



Rapport Financier Annuel Rectificatif

Exercice clos le 31 mars 2016

Annule et remplace la version du 22 septembre 2016

La société a apporté les modifications suivantes au rapport publié le 22 septembre 2016 :

- Page 61 : Pour l'exercice clos au 31 mars 2016, Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration
- Page 62 : Mise à jour de l'adresse de KPMG Audit et de KPMG Paris centre
- Page 157 : Ajout de la date du rapport des commissaires aux comptes
- Page 160 : Ajout de la date du rapport des commissaires aux comptes.

SOMMAIRE

1	Responsable du rapport financier annuel.....	10
1.1	Attestation du responsable du rapport financier annuel.....	10
2	Rapport de gestion.....	11
2.1	Comptes consolidés.....	11
2.2	Comptes sociaux.....	14
2.2.1	Résultat.....	14
2.2.2	Restructuration du groupe.....	14
2.3	Rapports social et environnemental.....	14
2.3.1	Rapport social du groupe Degrenne.....	14
2.3.1.1.	Informations sociales.....	15
2.3.1.2.	Respect des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail.....	24
2.3.2.	Rapport environnemental.....	24
2.3.2.1.	Politique générale en matière environnementale.....	24
2.3.2.2.	Pollution et gestion des déchets.....	25
2.3.2.3.	Utilisation durable des ressources.....	25
2.3.2.4.	Changement climatique.....	28
2.3.3.	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable.....	29
2.3.3.1.	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société.....	29
2.3.3.2.	Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de Guy Degrenne.....	29
2.3.3.3.	Sous-traitance et fournisseurs.....	29
2.3.3.4.	Loyauté des pratiques.....	30
2.3.3.5.	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.....	30
2.3.3.6.	Informations sociales ou environnementales qui, eu égard à la nature des activités ou à l'organisation de Guy Degrenne, ne peuvent être produites ou ne paraissent pas pertinentes.....	31
2.4	Perspectives d'avenir et Stratégies.....	32
2.4.1	Evènements postérieurs à la clôture.....	32
2.4.2.	Perspectives d'avenir et Stratégie.....	32
2.4.2.1.	Stratégie.....	32
2.4.2.2.	Premier trimestre de l'exercice 2016/17.....	33
2.4.2.3.	Financement du développement du groupe.....	33
3.	Gouvernance.....	34

3.1.	Les organes de direction et de contrôle.....	34
3.1.1.	Informations sur les organes de direction et de contrôle.....	34
3.1.2.	Dirigeants communs entre les sociétés du groupe Guy Degrenne.....	36
3.1.3.	Renseignements personnels sur les membres du Conseil d'Administration.....	37
3.1.4.	Renseignements personnels sur les membres de la Direction Générale.....	42
3.1.5.	Conflits d'intérêts.....	43
3.2.	Rémunérations et avantages des mandataires sociaux.....	44
3.2.1.	Rémunération des membres de la Direction Générale.....	44
	Contrat de travail, retraite supplémentaire, autres indemnités et indemnité de non concurrence, pour les dirigeants mandataires sociaux.....	45
3.2.2.	Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants.....	46
3.3.	Fonctionnement des organes de direction et de contrôle.....	46
3.3.1.	Fonctionnement du Conseil d'Administration.....	46
3.3.2.	Contrats de service.....	46
3.3.3.	Informations sur les Comités du Conseil d'Administration.....	46
3.3.4.	Gouvernement d'entreprise.....	47
3.4.	Rapport sur les procédures de contrôle interne.....	50
3.4.1.	Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne.....	50
3.4.2.	Rapport du Président du Conseil d'Administration.....	56
3.4.3.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	Erreur ! Signet non défini.
3.5.	Contrôleurs légaux des comptes.....	61
3.5.1.	Responsables du contrôle des comptes.....	62
	Commissaires aux comptes titulaires.....	62
	Commissaires aux comptes suppléants.....	62
3.5.2.	Honoraires perçus par les commissaires aux comptes.....	63
4.	Comptes et rapports sur les comptes consolidés.....	64
4.1.	Etats financiers consolidés.....	64
4.1.1.	Actif.....	64
4.1.2.	Passif.....	65
4.1.3.	Compte de résultat.....	66
4.1.4.	Etat du résultat net global.....	67

4.1.5.	Tableau de flux de trésorerie	68
4.1.6.	Tableau de variation des capitaux propres	69
4.2.	Principes et méthodes de consolidation	70
4.2.1.	Contexte d'arrêté des comptes	70
4.2.2.	Nouvelles normes publiées non encore entrées en vigueur ou non appliquées par anticipation.....	70
4.2.3.	Recours à des estimations	71
4.2.4.	Méthodes de consolidation	71
4.2.5.	Date d'arrêté des comptes.....	71
4.2.6.	Méthode de conversion	71
4.2.7.	Traduction des opérations en devises	72
4.2.8.	Taux de devises retenus pour l'exercice 2014-2015 et pour l'exercice 2015-2016.....	72
4.2.9.	Instruments dérivés.....	73
4.2.10.	Couverture des risques de change	73
4.2.11.	Reconnaissance du chiffre d'affaire.....	73
4.3.	Principes de consolidation	74
4.3.1.	Immobilisations incorporelles	74
4.3.2.	Immobilisations corporelles	74
4.3.3.	Tests de dépréciation des actifs immobilisés	75
4.3.4.	Actifs financiers et titres mis en équivalence.....	75
4.3.5.	Stocks.....	76
4.3.6.	Créances d'exploitation	76
4.3.7.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	76
4.3.8.	Actions auto détenues.....	76
4.3.9.	Impôts	77
4.3.10.	Subventions d'investissements.....	77
4.3.11.	Provisions	77
4.3.12.	Avantages au personnel.....	77
4.3.12.1.	Engagement de départ en retraite	77
4.3.12.2.	Médailles du travail.....	79
4.3.13.	Couverture des risques de taux d'intérêt	79
4.3.14.	Contrat de location financement	79

4.3.15.	Résultat par action dilué	79
4.3.16.	Classement en actifs destinés à être cédés/ Activités abandonnées.....	80
4.4.	Evénements post clôture.....	80
4.5.	Notes aux annexes des comptes consolidés	81
4.5.1.	Périmètre de consolidation	81
4.5.2.	Actif Immobilisé.....	82
4.5.2.1.	Méthode d'évaluation	82
4.5.2.2.	Principales hypothèses économiques retenues pour l'établissement du plan pluriannuel.....	82
4.5.2.3.	Immobilisations incorporelles.....	83
4.5.2.4.	Analyse de sensibilité.....	85
4.5.2.5.	Immobilisations corporelles	88
Actifs corporels		88
4.5.2.6.	Investissements financiers	89
4.5.2.7.	Titres mis en équivalence.....	89
4.5.2.8.	Immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement.....	90
4.5.2.9.	Synthèse de l'actif non courant à la clôture (hors impôts différés actifs et autre actif non courant)	90
4.5.2.10.	Principales acquisitions et cessions sur l'actif immobilisé.....	91
4.5.3.	Analyse des capitaux propres	92
4.5.3.1.	Gestion des capitaux propres.....	92
4.5.3.2.	Evolution du capital social.....	92
4.5.3.3.	Nombre d'actions utilisées pour le calcul du résultat par action de base et dilué.....	92
4.5.3.4.	Actions propres	92
4.5.4.	Provisions courantes et non courantes.....	93
4.5.5.	Actifs et Passifs financiers.....	95
4.5.5.1.	Ventilation par nature et catégorie	95
4.5.5.1.1.	Détail du poste Trésorerie et équivalents.....	95
4.5.5.1.2.	Détail des Instruments financiers	96
4.5.5.1.3.	Détail du poste Passifs financiers courants et non courants :	96
4.5.5.2.	Ventilation par échéance	97
4.5.5.3.	Ventilation par devise	98
4.5.5.4.	Ventilation des passifs financiers courants et non courants par zone géographique:	99

4.5.6.	Autres variations des autres actifs et autres passifs	99
4.5.6.1.	Stocks	99
4.5.6.2.	Créances et dettes courantes nettes.....	99
4.5.6.3.	Variation de la dépréciation sur créances courantes	100
4.5.7.	Tableaux de bouclage pour le tableau de flux de trésorerie	100
4.5.7.1.	Concordance des cessions d'actif immobilisé avec le tableau de flux de trésorerie	100
4.5.7.2.	Détail de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.....	100
4.5.7.3.	Concordance des acquisitions avec le tableau de flux de trésorerie	101
4.5.7.4.	Concordance de l'évolution des Passifs financiers avec le tableau de flux de trésorerie	102
4.5.8.	Analyse des Produits et charges financiers.....	102
4.5.8.1.	Détail des produits financiers.....	102
4.5.8.2.	Détail du coût de l'endettement brut.....	102
4.5.8.3.	Détail des autres produits financiers et des autres charges financières.....	102
4.5.9.	Autres produits et charges opérationnels	103
4.5.10.	Impôt sur les résultats.....	103
4.5.10.1.	Impôts exigibles.....	104
4.5.10.2.	Impôts différés.....	104
4.5.10.3.	Preuve d'impôt.....	105
4.5.11.	Engagements hors bilan	105
4.5.11.1.	Engagements hors bilan liés au périmètre du groupe à la date de clôture des comptes au 31 mars 2016	105
4.5.11.2.	Engagements hors bilan liés au financement à la date de clôture des comptes au 31 mars 2016.....	106
4.5.11.3.	Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles à la date de clôture des comptes au 31 mars 2016	106
4.5.11.4.	Engagements hors bilan liés au financement souscrits / consentis entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes au 31 mars 2016	107
4.5.12.	Ventilation de l'effectif	107
4.5.13.	Risques financiers	107
4.5.13.1.	Risques de liquidité	107
4.5.13.2.	Risques de change	108
4.5.13.3.	Risques de taux	108
4.5.13.4.	Risques liés aux contrats d'affacturage	109
4.5.13.5.	Risques sur matières premières	109
4.5.13.6.	Risques sur actions	109

4.5.13.7.	Risques de crédit et/ou de contrepartie	109
	Vis-à-vis des clients	109
	Vis-à-vis des fournisseurs	110
4.5.14.	Risques opérationnels	111
4.5.14.1.	Risques liés à la concurrence	111
4.5.14.2.	Risques d'image et de notoriété	111
4.5.14.3.	Risques liés aux attentes des clients	111
4.5.14.4.	Risques liés à la présence internationale du groupe	111
4.5.14.5.	Risques liés aux produits du groupe.....	112
4.5.14.6.	Risques liés à la saisonnalité.....	112
4.5.14.7.	Risques de dépendance.....	112
4.5.14.8.	Risques industriels et environnementaux	112
4.5.15.	Risques juridiques.....	113
4.5.15.1.	Risques liés aux engagements contractuels	113
4.5.15.2.	Risques de contrefaçon	113
4.5.15.3.	Risques liés à l'évolution des législations ou réglementations	113
4.5.15.4.	Gestion et moyens alloués à la gestion des risques juridiques.....	113
4.5.15.5.	Risques liés à des contentieux et à la fraude	114
4.5.16.	Risques liés aux systèmes d'information	115
4.5.17.	Politique d'assurance.....	115
4.5.17.1.	Assurance de dommages aux biens et pertes d'exploitation.....	116
	Au titre du contrat Multirisques Dommages aux biens et pertes d'exploitation	116
4.5.17.2.	Au titre du contrat Multirisques Professionnelle Boutiques	116
4.5.17.3.	Assurance transport	116
4.5.17.4.	Assurance responsabilité civile.....	116
4.5.18.	Parties liées	117
4.5.18.1.	Rémunération des membres de la Direction Générale.....	117
4.5.18.2.	Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants	119
4.5.18.3.	Description des relations entre les entités liées	119
4.5.18.4.	Description des principales fonctions assumées par les parties liées	120
4.5.18.5.	Description des transactions entre les parties liées	121

4.5.19.	Information sectorielle	122
4.5.19.1.	Analyse par activité	122
4.5.19.2.	Analyse par secteur géographique	124
4.5.20.	Tableau des honoraires des commissaires aux comptes.....	125
4.5.21.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	126
5.	Comptes et rapports sur les comptes sociaux	128
5.1.	Bilan Social.....	128
5.1.1.	Bilan social : Actif.....	128
5.1.2.	Bilan social : Passif	129
5.1.3.	Compte de résultat	130
5.1.4.	Variations de Trésorerie	131
1.	REGLES & METHODES COMPTABLES	132
1.1.	Immobilisations	132
1.1.1.	Immobilisations incorporelles	132
1.1.2.	Immobilisations corporelles	133
1.1.3.	Amortissements et Provisions.....	133
1.1.4.	Immobilisations financières	134
1.2.	Créances (Clients et autres créances)	135
1.3.	Valeurs mobilières	135
1.4.	Opérations en devises	135
1.5.	Provisions pour Risques et Charges	135
1.6.	Indemnités de départ en retraite	136
1.7.	Médailles du travail.....	136
1.8.	Couverture des risques de change	136
1.9.	Intégration fiscale	137
1.10.	Chiffre d'affaires	137
2.	Notes explicatives sur les comptes	138
	NOTE 1 : Immobilisations brutes.....	138
	NOTE 2 : Amortissements.....	139
	NOTE 3 : Provisions sur actif immobilisé.....	139
	NOTE 4 : Synthèse de l'actif immobilisé	140

NOTE 5 : Provisions pour dépréciations sur l'actif circulant	140
NOTE 6 : Provisions réglementées et Provisions pour risques et charges	141
NOTE 7 : Etat des échéances DES CREANCES et dettes (hors financier).....	143
NOTE 8 : Capitaux propres	144
NOTE 9 : Emprunts et dettes financières	146
NOTE 10 : Valeurs mobilières de placement.....	146
NOTE 11 : Entreprises liées.....	147
NOTE 12 : Engagements financiers	147
NOTE 13 : Impôts sur les bénéfices.....	148
NOTE 14 : Ventilation de l'effectif.....	148
NOTE 15 : Impôts différés	148
NOTE 16 : Résultat Financier.....	149
NOTE 17 : Résultat exceptionnel.....	150
NOTE 18 : Rémunération des dirigeants sociaux	151
NOTE 19 : Tableau des filiales et participation	154
NOTE 20 : EVENEMENT POST CLOTURE.....	155
5.2. rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux.....	156
5.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	158

1 Responsable du rapport financier annuel

1.1 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, KPMG Audit et PTBG, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 176 à 179 dudit document pour l'exercice clos le 31 mars 2016. Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent des observations, figurant

- Au paragraphe 1 du rapport sur les comptes consolidés clos le 31 mars 2015 ;
- Au paragraphe 1 du rapport sur les comptes annuels clos le 31 mars 2015 ;
- Au paragraphe 1 du rapport sur les comptes consolidés clos le 31 mars 2014 ;
- Au paragraphe 1 du rapport sur les comptes annuels clos le 31 mars 2014 ;

Le 22 septembre 2016

Stéphane Zanchet, Directeur Général Délégué

2 Rapport de gestion

2.1 COMPTES CONSOLIDES

Chiffre d'affaires

Au cours des douze mois de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé ressort à 91,6 millions d'euros, en progression de 6,7% par rapport à l'année précédente (en hausse de 4,9% hors effets de périmètres et de change).

en M€	T1 2015-2016	T2 2015-2016	T3 2015-2016	T4 2015-2016	12 mois 2015-2016
Art de la Table	12,6 + 11,6%	13,0 +3,0%	17,8 +2,0%	14,0 + 0,3%	57,3 + 3,8 %
Industrie	8,6 + 55,1%	8,1 +27,8%	7,9 -10,7%	9,8 + 2,7%	34,3 + 12,3%
TOTAL	21,2 + 26,0%	21,1 +11,2%	25,7 -2,3%	23,8 + 1,2 %	91,6 + 6,7 %

Les ventes d'art de la table et de la cuisine progressent de 3,8% (0,8% hors effets de change et de périmètre), enregistrant 10 trimestres consécutifs de croissance. Les ventes dans le réseau de retail en France ressortent en légère hausse de 0,6% à périmètre constant.

Le marché des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration est en croissance de 2,3%.

À l'international, le chiffre d'affaires progresse de 18,1%, cette part de l'activité sur le marché des arts de la table et de la cuisine est de plus en plus important puisqu'il représente 19,5% du chiffre d'affaires réalisé dans les arts de la table.

L'activité industrielle du groupe enregistre une progression de 18,1% des facturations produits de produits finis à des clients externes.

Résultat opérationnel

L'augmentation du chiffre d'affaires a généré un léger redressement du résultat opérationnel à périmètre constant hors éléments non récurrents. Néanmoins, des éléments exceptionnels grèvent le résultat opérationnel, sans impact sur la trésorerie du groupe :

- Certains de nos points de ventes ne se situent pas dans une zone de chalandise correspondant au positionnement de la marque. Une analyse approfondie et indépendante nous a amené à revoir la valeur commerciale de certains des droits aux baux. Une dépréciation de 1.5 millions d'euros a été passée dans les comptes à fin mars 2016.
- Sans changer la méthode de calcul de la dépréciation nous avons ajouté un critère temporel de dépréciation et complété la provision pour dépréciation de stocks de 1.5 million d'euros.
- L'activité de TDFNA, notre filiale historique aux Etats-Unis, joint-venture avec Christofle, a été transférée vers une nouvelle filiale détenue par Degrenne à 100% (Degrenne North America). Une provision pour frais de liquidation de l'ancienne joint-venture a été constatée pour 0.3 million d'euros.
- L'intégration et la restructuration de la société coutelière Thérias et l'Econome récemment acquise nous a conduit à intégrer une perte additionnelle de 0.3 million d'euros dans les comptes à fin mars 2016.

Le résultat opérationnel ressort en perte à -5,4 millions d'euros contre une perte de -2,9 millions d'euros au 31 mars 2015, après la prise en compte de plus de 3.6 millions d'euros de charges non récurrentes.

Résultat financier et résultat net

Le résultat financier de l'exercice s'améliore légèrement sur l'exercice, passant d'une charge nette de 0,7 million d'euros au 31 mars 2015 à 0,5 million d'euros au 31 mars 2016.

Cette amélioration est due principalement à la restructuration de la dette opérée à la fin de l'exercice précédent. Le résultat sur change se maintient, représentant un léger profit de 0,1 million d'euros proche de celui enregistré un an plus tôt.

Résultat net

Compte de résultat (en K€)	31-mars-16	31-mars-15
Chiffre d'affaires & autres produits	92,4	86,6
Charges opérationnelles	-91,1	-85,5
Charges opérationnelles non récurrentes	-6,7	-4,0
Total Charges opérationnelles	-97,8	-89,5
Résultat opérationnel	-5,4	-2,9
Coût net de l'endettement financier	-0,5	-0,7
Autres produits et charges financiers	0,1	0,0
Résultat opérationnel et financier	-5,8	-3,6
Impôts sur les résultats	-0,5	-0,6
<u>Résultat net</u>	<u>-6,3</u>	<u>-4,2</u>

<u>Endettement net</u>	31-mars-16	31-mars-15
Dettes bancaires	15 340	16 457
Disponibilités	2 238	2 060
Endettement net	13 102	14 397
Taux d'endettement	25,54%	29,46%

Autres éléments financiers

<i>En millions d'euros</i>	31 mars 2016	31 mars 2015
Marge Brute d'Autofinancement avant charges financières & impôts	-0,96	-0,68
Variation du BFR (Besoin en Fonds de Roulement)	-3,22	-0,92
Flux générés par l'activité	-4,18	-1,60
Intérêts payés nets et impôts payés	0,53	0,75
Flux opérationnels	-3,65	-0,85
Acquisitions d'actifs corporels & incorporels	-3,57	-2,77
Cessions d'actifs corporels & incorporels	0,41	0,12
Incidences des variations de périmètre	-1,57	-0,26
Free cash-flow	-8,37	-3,76
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement et d'investissement	8,52	6,20
Somme des flux opérationnels financiers et d'investissements	0,14	2,45

Le groupe a procédé à une augmentation de capital de 10 millions d'euros au cours de l'exercice, pour couvrir les besoins en fonds de roulement et permettre les opérations de croissance externe.

Perspectives

Le groupe anticipe sur l'exercice 2016-2017 un maintien du chiffre d'affaires et un retour à l'équilibre du résultat opérationnel hors éléments exceptionnels. Les besoins de financement liés à la mise en œuvre du plan industriel et commercial sont assurés.

Tableau des principales acquisitions : (hors variation de périmètre)

en k€	Incorporelles	Corporelles	Financières
Investissements commerciaux	34	202	25
Baux Commerciaux			
Aménagement des points de vente		34	
Mobilier de présentation		149	
Autres			25
Equipements informatiques	34	19	
Développements produits	763	0	0
Frais de développement de nouveaux modèles	763		
Outillages			
Investissements industriels	0	2 010	0
Autres aménagements immobiliers		60	
Equipements industriels		1 950	
Investissements informatiques	184	239	0
Projet CRM B to B	93		
Logiciels divers	68		
Equipements informatiques	23	239	
Autres	0	8	17
Total des investissements	981	2 459	42

2.2 COMPTES SOCIAUX

Guy Degrenne SA assure les fonctions de direction générale, de gestion de la marque (marketing et design) et de supports (finances, informatique, ressources humaines, juridique,...). La société est rémunérée par le biais de facturation d'assistance et de redevances de marque.

Ses actifs sont constitués de la marque, des titres représentant ses participations dans les filiales du groupe et des prêts consentis aux filiales dans le cadre d'une convention de trésorerie.

Guy Degrenne SA est également la société mère pour l'intégration fiscale des sociétés françaises du groupe contrôlées à plus de 95%.

2.2.1 Résultat

Le chiffre d'affaires, composé pour l'essentiel des facturations d'assistance, s'est élevé à 5,1 M€ contre 4,7 M€ un an plus tôt.

Le résultat d'exploitation ressort en hausse de 633 K€ contre une perte de 69 K€ l'année précédente.

Le résultat financier ressort en perte de 1,9 M€ sur l'exercice clos au 31 mars 2016, principalement du fait de dotations de provisions pour dépréciations de titres de filiales. Au 31 mars 2015, le résultat financier était en perte de 3 M€, intégrant 1,6 M€ de dividendes et d'intérêts sur comptes courants versés par des filiales, 1,8 M€ de reprise de provisions sur titres de participation et 5,8 M€ d'abandons de créances et 0,7 M€ d'intérêts sur dettes financières.

Le résultat exceptionnel enregistre une perte de 737 K€ (contre une perte de 85 K€ en 2014/15).

Après prise en compte des crédits d'impôt à hauteur de 26K€, le résultat net ressort en perte de 1,78M€ contre une perte 3,2 M€ un an plus tôt. Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires de reporter à nouveau ce résultat.

Aucune dépense telle que visée aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts n'a été engagée sur l'exercice hormi les loyers excédentaires versés sur les véhicules de société, pour un montant de 48 K€.

2.2.2 Restructuration du groupe

Le groupe a procédé à une seconde augmentation de capital au cours du premier semestre de l'exercice d'environ 10M€. Cette augmentation de capital a été réalisée afin de financer des besoins complémentaires d'exploitation, des projets de croissance externe, des investissements d'accroissement de productivité et des investissements dans des développements de nouvelles familles de produits. Ainsi, suite à cette dernière augmentation de capital, la société Diversita détient 75,6% du capital.

2.3 RAPPORTS SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

2.3.1 Rapport social du groupe Degrenne

La Direction des Ressources Humaines du groupe Guy Degrenne accompagne le développement du groupe, ainsi que de celui de ses collaborateurs auxquels elle accorde une importance toute particulière ; les valeurs du groupe mettent d'ailleurs parfaitement en avant l'importance que le groupe donne à ses salariés : Plaisir, Audace, Réactivité, Esprit d'équipe, et Engagement.

La politique des ressources humaines adapte sa stratégie afin de garantir un équilibre permanent entre les besoins de l'organisation et l'apport des collaborateurs du groupe, tout en s'assurant la continuité d'un bon climat social et la conservation du meilleur équilibre économique, juridique et humain.

2.3.1.1. Informations sociales

INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

Effectif total, répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique (y compris les apprentis, les CDD et les congés parentaux)

Répartition des effectifs par société

Société	31/03/2016		31/03/2015		31/03/2014	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
GDSA	46	4%	46	4%	50	5%
GDI	207	19%	223	20%	225	22%
DGD	220	20%	235	21%	239	23%
BGD	96	9%	105	9%	108	10%
PGD	29	3%	27	2%	31	3%
TGD	26	2%				
GD Belgium	6	1%	7	1%	9	1%
Alföld	339	30%	319	29%	219	21%
Siam	138	12%	152	14%	149	14%
DNA	5	0%	3	0%		
Total	1112	100%	1117	100%	1030	100%

GD SA : Guy Degrenne SA

GDI : Guy Degrenne Industrie

DGD : Distribution Guy Degrenne

BGD : Boutique Guy Degrenne

PGD : Porcelaine Guy Degrenne

TGD : Therias & L'Economie

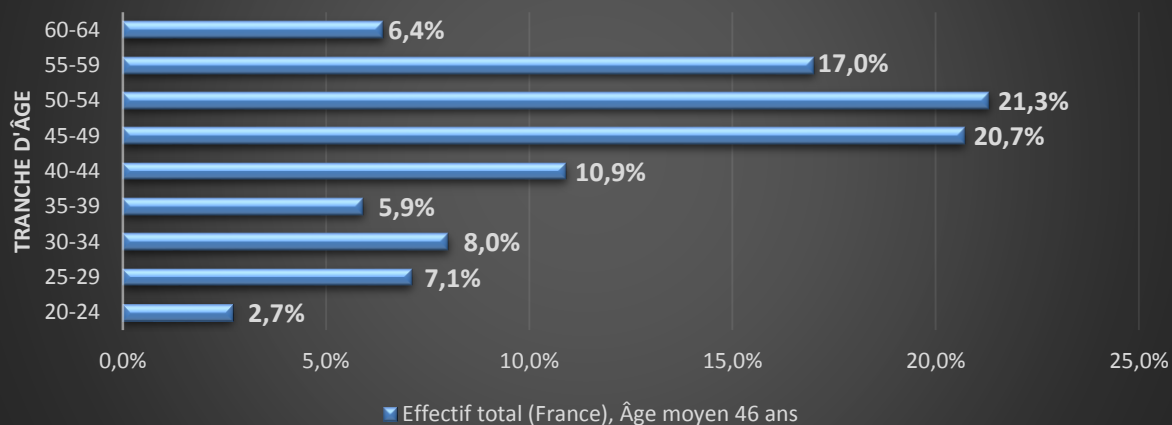
GD Belgium : Guy Degrenne Belgium

DNA: Degrenne North America

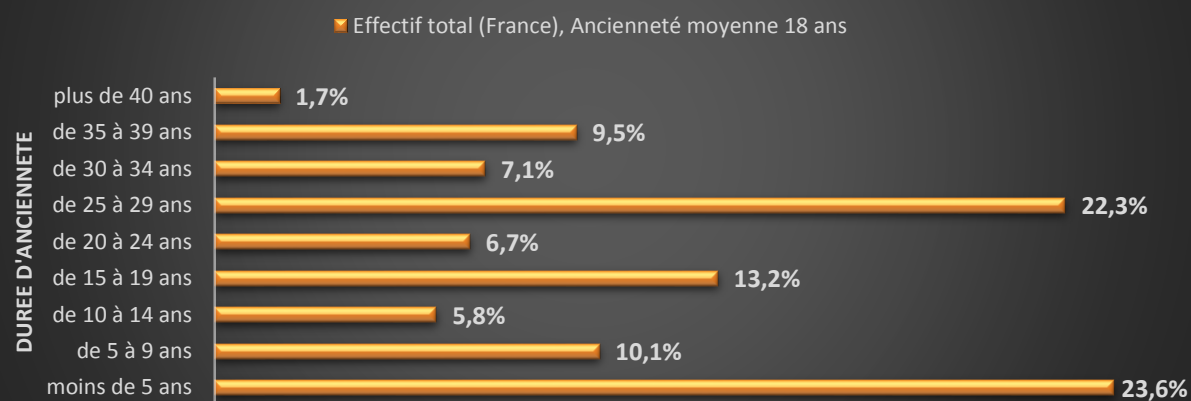
Répartition Géographique des effectifs mondiaux

Zone	31/03/2016		31/03/2015		31/03/2014	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
France	624	56,1%	636	56,9%	653	63,4%
Europe (hors France)	345	31,0%	326	29,2%	228	22,1%
USA	5	0,4%				
Autres zones	138	12,4%	155	13,9%	149	14,5%
TOTAL	1112	100,0%	1117	100,0%	1030	100,0%

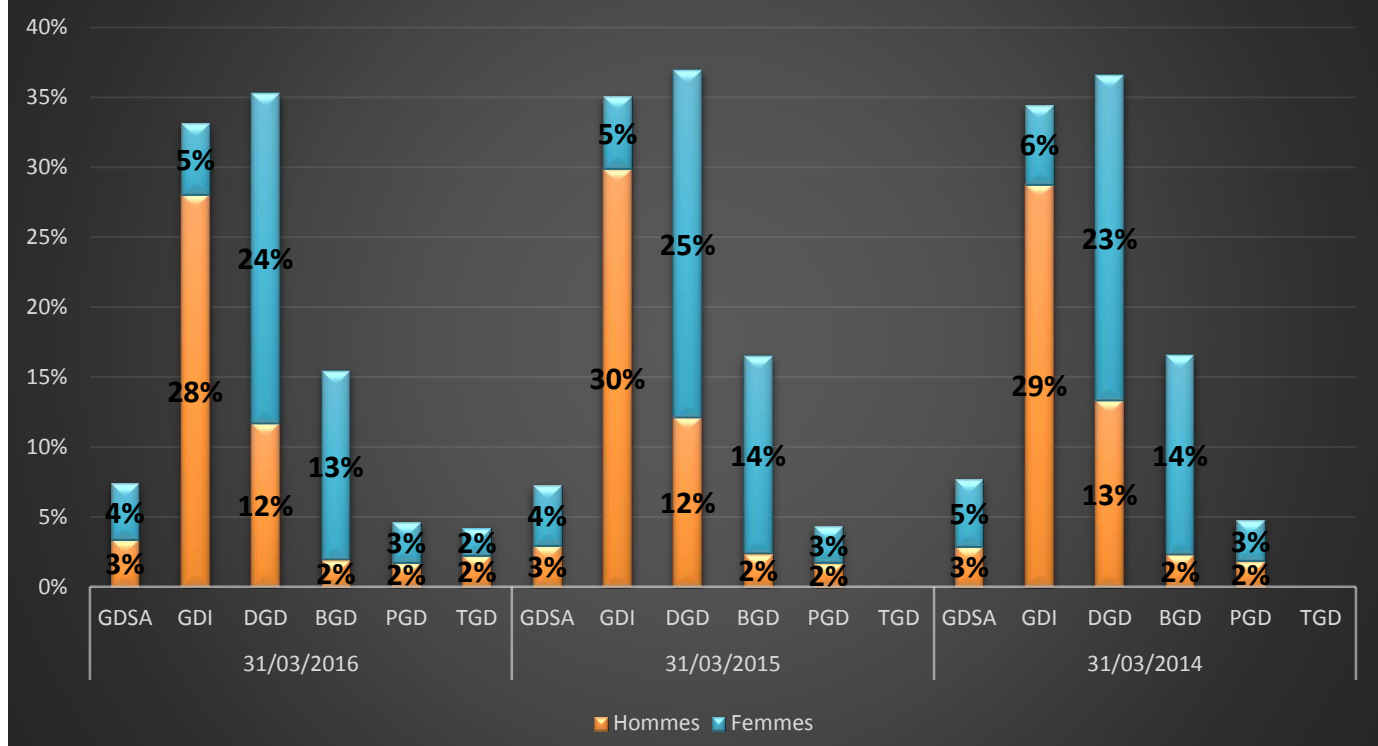
Répartition de l'effectif par tranche d'âge (France)



Répartition de l'effectif par durée d'ancienneté (France)



Répartition des effectifs par sexe par entité (France)



Répartition par catégories professionnelles (France)

Catégories professionnelles	31/03/2016		31/03/2015		31/03/2014	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Cadres	145	23%	149	24%	156	24%
Etam	100	16%	104	17%	117	18%
Personnel de vente	132	21%	141	23%	142	22%
Personnel production	247	40%	231	37%	238	36%
TOTAL	624	100%	625	100%	653	100%

Politique de recrutement

En intégrant un nouveau collaborateur, Guy Degrenne fait le choix de partager avec lui les valeurs du groupe. Guy Degrenne a pleine conscience que sa performance provient des compétences des membres qui le composent. Ainsi, le recrutement s'inscrit comme un outil majeur de la politique des ressources humaines, facteur de motivation, de développement et de gestion des compétences.

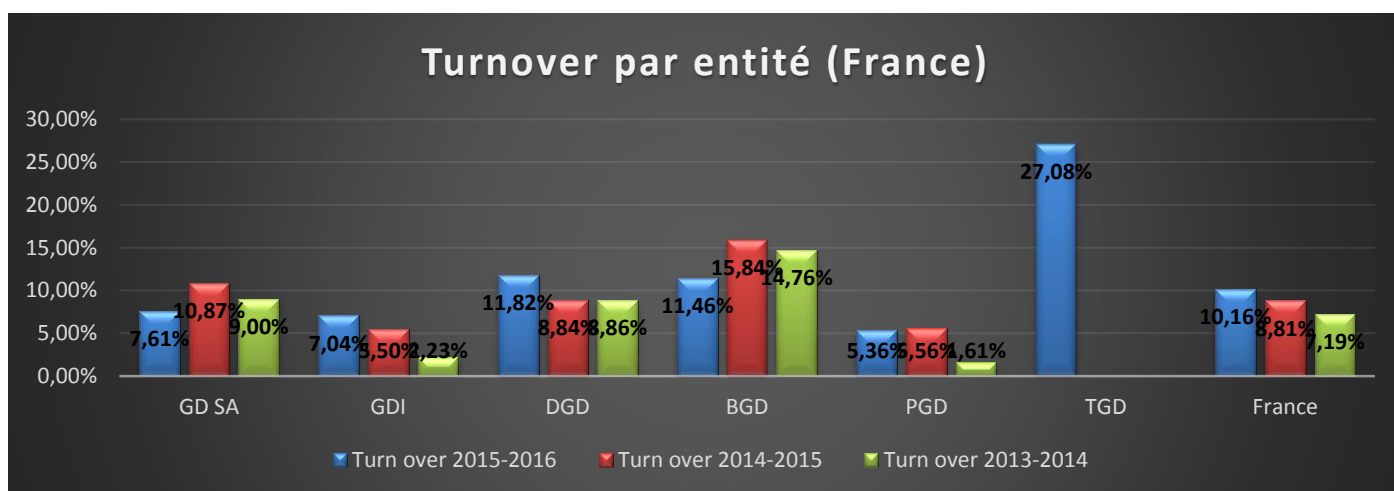
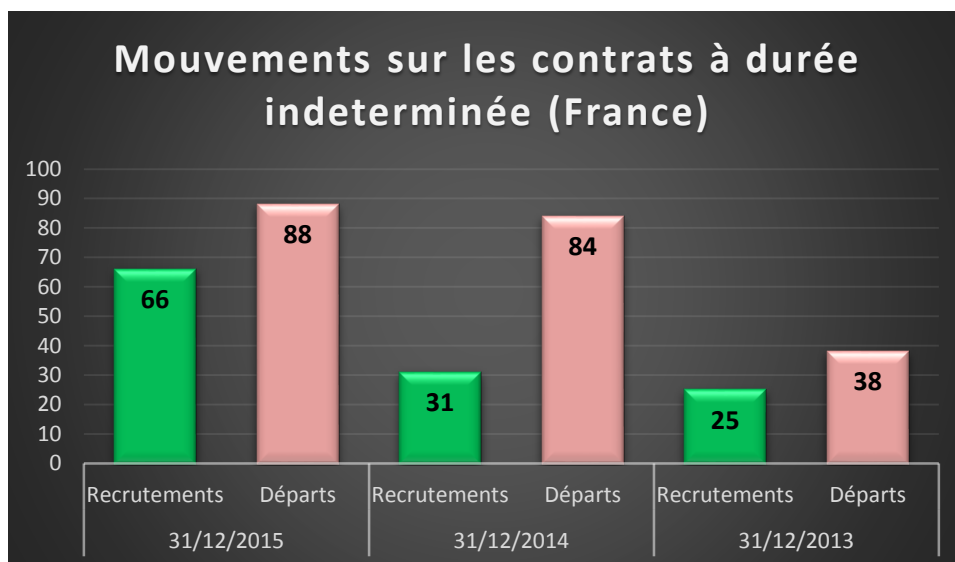
De l'identification du besoin à la définition des missions, sans oublier l'entretien de recrutement et la validation du candidat, la direction des ressources humaines veille à recruter la bonne personne pour le bon poste.

Le recrutement des collaborateurs du groupe s'accompagne d'une politique d'intégration active dès leurs premiers pas chez Guy Degrenne. Un parcours d'accueil est réalisé sur leurs premières semaines au sein de la société, durant lequel le collaborateur découvre l'ensemble des métiers du groupe et les personnes avec lesquelles il ou

elle sera amenée à interagir. Ceci, afin de s'assurer une intégration réussie, significative d'un épanouissement personnel et professionnel.

Guy Degrenne s'engage à ce que, dans toute procédure de recrutement ou d'accès à un stage, aucune personne n'en soit écartée en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son âge, de sa situation de famille ou de sa grossesse, de ses caractéristiques génétiques, de son appartenance ou non-appartenance à une ethnie, une nation ou une race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son patronyme ou en raison de son état de santé ou de son handicap.

Guy Degrenne s'engage aussi à garantir la promotion et le respect de la diversité de son effectif, et met en œuvre toutes mesures de lutte contre toutes formes de discrimination.



Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2016, 10% de l'effectif des CDI (France) représente l'ensemble du Turnover (Tous motifs de départs confondus : volontaire/involontaire)

REMUNERATIONS ET LEUR EVOLUTION

La politique de rémunération globale du Groupe Guy Degrenne

Au sein du groupe Guy Degrenne, l'évolution des salariés est mise en avant grâce à un programme de « contribution/rétribution ».

Ce dernier a pour objectifs :

- D'apprécier l'adéquation des objectifs définis aux différents départements de l'organisation ainsi que leur répartition, avec la stratégie développée par le groupe;
- De clarifier la répartition des responsabilités afin de mieux orienter l'action en fonction des objectifs de l'entreprise ;
- De mieux reconnaître la contribution et la performance de chacun ;
- D'allouer la rémunération qui rétribue la contribution aux résultats de l'entreprise.

Ainsi, le groupe favorise la qualification du travail, la compétence professionnelle ainsi que la performance individuelle et collective. La contribution et la rémunération sont indissociables au sein de la politique de rémunération, chaque contribution de direction et/ou de collaborateur sont rétribuées en référence à la politique de rémunération.

Intéressement et Participation – Programme d'Epargne Salariale

- **Accord dérogatoire de participation – Accord de Groupe** : cet accord a été signé le 7 décembre 1995, conformément aux dispositions des articles L 441-7 et L 441-17 du Code du Travail, et a pour objet de fixer le mode de calcul de la réserve spéciale de participation au sein de la société Guy Degrenne SA. L'accord s'applique à l'ensemble du personnel justifiant d'une ancienneté au sein du groupe. Les sommes constituant la réserve spéciale de participation sont investies en compte courant et portent intérêt au taux minimum légal.
- **Avenant à l'accord de participation groupe Distribution Guy Degrenne** (12 décembre 1995) : cet avenant étend l'application de l'accord signé le 7 décembre 1995 à la société Distribution Guy Degrenne.
- **Avenant à l'accord de participation groupe Porcelaine Guy Degrenne** (4 juin 1996) : cet avenant étend l'application de l'accord signé le 7 décembre 1995 à la société Porcelaines Guy Degrenne.
- **Avenant à l'accord dérogatoire de participation – Accord de Groupe** (3 janvier 1997) : cet avenant propose, outre le placement des sommes constituant la réserve spéciale de participation en compte courant et porte intérêt au taux minimum légal, le placement au sein de l'un ou l'autre des Fonds du Plan d'Epargne Entreprise.
- **Avenant à l'accord dérogatoire de participation – Accord de Groupe** (21 mai 1997) : cet avenant modifie le taux de rémunération des capitaux propres pour le passer le 5% à 4%.
- **Avenant à l'accord dérogatoire de participation – Accord de Groupe** (12 juin 1998) : cet avenant étend l'application de l'accord signé le 7 décembre 1995 à la société Boutiques GD.
- **Avenant à l'accord dérogatoire de participation – Accord de Groupe** (26 juin 2000) : cet avenant étend

l'application de l'accord signé le 7 décembre 1995 à la société Guy Degrenne Industrie.

- **Avenant à l'accord de participation du groupe Guy Degrenne – (11 juin 2013)** Mise à jour légale et réglementaire

Plan d'Epargne Entreprise

L'accord groupe a été signé le 25 février 2003. Les sociétés adhérentes sont Guy Degrenne S.A., Boutiques GD, Guy Degrenne Industrie, Porcelaines Guy Degrenne, Distribution Guy Degrenne.

Un avenant en date du 15 septembre 2004 a été signé pour permettre aux adhérents de procéder de façon exceptionnelle au rachat par anticipation des parts ou actions acquises avant le 16 juillet 2004.

Un avenant signé le 12 juin 2013 a pour objet d'ajouter un fond commun de placement d'entreprise solidaire dans le choix des placements proposés par le plan. Conformément à l'obligation issue de l'article 81 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008.

Tous les salariés des entreprises adhérentes peuvent adhérer au PEE, s'ils justifient d'une ancienneté de trois mois au moins. Le PEE est alimenté par les versements volontaires des épargnants, les versements de la prime d'intéressement, les versements des sommes attribuées aux salariés au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, les sommes disponibles inscrites en comptes courants bloqués, les sommes indisponibles inscrites en compte courant bloqués, le transfert des sommes d'un plan d'épargne ou d'un accord de participation d'un ancien employeur et enfin l'abondement versé par l'entreprise.

Les versements sont investis dans l'un et/ou l'autre des placements suivants : "Avenir croissance", "Avenir Monétaire", "Avenir Mixte Solidaire" ou "Avenir Rendement".

Ces FCPE sont gérés par Natexis Interépargne. Les sommes ainsi placées sont indisponibles sauf exception visées aux articles R 443-1 et R 442-17 du Code du Travail au sein de la Société Distribution Guy Degrenne.

Avantages sociaux

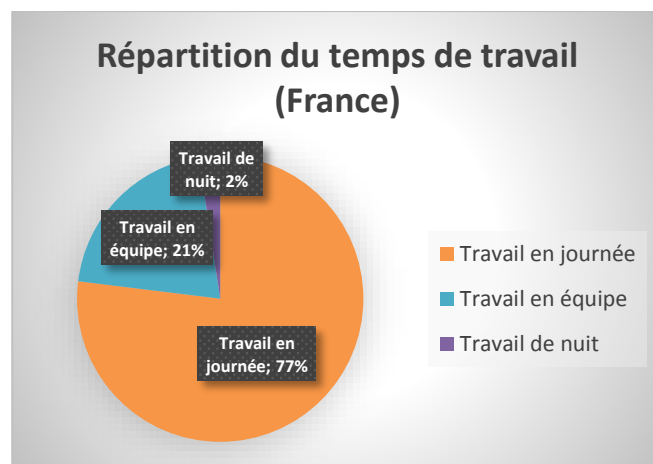
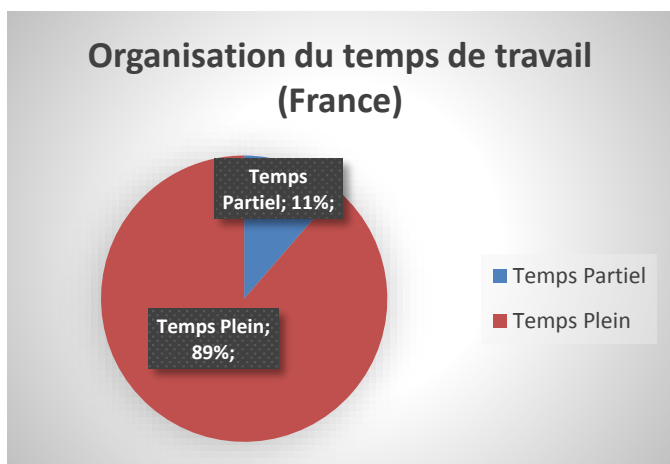
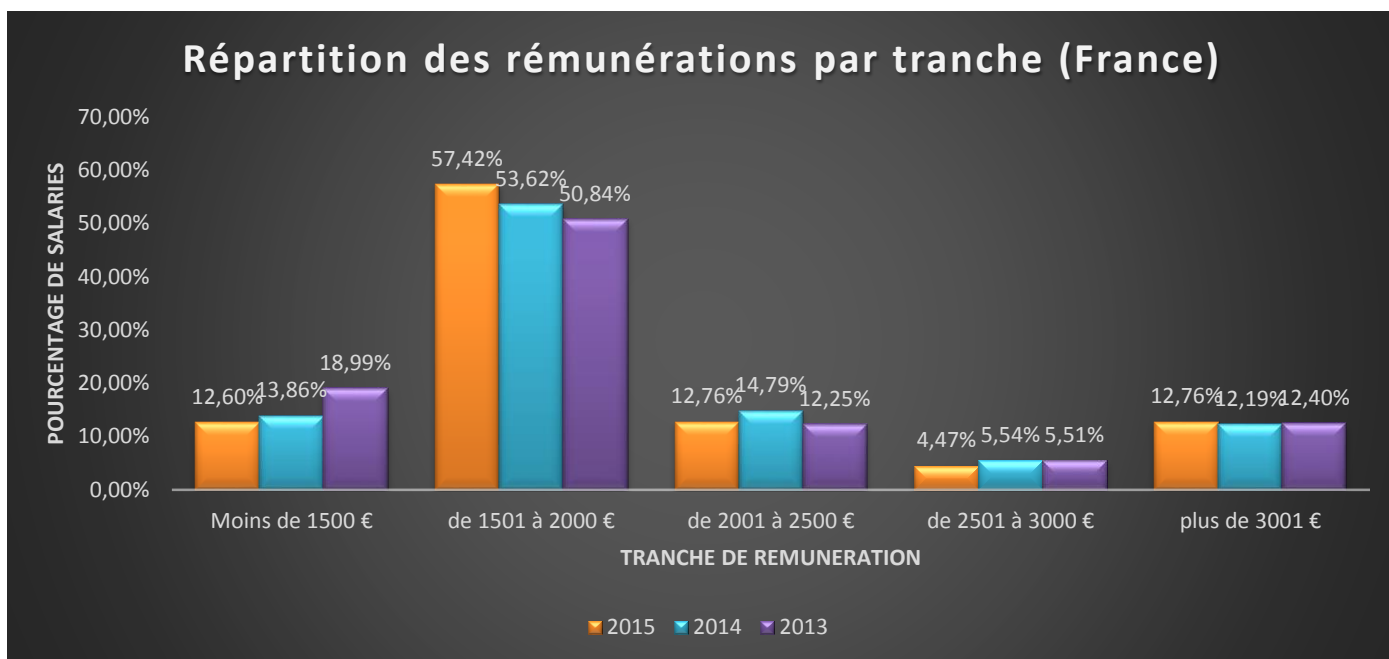
En complément des éléments de rémunération visés ci-dessus, les salariés du groupe bénéficient en France d'un accord de mutuelle-prévoyance, dont la prise en charge est partielle par l'entreprise, et en ligne avec les obligations, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Emploi du 14 mai 2013.

Rémunération des membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration

La rémunération des membres de la Direction Générale et des membres du Conseil d'Administration est présentée aux paragraphes 3.2 « Rémunération et avantages des mandataires sociaux ».

Frais de personnel en euro

	2015	2014
Masse salariale brute	18 801 507	19 100 000
Charges sociales patronales	8 179 982	9 000 000
Travail temporaire	1 805 475	4 000 000
TOTAL	28 786 964	28 600 000



Informations relatives aux relations sociales

Organisation du dialogue social

Les Instances Représentatives du Personnel du groupe se sont réunies au moins une fois par mois au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016. Les principaux sujets traités lors de ces réunions étaient les suivants :

Accords signés :

- Accord de modulation
- Accord Samedi-Dimanche pour Guy Degrenne Industrie
- NAO :
-

Organisation Sociale :

- Formation professionnelle (budget et plan Formation)

Conjoncture :

- Conjoncture économique ;
- Plan de charge des ateliers et de l'entrepôt.
- Mise en œuvre de l'activité partielle

Absentéisme en jour (au 31/12/2015)

Absentéisme en Heure (au 31/12/2015)	
Motif d'absentéisme	%
Accident de travail / trajet	0,48
Maladie	3,29
Maternité	0,18
Abs rémunérée	0,10
Abs non rémunérée	0,04
Taux global d'absentéisme	3,53

Divers :

- Budget du Comité d'Entreprise ;
- Résultat Intéressement et Participation ;
- Présentation des comptes sociaux annuels et semestriels ;
- Présentation des projets d'investissements.

Nombre de réunions des instances représentatives du personnel en France au cours de l'exercice clos au 31 mars 2016 :

Entité	Comité d'entreprise	DP	DUP	CHSCT	Autres
GD SA	11	11		4	1
GDI	11	11		4	1
DGD			4		1
BGD			4		1
PGD			4		1
TOTAL (France)	22	22	8	8	4

En supplément de ces réunions, le Comité de Groupe s'est réuni aux échéances habituelles au cours de l'exercice. Ce comité permet à ses membres d'être informés et de dialoguer sur les orientations stratégiques, les enjeux économiques et financiers ainsi que sur les actions de gestion des ressources humaines du groupe. La Direction Générale intervient systématiquement à chacune des réunions du comité de groupe.

CALENDRIER DES ELECTIONS AU SEIN DES ENTITES FRANÇAISES

Entité	INSTANCES	DATE DERNIERES ELECTIONS 1er TOUR	DUREE	DATE PROCHAINES ELECTIONS 1er TOUR
THERIAS	DUP	03/01/2013	4 ans	avr-17
GDI	CE + DP	18/06/2013	2 ans	juin-17
PORCELAINES	DUP	27/05/2014	4 ans	mai-18
DGD	CE + DP	10/06/2014	4 ans	juin-18
BOUTIQUES	DUP	25/11/2014	4 ans	nov-18
GDSA	DUP	27/06/2007	4 ans	juin-19

FORMATIONS SUIVIES PAR LES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL EN FRANCE

Entité	2015	2014	2013
GD SA	0	0	0
GDI	0	2	6
DGD	2	4	0
BGD	0	0	0
PGD	0	0	0
TOTAL	2	6	6

BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

	DGD	GDI	SA	BGD	PGD
Accords					
2015	1	2		2	1
2014	1	2		2	1
2013	2	2		3	
plan d'action					
2015	1		1		
2014	1		3		1
2013	1		1		1
TOTAL	7	6	5	7	4

COMMUNICATION INTERNE

Les opérations de communication interne sont coordonnées par la Direction des Ressources Humaines. Elles sont ensuite relayées par chaque responsable opérationnel auprès de ses équipes.

De manière constante, il existe des publications destinées à l'ensemble des collaborateurs du groupe, et des publications destinées à quelques métiers de l'entreprise.

Par ailleurs, Guy Degrenne a développé une rubrique « Ressources Humaines » sur le site institutionnel du groupe, comprenant des informations sur les valeurs de Guy Degrenne, des fiches métiers, et les recrutements en cours.

Tous les ans, au moins deux réunions destinées à l'information des cadres sont tenues et conduites par la Direction Générale. Elles sont destinées à échanger et dialoguer sur la stratégie du groupe et sa conduite, ainsi que sur les enjeux économiques, financiers et sociaux auxquels le groupe est confronté. Enfin, tous les ans, des réunions d'information à destination de l'ensemble du personnel sont réalisées, afin de les informer sur les réalisations et les futurs projets du groupe.

Informations relatives à la santé et à la sécurité LES CONDITIONS DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

Assurer à l'ensemble de ses collaborateurs une qualité de vie professionnelle garantissant leur santé et leur sécurité physique et mentale est un devoir fondamental assuré par le groupe. L'ensemble des accords signés par le groupe ont de ce point de vue pour objectif d'identifier, d'évaluer, de limiter et de prévenir les risques prépondérants aux activités de ses salariés. Le plan d'actions entamé suite à l'audit réalisé sur le port des protections auditives au cours de l'exercice 2014-2015 a été poursuivi, dans cette continuité la totalité des salariés du site de Thiers ont été équipés, dans le but de préserver la santé des salariés.

Au cours du dernier exercice un audit interne sur le port de la ganterie a été réalisé, révélant un certain nombre d'anomalies entraînant ou pouvant entraîner des arrêts de travail pour coupures. Un plan d'actions a immédiatement été mis en place (refonte de la gamme de gants disponibles en fonction du besoin, mise en place d'une communication visible et claire). Les résultats ont été fulgurants : nous distinguons une baisse de 75% des arrêts de travail pour coupure sur l'exercice clos au 31 mars 2016 par rapport à l'exercice précédent.

BILAN DES ACCORDS SIGNES AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES EN MATIERE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

- Accord sur la pénibilité : Conscients que l'enjeu d'un dispositif de prévention de la pénibilité est d'améliorer les conditions et l'organisation du travail pour permettre aux salariés de poursuivre leur activité professionnelle tout en préservant leur santé tout au long de leur vie professionnelle, Guy Degrenne et les partenaires sociaux du périmètre français du groupe, ont entamé en 2011 des discussions sur la pénibilité au sein de l'entreprise. Ce travail a consisté à recenser les risques de pénibilité existants dans l'entreprise, à les analyser et à définir des actions et/ou des dispositifs ayant pour objectif unique de réduire voire d'éliminer les risques de pénibilité dans l'entreprise. Ce travail a aussi pour objectif de renforcer le suivi de l'état de santé des salariés. Ce travail de groupe a permis d'aboutir à la signature d'accords avec l'ensemble des entités françaises en 2012-2013.

- Trois plans d'actions prioritaires ont été fixés :
- L'aménagement des fins de carrière ;
 - Le maintien en activité ;
 - L'aménagement et l'adaptation au poste de travail.

Pour mesurer la performance de l'entreprise dans ces domaines, des indicateurs ont été définis.

- Accord sur la lutte contre les risques psycho-sociaux : La direction du groupe et les partenaires sociaux considèrent que le traitement et la prévention des risques liés au travail, la préservation de la santé mentale et physique des salariés doivent se situer au cœur des préoccupations de l'entreprise.

Le contexte économique, législatif et social, a mis en évidence le fort intérêt des équipes de management et des organisations syndicales sur le sujet des risques psychosociaux.

Les institutions représentatives du personnel, et notamment les CHSCT et les DUP, ont souhaité la signature d'un accord qui définit et organise un traitement global, basé sur une politique volontariste.

A donc été défini le cadre de référence d'une politique de prévention des risques psychosociaux en France, par la signature d'accords dédiés au titre de l'ensemble des entités françaises du groupe.

Ces accords sont consultables sur www.guydegrenne.fr.

ACCIDENTS DU TRAVAIL, FREQUENCE ET GRAVITE, ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Entité	2015			2014			2013		
	Nombre d'accidents	Taux de fréquence	Taux de gravité	Nombre d'accidents	Taux de fréquence	Taux de gravité	Nombre d'accidents	Taux de fréquence	Taux de gravité
GD SA	0	0,00%	0,00%	0	0%	0,00%	0	0%	0,00%
GDI	15	44,89%	0,95%	13	34,86%	0,89%	11	28%	0,48%
DGD	7	20,67%	0,60%	4	9,80%	1,14%	8	20%	1,15%
BGD	4	28,08%	0,39%	1	6,32%	0,39%	4	22%	1,78%
PGD	0	0,00%	0,00%	0	0%	0,00%	0	0%	0,00%
Total	26	17,74%	0,39%	18	10,20%	0,61%	23	14%	0,85%

Informations relatives à la formation

Politique d'évolution professionnelle au sein du Groupe Guy Degrenne

L'attractivité sociale de Guy Degrenne ne cesse de s'accroître, sous l'effet conjugué de :

- L'amélioration continue des performances du groupe ;
- La mise au centre de la stratégie Ressources Humaines, de l'évolution professionnelle, et du développement des compétences.

L'enjeu est double : satisfaire les souhaits d'évolution correspondant aux besoins de Guy Degrenne et conserver les compétences clés nécessaires à la performance.

La maîtrise de cet équilibre est rendue possible par la mise en œuvre d'une politique de recrutement, de formation et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

En particulier, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016, les principales mesures suivantes ont été réalisées :

- Renforcement des équipes commerciales CHR à l'international ;
- La densification du parcours de formation et d'évolution professionnelle sur l'ensemble des métiers de la distribution en points de vente, favorisant la mobilité interne, le développement et la fidélisation des collaborateurs (vendeurs, adjoints, responsables de points de vente, managers d'unités commerciales) ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de passerelles destinées aux jeunes collaborateurs.

Politiques mises en œuvre en matière de formation

Le Plan de Formation

Le plan de formation définit les typologies d'actions de formation selon les objectifs poursuivis :

- Adaptation au poste de travail ;
- Evolution et/ou maintien dans l'emploi ;
- Développement des compétences.

Les objectifs du Plan de Formation concernent en priorité les projets clés de l'entreprise :

- Formation mieux connaître nos produits ;

- Formation accueil et techniques de vente ;
- Formation sur le logiciel caisse AX ;
- Formation sur le logiciel Sage Paie ;
- Formation techniques de soudage TIG Inox ;
- Formation Sécurité ;

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, la plateforme de formation destinée à l'ensemble des salariés du groupe lancée au cours de l'exercice précédent, a continué d'être alimentée. Nous rappelons que le rôle de cette plateforme est de permettre au groupe de poursuivre sa premiumisation à travers une parfaite connaissance des produits, ainsi qu'un perfectionnement des techniques de vente.

Chaque salarié de Guy Degrenne dispose depuis le 1^{er} janvier 2015 d'un compte personnel de formation (CPF) utilisable dans le cadre de formations réalisées en dehors du temps de travail (à l'exception des boutiques, (où les formations sont réalisées sur le temps de travail).

La mise en œuvre du Plan de Formation au cours de l'exercice 2015-2016

- *Formation Obligatoire*
Nombre d'heures de formation dispensées : 548 heures
Coût global des formations dispensées : 21,49 k€
 - *Formation Continue*
Nombre d'heures de formation dispensées : 1642 heures
Coût global des formations dispensées : 66,92 k€
- Total nombre d'heures de formation dispensées : 2190 heures
Total coût global des formations dispensées : 88,41 k€

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

Le programme de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences de Guy Degrenne correspond à la mise en place de politiques et d'actions visant à améliorer les performances du groupe, à identifier et adapter les compétences nécessaires à la fois à l'évolution de l'entreprise et aux attentes des collaborateurs.

Plusieurs objectifs sont poursuivis. Tout d'abord, le premier objectif est de disposer d'outils RH pertinents et simples : des

analyses de postes, des données sur les compétences, un plan de formation cohérent, une actualisation des classifications et un système d'information dédié à la gestion des ressources humaines. Ensuite, la GPEC contribue à améliorer le

management quotidien. Enfin, elle participe au processus d'amélioration continu global dans lequel le groupe s'est engagé au titre de la certification ISO 9001.

Statistiques formation

	2015/2016	2014/2015	2013/2014
Investissement formation (en k€)	88,41	95,88	122,48
Part de la masse salariale (en %)	0,46%	0,50%	0,65%
Nombre moyen de jours de formation par salarié	1,28	1,57	2,23
coût moyen de la formation par salarié (en euros)	389,47	526,84	816,55
Nombre de salariés formés au cours de l'année	227	182	150,00

Statistiques formation	2015/2016
Investissement formation (en k€)	88,41
Part de la masse salariale (en %)	0,46%
Nombre de salariés présents en formation	244
Nombre de salariés formés au cours de l'année	227
Dont : Cadres	6
Etam	20
Personnel de vente	170
Personnel de production	27
Personnel de logistique	4

PROMOTION DE LA DIVERSITE ET DE L'EGALITE DES CHANCES

EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES - HOMMES

L'égalité entre les femmes et les hommes est un des thèmes communs à l'ensemble du groupe. Cette politique est déployée à travers plusieurs axes

➤ L'égalité salariale : Le département des Ressources Humaines s'assure de respecter les grilles de salaires à l'embauche, ainsi qu'une pleine égalité quant aux évolutions internes au sein du groupe.

➤ L'accès des femmes aux postes de direction :

Au cours l'exercice clos au 31 mars 2016 un tiers du comité de direction était constitué de femmes, l'augmentation de la part des femmes à des postes de direction est un axe d'amélioration pour le prochain exercice ouvert au 1^{er} avril 2016.

➤ L'équilibre de la représentation des femmes des hommes au sein des métiers du groupe : La répartition est équilibrée au sein du groupe ;

➤ L'égalité de traitement entre les salariés à temps partiel et les salariés à temps complet ;

Afin de mesurer les avancées sur chacun des axes ci-dessus, le groupe, ainsi que les partenaires sociaux ont défini des indicateurs de performances sociales. Les accords sont consultables sur le site internet de la marque www.guydegrenne.fr.

MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES

Des réunions (hiérarchie/infirmière/RH) ont lieu de manière régulière, pour passer en revue les personnes qui présentent des restrictions médicales afin d'adapter dans la mesure des possibilités les postes de travail (aménagement/mobilité).

Nombre de personnes ayant un handicap inscrites à l'effectif en France au 31/12/2015 : 33.

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le groupe Guy Degrenne pratique la lutte contre toute forme de discrimination. Depuis 2014 toutes les entités du groupe bénéficient d'un accord hommes/femmes.

2.3.1.2. Respect des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail

Le groupe Guy Degrenne prend en considération les conventions fondamentales de l'OIT dans ses décisions. Ainsi, Guy Degrenne S.A et l'ensemble de ses filiales respectent :

- La liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective (liberté syndicale et protection du droit syndical, droit d'organisation et de négociation collective) ;
- L'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- L'abolition effective du travail des enfants (respect de l'âge minimum) ;
- L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession (égalité de rémunération).

2.3.2. Rapport environnemental

2.3.2.1. Politique générale en matière environnementale

ORGANISATION DE LA SOCIETE POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES, ET LES DEMARCHES D'EVALUATION OU DE CERTIFICATION EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

La Direction de l'environnement au sein du groupe Guy Degrenne anime l'activité de veille, de mise en place et de mise à jour des dispositifs environnementaux du groupe.

Ce dispositif environnemental est construit en fonction des constatations suivantes :

- La diversité des lois et règlements applicables en matière environnementale, entre les différents pays d'implantation du groupe ;
- Les activités des différentes filiales ne sont pas homogènes, il en va donc de même de leur impact sur l'environnement ;
- Cette diversité nécessite un accroissement de la connaissance par le groupe des risques environnementaux inhérents à son activité industrielle et de distribution.

La Direction de l'environnement s'organise donc autour d'un groupe de travail dont les missions sont les suivantes :

- Circonscrire le périmètre géographique de l'action environnementale du Groupe Guy Degrenne et la segmenter par activité ;
- Circonscrire les dispositifs législatifs et réglementaires locaux applicables aux activités de l'ensemble des entités du groupe ;
- S'assurer que les normes inhérentes à chacun des pays sont effectivement appliquées ;
- Etablir un programme d'actions annuelles à partir des données statistiques environnementales consolidées du groupe ;
- S'assurer d'une couverture d'assurance optimale contre les risques liés à l'environnement ;
- Construire des relations avec les institutions, les administrations et les partenaires environnementaux locaux.

Les principaux objectifs de la politique environnementale du groupe sont :

- La maîtrise des consommations et rejets ;
- La maîtrise des risques.

La Direction de l'environnement du Groupe se compose de trois collaborateurs basés au siège du Groupe à Vire (France) et d'un collaborateur relais sur chacun des trois autres sites industriels du groupe.

A la date de clôture des comptes au 31 mars 2016, il n'existe pas de démarche de certification ou d'évaluation en matière d'environnement.

LES ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIES MENEES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Sur l'ensemble des sites industriels du Groupe, chaque manager d'équipe est sensibilisé de manière régulière par la direction aux économies à réaliser tant au niveau des consommations (eau, énergie, emballages) qu'à l'amélioration de la gestion des rejets (rejets aqueux, atmosphériques et déchets).

LES MOYENS CONSACRES A LA PREVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS

- Les sites de Vire et de Siam sont équipés d'une station de traitements des eaux ;
- Le site de Vire est équipé d'une installation de traitement des rejets atmosphériques ;
- Prévention des risques chimiques :
 - Mise en place de systèmes spécifiques de prévention de la pollution des réseaux ;
 - Mise sur rétention de tous les produits chimiques liquides.

MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2016, aucun évènement environnemental exceptionnel n'est à reporter

À ce titre, il est précisé que la société n'a versé aucune indemnité au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement, et qu'il n'existe aucune procédure judiciaire relative à un sujet environnemental, ouverte à la date de clôture des comptes au 31 mars 2016.

Bien que la société ait engagé une politique d'identification et de gestion volontariste des risques en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, elle ne peut garantir avoir identifié et analysé de manière adéquate toutes les sources de risque. De ce fait, le groupe Guy Degrenne ne peut garantir qu'elle ne subira aucune perte liée à l'environnement, ni que ces pertes n'affecteront pas défavorablement ses résultats d'exploitation ou sa situation financière

Toute modification future des dispositions légales et réglementaires en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité est susceptible d'affecter les résultats d'exploitation et la situation financière de la société.

2.3.2.2. Pollution et gestion des déchets

MESURES DE PREVENTION, DE REDUCTION OU DE REPARATION DE REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT

- Contrôle journalier des effluents en sortie de l'usine de Vire ; d'Alfold et de Siam ;
- Contrôle trimestriel de nos effluents par un organisme agréé ;
- Qualification par l'agence de l'eau pour le suivi régulier de nos rejets en sortie de notre station ; et démarche identique en Thaïlande et Hongrie avec les organismes locaux
- Application des procédures du groupe sur la gestion des déchets, au site de Thiers
- Contrôle annuel régulier de nos rejets atmosphériques.

MESURES DE PREVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ELIMINATION DES DECHETS

Le groupe a mis en place un tri sélectif des déchets dans un souci d'optimisation des filières de recyclage (sur l'ensemble des sites de production) ;

Tous les déchets dangereux ou souillés (DID) sont expédiés avec un bordereau de suivi de Déchets dangereux. Les informations mentionnées sur ces bordereaux sont consignées dans un registre déchets. Le groupe possède également une politique des DIB (déchet banal) pour le site de Vire.

PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET DE TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION SPECIFIQUE A UNE ACTIVITE

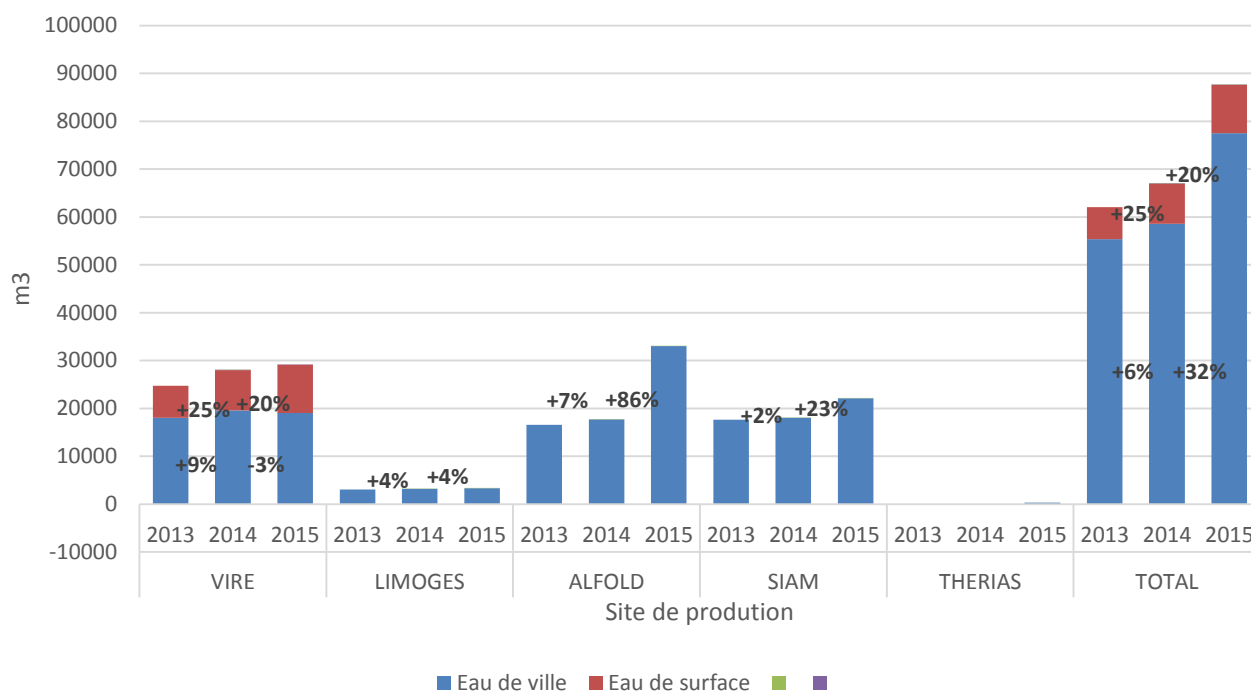
Un contrôle des émissions sonores est réalisé tous les 3 ans conformément à la législation en vigueur.

2.3.2.3. Utilisation durable des ressources

CONSOMMATION D'EAU ET APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES

- Suivi journalier des consommations d'eau. Optimisation de la gestion des rinçages pour diminuer la consommation d'eau. Répartition des consommations suivant les besoins (eau du réseau ou eau industrielle) ;
- Amélioration refroidissement presses (Limoges) ;
- Investissements sur le site de production en Hongrie destiné à diminuer la consommation d'eau sur les presses isostatiques

Consommation d'eau par site de production (en m3)



La légère reprise de l'activité, ainsi que la production concernant le contrat Air France ont contribué à l'augmentation notable de la consommation d'eau sur nos sites de production.

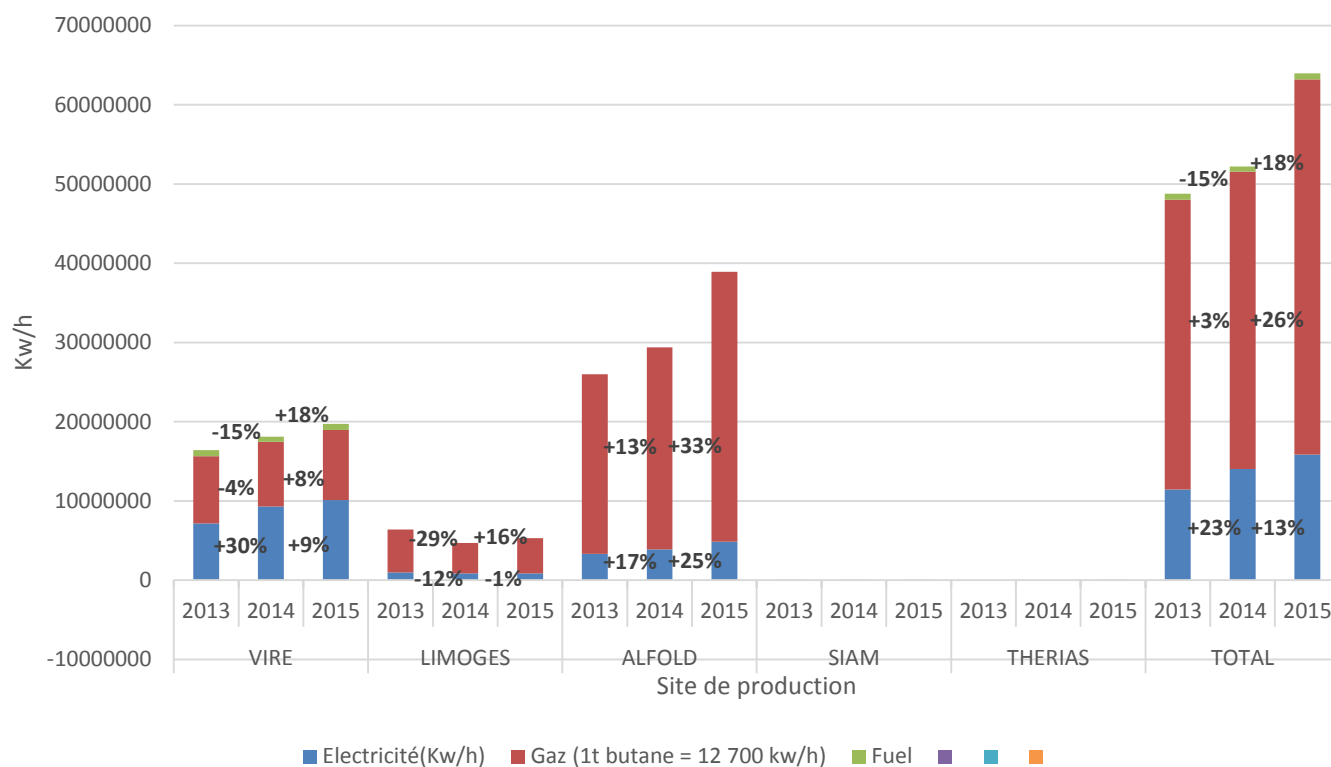
CONSOMMATION DES MATIÈRES PREMIÈRES ET LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DANS LEUR UTILISATION

- Optimisation de l'utilisation de notre matière première pour diminuer les chutes et suivi des taux de chutes. Diminution de la masse des emballages ;
- Rationalisation des emballages sur les sites de production, afin de réduire les emballages intermédiaires :

CONSOMMATION D'ÉNERGIE, MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Un suivi régulier des consommations des énergies a été mis en place ainsi qu'un plan d'actions lié au Bilan carbone.

Consommation d'énergie par site de production (en Kw/h)



AUTRES STATISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

La création d'une nouvelle gamme de boîtes cadeaux pour l'ensemble du réseau rétail permet des économies de matières premières et de suremballages significatives, la consommation d'emballages du groupe est d'ailleurs en baisse de 11% sur l'exercice clos au 31 mars 2016. Cependant, nous avons pleine conscience que le développement de la vente sur internet est consommateur d'emballages supplémentaires, compte tenu des modes de transport et des risques de casses y étant associés.

2.3.2.4. Changement climatique

REJETS DE GAZ A EFFET DE SERRE

- Un Bilan Carbone du site de Vire a été effectué, selon la méthode de l'ADEME. Ce travail a permis de comptabiliser la totalité des émissions de CO2 générées directement ou indirectement, de mettre en exergue les principaux postes émetteurs, de proposer des actions de réduction des émissions de CO2, de renforcer la formation des principaux responsables du site et de définir un plan d'actions. Les mesures engagées devraient permettre de quantifier l'empreinte carbone des principales familles de produits fabriquées par Guy Degrenne. Le plan d'actions est le suivant :
 - o Réduction de la consommation d'énergies fossiles par unité produite
 - o Etude en cours pour remplacer le butane par le gaz naturel
 - o Modification des conditions générales d'achat dans le but d'associer nos fournisseurs et sous-traitants à notre démarche environnementale.

ADAPTATIONS AUX CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Même si ses actions ne sont pas inscrites dans le cadre d'un programme formalisé, Guy Degrenne s'adapte aux conséquences du changement climatique par l'optimisation permanente de sa consommation énergétique en volume, mais aussi de matières premières, de transport.

En matière de maîtrise de l'empreinte énergétique, les principales réalisations de l'exercice se sont concentrées sur :

- L'optimisation des flux physiques de réassort vers les points de vente, contribuant à optimiser la consommation « transport » du groupe ;
- L'intégration de l'efficacité énergétique dans la définition du nouveau concept de point de vente. Ainsi, les éclairages sont essentiellement équipés en LED (diodes électroluminescentes) devant contribuer à réduire les volumes de consommation électrique ;
- L'intégration dans le parc automobile du groupe de véhicules « full hybride » ;
- L'intensification de l'utilisation des conférences vidéo entre les différents sites du groupe, afin de limiter les déplacements professionnels consommateurs en carburant, notamment pour assurer la formation des responsables de magasins
- Mise en place d'un site elearning, afin d'assurer la formation de l'ensemble du personnel du groupe, tout en réduisant au maximum les déplacements.
- Mise en place du télé-travail dans la mesure du possible sur des fonctions administratives.

2.3.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

2.3.3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

EN MATIERE D'EMPLOI ET DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Guy Degrenne pratique sur l'ensemble de ses sites une politique de défense et de préservation des emplois, dès lors qu'aucun changement structurel n'intervient sur ses marchés. En effet, à chaque fois que les conditions économiques le permettent la société favorise la fabrication de produits au sein des entreprises du groupe, plutôt qu'en sous-traitance.

Par ailleurs, le développement de la sous-traitance a permis à quasiment l'ensemble des sites, de préserver un niveau d'emploi satisfaisant. Cette activité a aussi permis, au bénéfice des activités d'arts de la table, d'assurer la protection et la transmission des savoir-faire.

Dans l'ensemble des bassins industriels sur lesquels le Groupe est présent (Basse-Normandie, Limoges, Sud de la Hongrie, bassin industriel de Bangkok), Guy Degrenne est reconnu comme un employeur clé.

SUR LES POPULATIONS RIVERAINES OU LOCALES

Le Groupe est implanté de manière historique sur la commune de Vire. L'usine de Limoges, malgré sa taille modeste, concentre la fabrication de la porcelaine de Limoges de Guy Degrenne, mais aussi de marques de luxe, positionnant ainsi le Groupe comme acteur de concentration de la production de porcelaine au label Limoges. Afin de renforcer cette démarche, Guy Degrenne s'est positionné comme un acteur de référence au sein de l'ODG (organisme de défense et de gestion) qui milite pour la mise en place d'une IGP (indication géographique protégée) sur la porcelaine de Limoges. Enfin, le site de production de porcelaine d'Alfold est situé dans un bassin porcelainier historique en Hongrie, et constitue l'un des fabricants les plus réputés de la région.

2.3.3.2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de Guy Degrenne

LES CONDITIONS DU DIALOGUE AVEC CES PERSONNES OU ORGANISATIONS

Se reporter au paragraphe 2.4.3.6 ci-après.

LES ACTIONS DE PARTENARIAT OU DE MECENAT

Si le groupe n'a pas formalisé de politique de dialogue avec des associations d'insertion, des associations de défense de l'environnement, des associations de consommateurs, Guy Degrenne dispose cependant de partenariats établis de longue date :

- Des partenariats privilégiés et de longue date avec les écoles de formation aux métiers de l'hôtellerie-restauration, notamment l'Ecole Ferrandi, Tecomah, l'Institut Paul Bocuse et le Centre de Formation Alain Ducasse (prêts de produits, formation, gestion de projets étudiants, participation aux jurys d'examens, etc.).
- Guy Degrenne contribue dès que la situation lui permet, à œuvrer pour des associations caritatives, dernièrement nous pouvons noter un don de couverts important issus d'un contrat avec Air France, ainsi que des dons de verres au profit Emmaüs. L'importance de ces actions est fondamentale au sein du groupe et symbolise l'esprit d'entraide qui anime la société.

De la même manière, si la situation du Groupe n'a pas permis de développer d'actions de mécénat directes, Guy Degrenne a à cœur de renouveler régulièrement, dans l'ensemble de ces boutiques, l'opération « Videz vos placards ». Grâce à cette opération, organisée en France par la Confédération des Arts de la Table, Guy Degrenne et plus de 650 points de vente collectent des couverts et de la vaisselle d'occasion, qui est ensuite regroupée et utilisée par la Croix-Rouge.

2.3.3.3. Sous-traitance et fournisseurs

Guy Degrenne s'attache à entretenir et à promouvoir auprès de ses sous-traitants et fournisseurs des collaborations responsables. Tout au long de l'année, des audits (programmés ou inopinés) sont réalisés par la division Achats & Sourcing directement auprès de ses fournisseurs et sous-traitants.

En particulier, pendant ces audits terrain, le groupe s'attache à vérifier que l'ensemble des partenaires de Guy Degrenne se conforment aux principes de responsabilité sociale (liberté du travail, travail des enfants, etc...) et aux principes de responsabilité environnementale (respect des réglementations et des normes, déchets, etc...).

Afin de renforcer la matérialisation de la politique de Guy Degrenne dans ce domaine, la Direction des Achats & Sourcing, en collaboration avec la Direction Juridique et la Direction des Ressources Humaines, ont modifié les conditions d'achats du groupe en renforçant les aspects « environnementaux et sociaux » qui s'imposent désormais à l'ensemble des sous-traitants et fournisseurs de Guy Degrenne.

2.3.3.4. Loyauté des pratiques

ACTIONS ENGAGEES POUR PREVENIR LA CORRUPTION

La Direction Générale, la Direction Juridique, la Direction des Ressources Humaines ainsi que les services de Contrôle Interne et Contrôle de Gestion Groupe, sont les principaux acteurs de la lutte contre la corruption, qu'elle ait des origines internes ou externes à Guy Degrenne.

D'une façon générale, le Groupe proscriit le financement politique, syndical, culturel ou charitable en vue d'obtenir des avantages matériels, commerciaux ou personnels, directs ou indirects.

De ce point de vue, Guy Degrenne s'attache à faire respecter par l'ensemble de ses collaborateurs la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les principes fondateurs de l'OCDE, les conventions des Nations Unies sur les droits de l'Enfant et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DES CONSOMMATEURS

La protection de la santé et de la sécurité des consommateurs utilisant les produits fabriqués et commercialisés par le Groupe, repose sur les piliers suivants :

- La maîtrise du référentiel législatif et réglementaire applicable ;
- Un service consommateurs formé et réactif ;
- Un contrôle du contenu de l'information donnée aux consommateurs sur les produits Guy Degrenne ;
- La maîtrise de la chaîne d'approvisionnement et de fabrication des produits commercialisés par le Groupe ;
- Une certification ISO 9001 renouvelée chaque année ; les sites de Siam et d'Alfold sont désormais également certifiés ISO 9001, cette démarche s'inscrivant dans la politique qualité du groupe qui vise à renforcer les démarches de progrès au sein du groupe
- Une lutte permanente contre la contrefaçon ;
- Une collaboration exemplaire avec les autorités de la concurrence, de répression des fraudes et de la protection des personnes, tant sur le plan local et régional, que sur le plan national.
- La participation active aux groupes de travail de la profession (UNITAM) destinés à faire évoluer la protection du consommateur.
- Membre de l'ODG (organisme de défense et de gestion) qui milite pour la mise en place de l'IGP porcelaine de Limoges

2.3.3.5. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Se reporter au paragraphe 2.4.3.6. ci-après.

2.3.3.6. Informations sociales ou environnementales qui, eu égard à la nature des activités ou à l'organisation de Guy Degrenne, ne peuvent être produites ou ne paraissent pas pertinentes

Information	Non produites	Non pertinentes	Commentaires
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par Guy Degrenne		X	Il n'existe pas de relation avec des associations d'insertion professionnelle, des associations de défense de l'environnement, des associations de consommateurs ou les populations riveraines.
Protection de la biodiversité	X		Guy Degrenne a reporté à 2016-17 la définition des plans d'actions de protection de la biodiversité
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme		X	Il n'existe pas d'autres actions engagées en faveur des droits de l'homme, autres que celles exposées dans le Rapport Social & Environnemental ci-avant
Informations hors périmètre France	X		Guy Degrenne a reporté à 2016-17 la production des informations sociales et environnementales sélectionnées s'agissant du périmètre « hors France », dans la mesure de ses systèmes d'information

2.4 PERSPECTIVES D'AVENIR ET STRATEGIES

2.4.1 Evènements postérieurs à la clôture

- Le Conseil d'administration s'est réuni le 31 mai 2016 et a décidé, à la majorité de ses membres présents ou représentés, de mettre fin aux fonctions de Monsieur Thierry Villotte, Directeur général de Guy Degrenne. Le Conseil d'administration a tenu à remercier Monsieur Thierry Villotte pour le travail considérable accompli depuis octobre 2008 durant ses mandats de Président du Directoire puis de Directeur général. Le Conseil tient à réaffirmer son engagement de poursuivre la stratégie en cours en renforçant l'activité retail et en accélérant le développement à l'international du Groupe, plus particulièrement auprès des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration. Monsieur Stéphane Zanchet, actuel Directeur général délégué, assurera, à titre intérimaire, la direction générale de l'entreprise dans l'attente de la nomination d'un nouveau Directeur général.
- Le 3 juillet 2016, la société Diversita a versé une avance en compte courant de 3 millions d'euros.

Il n'existe pas d'autres éléments postérieurs à la clôture dont le Conseil d'Administration aurait connaissance à la date d'arrêts des comptes.

2.4.2. Perspectives d'avenir et Stratégie

2.4.2.1. **Stratégie**

Le plan industriel et commercial mis en œuvre s'articule autour de trois axes stratégiques, destinés à accroître rapidement l'activité et améliorer la rentabilité de la Société :

- renforcer le *retail* en vue d'augmenter le trafic en point de vente et sur internet, par le développement d'une offre complémentaire permettant de renforcer la présence de la marque à l'esprit des consommateurs. Cette dynamique se traduira de manière positive dans le réseau *wholesale*;
- développer rapidement les ventes à l'international, particulièrement dans l'activité destinée aux professionnels de l'hôtellerie et de la restauration, dans l'objectif à moyen terme que ces ventes représentent de 33 à 50 % des ventes d'art de la table du groupe contre 15 % actuellement ; C'est dans l'optique de faire des Etats-Unis sa deuxième place forte que le groupe a renforcé sa présence avec le développement de Degrenne North America, qui prend le relais de Table de France North America sur ce territoire. Disposant de sa propre équipe de vente et de sa propre plate-forme logistique, Degrenne North America développera son activité tant en retail qu'en hôtellerie-restauration ;
- accroître la base de clients de sous-traitance industrielle, profitant du savoir-faire incomparable de ses usines.

La compétitivité du groupe en particulier pour le développement de l'activité internationale dépend fortement de l'environnement macro-économique et plus particulièrement de la parité euro/dollar. Les parités de change sont par ailleurs un élément déterminant de la compétitivité du groupe une partie significative de ses approvisionnements étant sujet aux variations de change notamment du Bath, du Forint et du Dollar.

La stabilisation des changes a été prise en compte dans le business plan de la société établi à la clôture 2016(cf 2.1.1 et note 5.2.2 des comptes consolidés).

Pour atteindre ces objectifs, le groupe optimise son outil de production et élargit la gamme de produits conçus en interne. Il ne s'interdit pas toutefois de compléter ses collections par des opérations de croissance externe.

2.4.2.2. Premier trimestre de l'exercice 2016/17

Le chiffre d'affaires consolidé (non audité) du premier trimestre 2016-17, ressort à 21.9 M€, en progression de 3.0% sur l'exercice 2015/2016. Ce chiffre intègre la nouvelle activité de coutellerie de Guy Degrenne via la société Thérias et l'Econome rachetée sur l'exercice précédent. Celle-ci génère une amélioration de chiffre d'affaires de plus de 0.5M€ sur la période et complète notre offre produits. Nous avons également procédé à des changements de périmètres, basculant nos contrats Air France et Nespresso dans la partie industrielle. Nos chiffres sont retraités en ce sens dans ce document et pour les comparatifs.

(en Me)	Q1 2015/16	Q1 2016/17	Variation
Arts de la Table	12,6	11,5	-1,7 %
Industrie	8,7	10,4	+ 8,7 %
Total	21,3	21,9	+3,0 %

Le chiffre d'affaires réalisé dans l'activité d'arts de la table et de la cuisine régresse légèrement de 1.7%, en particulier affecté par la diminution de notre activité GMS (0.4M€) et la baisse de (0.4M€) sur les boutiques et concessions en partie liée à l'absence de l'opération anniversaire au calendrier promotionnel de cette année. Néanmoins, l'Ecommerce est toujours porteur avec une croissance sur la période de plus de 8% avec une rationalisation des canaux de ventes vers des sites plus proches de l'identité premium de la marque. Le chiffre d'affaires réalisé avec les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration en France enregistre une augmentation de près de 8.5%, signe d'un retour d'une activité positive après le contexte morose de la fin 2015 début 2016.

A l'international, si le chiffre d'affaires est étalé, nous enregistrons une progression de 15% de nos activités aux Etats Unis via notre filiale Degrenne North America, confortant ainsi notre souhait de faire de ce marché, notre second marché national, après la France. Notre activité internationale des arts de la table et de la cuisine surperforme notre progression de chiffre d'affaires. de 3 points, et constitue 25% de notre chiffre d'affaires total. Au cours ce trimestre, les usines du groupe ont enregistré une progression de 8.7% des facturations de produits finis avec une forte progression de notre client principal (+20%) et des autres produits industriels (+10%). L'activité Air France connaît le contrecoup des commandes d'implantations de l'année dernière, mais cette diminution est compensée au 2/3 par la montée en puissance de l'activité Nespresso. Le groupe continue à renforcer à nouveau son offre dans l'univers de la cuisine avec la mise sur le marché d'une collection de casseroles haut de gamme réalisée dans son usine normande de Vire

2.4.2.3. Financement du développement du groupe

Afin de financer le développement de l'exploitation, d'accélérer la modernisation de l'outil industriel, Diversita a réalisé au cours du mois de juillet une avance en compte courant de 3M€.

3. Gouvernance

3.1. LES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE

3.1.1. Informations sur les organes de direction et de contrôle

Au 30 Juin 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Philippe SPRUCH
Président du Conseil d'Administration

Christian HAAS
Vice-président du Conseil d'Administration

Dominique LOISEAU
Membre du Conseil d'Administration

Jean-Claude LAMBERT
Membre du Conseil d'Administration

Elina BERREBI
Membre du Conseil d'Administration

Thierry VILLOTTE
Membre du Conseil d'Administration

DIVERSITA, représentée par Michael CAHN
Membre du Conseil d'Administration

COMITE D'AUDIT

Christian HAAS
Président du Comité d'Audit

Jean-Claude LAMBERT
Membre du Comité d'Audit

DIVERSITA, représentée par Michael CAHN
Membre du Comité d'Audit

COMITE DES REMUNERATIONS

Elina BERREBI
Membre du Comité des Rémunérations

DIVERSITA, représentée par Michael CAHN
Membre du Comité des Rémunérations

Nous noterons que Monsieur Thierry Villotte, qui occupait le poste de Président du Directoire de 2008 à 2015, puis le poste de Directeur Général depuis septembre 2015 a été révoqué par le Conseil d'Administration à la date du 31 mai 2016.

DIRECTION GENERALE

Stéphane ZANCHET
Directeur Général Délégué

COMITE DE DIRECTION

Stéphane ZANCHET
Directeur Général Délégué

Stéphane de BERGEN
Marketing

Yves PIROT
Administration & Finances

Sébastien DESCAMPS
Sous-traitance industrielle

Bénédicte GUILLO
Achats & Sourcing

Eric Le PORT
Ressources Humaines

Céline MALGRAS
Digitalisation des activités

Tinneke PRADIER
Etudes et organisation

Antoine de REMUR
Retail & CHR

Philippe RENELLEAU
Industrie VIRE

Martial VILLIERE
Supply chain et service clients

Anne ROUQUETTE
Juridique

Emmanuel LECOMTE
Technique

De nombreux changements de gouvernance ayant eu lieu au cours du dernier exercice, vous trouverez ci-dessous les informations sur les organes de direction et de contrôle antérieures à l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 septembre 2015 qui entérina la modification des statuts de la société. La société est depuis cette date, une société anonyme à Conseil d'Administration.

COMITE DES REMUNERATIONS

Dominique LOISEAU
Membre du Comité des Rémunérations

Jean-Claude LAMBERT
Membre du Comité des Rémunérations

Jusqu'au 30 Septembre 2015

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Philippe SPRUCH
Président du Conseil de Surveillance

Christian HAAS
Vice-président du Conseil de Surveillance

Dominique LOISEAU
Membre du Conseil de Surveillance

Jean-Claude LAMBERT
Membre du Conseil de Surveillance

DIVERSITA, représentée par Michael CAHN
Membre du Conseil de Surveillance

COMITE D'AUDIT

Christian HAAS
Président du Comité d'Audit

Jean-Claude LAMBERT
Membre du Comité d'Audit

DIVERSITA, représentée par Michael CAHN
Membre du Comité d'Audit

3.1.2. Dirigeants communs entre les sociétés du groupe Guy Degrenne

	GUY DEGRENNE S.A.	Monsieur Thierry VILLOTTE	Monsieur Stéphane ZANCHET
Guy Degrenne S.A.		Directeur Général	Directeur Général Délégué
Distribution Guy Degrenne	Président	Représentant permanent de Guy Degrenne SA en qualité de Directeur Général	
Boutiques GD	Président	Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. en qualité de Directeur Général	
Guy Degrenne Industrie	Président	Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. en qualité de Directeur Général	
Porcelaines Guy Degrenne	Président	Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. en qualité de Directeur Général	
Thérias et l'Econome	Président	Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. en qualité de Directeur Général	
Alföld Porcelan		Président du Conseil de Surveillance	Président du Directoire
Siam Tableware			Member of the Board of Directors
GD BELGIUM		Président du Conseil d'Administration	
TDFNA	Président		
DNA	Président		

3.1.3. Renseignements personnels sur les membres du Conseil d'Administration

LISTE DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2016

	SOCIETES	POSTES OCCUPES
Philippe SPRUCH Né le 23 septembre 1963 à Strasbourg Adresse professionnelle : : 6 rue Adolphe L-1116 Luxembourg Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2021	GUY DEGRENNE S.A DIVERSITA SARL (Luxembourg) PEQUIGNET (France) KINDY S.A	Président du Conseil de Surveillance Gérant Vice Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance
Christian HAAS Né le 11 mars 1948 à Paris Adresse professionnelle : 1, rue de la Faisanderie – 75116 Paris (France) Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2021	SOPARCIF MATINVEST COFIR TECNOTEC MATIGNON INVESTISSEMENT ET GESTION GUY DEGRENNE S.A. SENLISIENNE DE PORTEFEUILLE LAFUMA NATURE HOLDINGS MI3	Président - Directeur Général Président - Directeur Général Président – Administrateur délégué Président - Directeur Général Vice-président – Directeur Général Vice-Président du Conseil d'Administration Directeur Général Unique Représentant permanent de COMIR, Administrateur Représentant permanent de Matignon Investissement et Gestion, administrateur Représentant permanent de SOPARCIF, administrateur délégué et président
Dominique LOISEAU Née le 28 août 1953 à Neuilly-sur-Seine Adresse professionnelle : Relais Bernard Loiseau, 2, rue d'argentine – 21210 Saulieu (France) Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2021	BERNARD LOISEAU S.A GUY DEGRENNE S.A SCI DUMAINE S.A LOISEAU DES VIGNES S.A TANTE MARGUERITE S.A.S TANTE LOUISE ASSOCIATION INTERNATIONALE DES RELAIS & CHATEAUX S.E.P.T CESER BOURGOGNE	Président – Directeur Général Membre du Conseil d'Administration Gérant Président – Directeur Général Président – Directeur Général Présidente Vice-présidente (fin de mandat en novembre 2013) Administrateur Membre du CESER de Bourgogne (personnalité extérieure)
Eliina BERREBI Née le 21 juin 1987 à Neuilly-sur-Seine Adresse professionnelle : 17 rue des Jonnières – Bièvres (France) Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2021	GUY DEGRENNE S.A IM SQUARE SAS LEGENDRE HOLDING 28 SAS PEOPLE DOC SAS	Membre du Conseil d'Administration Administrateur Membre du Conseil de Surveillance Censeur
Jean-Claude LAMBERT Né le 2 juillet 1942 à Lyon Adresse professionnelle : 17 rue des Jonnières – Bièvres (France) Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2021	GUY DEGRENNE S.A.	Membre du Conseil d'Administration
Thierry VILLOTTE Né le 1er juin 1960 à Montreuil Adresse professionnelle : 17, rue des Jonnières 91570 Bièvres (France) Fin de mandat : AG d'approbation des comptes au 31 mars 2021	GUY DEGRENNE S.A ALFOLD PORCELAN SIAM TABLEWARE CO. LTD USINES J.SIMON MERCES	Membre du Conseil d'Administration Président du Directoire Member of the Board of Directors Gérant Président
DIVERSITA Adresse professionnelle : 6 rue Adolphe L-1116 Luxembourg Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2021	GUY DEGRENNE S.A	Membre du Conseil d'Administration

À la connaissance de la société :

- Aucun des membres du Conseil d'Administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- Aucun de ces membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni intervenir dans la gestion ou la conduite d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Philippe Spruch, Président

Diplômé de l'école de Management de Strasbourg, il fait ses classes chez Sacilor et Assystem. Il crée ensuite la société « d2 » en ciblant essentiellement les professionnels de la communication dans la publicité et le graphisme, et prend en charge la R & D, le marketing et achats.

Par le biais des produits fonctionnels, performants et de design sophistiqué, Philippe Spruch réussit à hisser son entreprise au premier rang mondial de périphérique de stockage, marquant sa présence à travers 15 filiales internationales.

En 1995, électronique d2 acquiert la société américaine LaCie Ltd, pour renforcer sa présence sur le marché nord-américain. Après trois ans, LaCie est adoptée comme marque mondiale en abandonnant la dénomination 'd2'.

Au rythme de 4 innovations par an, Philippe Spruch développe des produits technologiques dédiés aux professionnels. Il attire également les particuliers à travers des accessoires banalisés et accessibles à la grande consommation. En 2013, il vend LaCie au géant Seagate qu'il rejoint en tant que Directeur Général adjoint. En parallèle, il monte le fonds d'investissement Diversita avec lequel il investit dans des sociétés françaises haut de gamme. Fin 2014, il quitte le groupe Seagate pour se consacrer à son fonds d'investissement.

Christian Haas, Vice-Président

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP Paris), de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et titulaire d'un DESS en droit des affaires, Christian Haas cumule près de trente cinq ans d'expériences dans le capital-investissement. Après plus de cinq années passées au Ministère de l'Economie et des Finances où il a occupé diverses responsabilités dans le domaine informatique, Christian Haas intègre l'Institut de Développement Industriel (IDI) où il devient Directeur Général Adjoint de Boussac Saint Frères.

Il rentre à la Banque Worms en 1985 où il devient Directeur Général Adjoint en charge des activités de Banque d'Affaires et Membre du Comité de Direction. En 1996, il fonde Matignon Investissement & Gestion dont il est Vice-Président. Il est aussi Directeur Général de Senlisienne de Portefeuille et de Comir.

Diversita, représentée par Michael Cahn

Diplômé de l'ESSEC, il occupe le poste de Responsable financier chez Diversita.

Dominique Loiseau

Après une Maîtrise de biochimie/microbiologie obtenue en 1975 à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg, Dominique Loiseau se tourne vers l'enseignement. Elle intègre l'ENSET à Cachan pour décrocher le CAPET A3 Biochimie. Elle enseigne au Lycée Technique Hôtelier Jean Drouant, à Paris (XVIIe), de 1978 à 1985. En 1986, à l'occasion d'une manifestation professionnelle à Vichy, elle rencontre le jeune chef étoilé qui va infléchir définitivement sa destinée et dont elle va porter le nom en octobre 1989. A son arrivée en 1990, elle est en charge de l'aspect hôtelier, de la communication et de l'édition. En 1998, Dominique Loiseau est nommée Administrateur de Bernard Loiseau SA lors de l'introduction en bourse. Quelques jours après la disparition de Bernard Loiseau, le 24 février 2003, Dominique Loiseau est nommée par le Conseil d'Administration en qualité de Président-Directeur Général de Bernard Loiseau SA. Depuis le 30 juin 2004, elle est présidente de Bernard Loiseau SA.

Par ailleurs, de 2005 à 2013, Dominique Loiseau a été nommée vice-présidente de la chaîne Relais & Châteaux. Elle a été la première femme à occuper ce poste. Elle est également vice-présidente du concours du Meilleur ouvrier de France, classe Maître d'hôtel, du service et des arts de la table.

Jean-Claude Lambert

Cofondateur du groupe Louis Pion dans les années 80, il développe la marque avec ses frères, tout en ouvrant un réseau de distribution qui permettra l'essor fulgurant de la marque.

Elina Berrebi

Diplômée de Polytechnique et de l'université de Columbia, elle fait ses classes chez Lazard, avant de rejoindre le FSI. Elle occupe aujourd'hui le poste de chargée d'affaires chez Eurazéo.

Thierry Villotte, Directeur Général

Diplômé de l'ESCP, il débute sa carrière en 1983 en tant que consultant chez Andersen Consulting, puis cinq ans plus tard est nommé Directeur adjoint de la Compagnie de navigation mixte, puis Président de Champagne De Venoge filiale du groupe. Il devient Directeur financier d'ABX Logistics France en 1998, avant d'occuper le poste de Directeur financier de la société Comir de 2002 à 2007. Il a été Président du Directoire du groupe Guy Degrenne de 2008 à 2015, puis Directeur Général d'octobre 2015 à mai 2016.

La direction exécutive du groupe sera confiée à :

Thierry Villotte, Directeur Général (révoqué par le Conseil d'Administration en date du 31/05/16)

Stéphane Zanchet, Directeur Général Délégué.

LISTE DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 MARS 2015

	SOCIETES	POSTES OCCUPES
<p>Philippe SPRUCH Né le 23 septembre 1963 à Strasbourg</p> <p>Adresse professionnelle : : 6 rue Adolphe L-1116 Luxembourg</p> <p>Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2020</p>	<p>GUY DEGRENNE S.A DIVERSITA SARL (Luxembourg) PEQUIGNET (France)</p> <p>LACIE S.A France LACIE S.P.R.L (Belgique)</p> <p>LACIE S.A.S (France)</p> <p>LACIE GmbH (Allemagne) LACIE BV (Pays-Bas) LACIE SRL (Italie) LACIE ELECTRONIQUE D2 SA (Espagne) LACIE AB (Suède)</p> <p>LACIE LTD (UK) LACIE LTD (USA) LACIE PTY (Australie) LACIE Canada APS TECH. (USA) LACIE CHINA PTE LTD (Singapour) LACIE ASIA PTE LTD (Hong Kong)</p>	<p>Président du Conseil de Surveillance Gérant Vice Président du Conseil de Surveillance</p> <p>Président – Directeur Général – Administrateur (fin de mandat :12/2014) Président du Conseil de Gérance (fin de mandat :12/2014) Représentant légal de LaCie S.A – Président (fin de mandat :12/2014) Gesellschafter (fin de mandat :12/2014) Director (fin de mandat :12/2014) Amministratore Unico (fin de mandat :12/2014) Administrador Unico (fin de mandat :12/2014) President of the Board and General Manager (fin de mandat :12/2014) Director (fin de mandat :12/2014) Director (fin de mandat :12/2014) Chairman of the board (fin de mandat :12/2014) Director (fin de mandat :12/2014) Director (fin de mandat :12/2014) Director (fin de mandat :12/2014) Director (fin de mandat :12/2014)</p>
<p>Christian HAAS Né le 11 mars 1948 à Paris Adresse professionnelle : 1, rue de la Faisanderie – 75116 Paris (France)</p> <p>Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2020</p>	<p>SOPARCIF MATINVEST COFIR TECNOTEC MATIGNON INVESTISSEMENT ET GESTION GUY DEGRENNE S.A. SENLSIENNE DE PORTEFEUILLE LAFUMA NATURE HOLDINGS</p> <p>MI3</p>	<p>Président - Directeur Général Président - Directeur Général Président – Administrateur délégué Président - Directeur Général Vice-président – Directeur Général Vice-Président du Conseil de Surveillance Directeur Général Unique Représentant permanent de COMIR, Administrateur Représentant permanent de Matignon Investissement et Gestion, administrateur Représentant permanent de SOPARCIF, administrateur délégué</p>
<p>Dominique LOISEAU Née le 28 août 1953 à Neuilly-sur-Seine</p> <p>Adresse professionnelle : Relais Bernard Loiseau, 2, rue d'argentine – 21210 Saulieu (France)</p> <p>Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2020</p>	<p>BERNARD LOISEAU S.A GUY DEGRENNE S.A SCI DUMAINE S.A LOISEAU DES VIGNES S.A TANTE MARGUERITE S.A.S TANTE LOUISE ASSOCIATION INTERNATIONALE DES RELAIS & CHATEAUX S.E.P.T CESER BOURGOGNE</p>	<p>Président – Directeur Général Membre du Conseil de Surveillance Gérant Président – Directeur Général Président – Directeur Général Présidente</p> <p>Vice-présidente (fin de mandat en novembre 2013) Administrateur Membre du CESER de Bourgogne (personnalité extérieure)</p>
<p>Jean-Claude LAMBERT Né le 2 juillet 1942 à Lyon Adresse professionnelle : 17 rue des Jonnières – Bièvres (France)</p> <p>Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2018</p>	<p>Guy Degrenne S.A.</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance</p>
<p>DIVERSITA</p> <p>Adresse professionnelle : 6 rue Adolphe L-1116 Luxembourg Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2020</p>	<p>GUY DEGRENNE S.A</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance</p>

LISTE DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 MARS 2014

	SOCIETES	POSTES OCCUPES
<p>Christian HAAS Né le 11 mars 1948 à Paris Adresse professionnelle : 1, rue de la Faisanderie – 75116 Paris (France) Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2014</p>	<p>SOPARCIF MATINVEST COFIR TECNOTEC MATIGNON INVESTISSEMENT ET GESTION GUY DEGRENNE S.A. SENLISIENNE DE PORTEFEUILLE FH ORTHOPEDICS LAFUMA NATURE HOLDINGS MI3</p>	<p>Président - Directeur Général Président - Directeur Général Président – Administrateur délégué Président - Directeur Général Vice-président – Directeur Général Président du Conseil de Surveillance Directeur Général Unique Représentant permanent de Matignon Investissement et Gestion Représentant permanent de COMIR, Administrateur Représentant permanent de Matignon Investissement et Gestion Représentant permanent de SOPARCIF, administrateur délégué</p>
<p>COMIR Adresse professionnelle : 27, avenue Etienne Audibert – 60 305 Senlis (France) Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2014</p>	<p>GUY DEGRENNE S.A. LAFUMA COFIR</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance Administrateur Président</p>
<p>Philippe CHOPPIN de JANVRY Né le 7 octobre 1939 à Orléans Adresse professionnelle : 17, rue des Jonnières 91570 Bièvres (France) Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2014</p>	<p>Guy Degrenne S.A. Albert Morot S.A.</p>	<p>Vice-président du Conseil de Surveillance Administrateur</p>
<p>Bruno MONTMERLE Né le 8 septembre 1949 à Paris Adresse professionnelle : 17, rue des Jonnières 91570 Bièvres (France) (France) Fin de mandat : A notifié sa démission au président du Conseil de Surveillance le 20 juin 2013</p>	<p>Guy Degrenne S.A.</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président</p>
<p>SOPARCIF Adresse professionnelle : 1 rue de la Faisanderie – 75116 PARIS (France) Fin de mandat : AG destinée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2016</p>	<p>GUY DEGRENNE S.A. MI3</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance Administrateur délégué</p>
<p>Jean-Claude LAMBERT Né le 2 juillet 1942 à Lyon Adresse professionnelle : 17 rue des Jonnières – Bièvres (France) Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2018</p>	<p>Guy Degrenne S.A.</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance</p>

LISTE DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 MARS 2013

	SOCIETES	POSTES OCCUPES
<p>Christian HAAS Né le 11 mars 1948 à Paris Adresse professionnelle : 1, rue de la Faisanderie – 75116 Paris (France) Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2014</p>	<p>SOPARCIF MATINVEST SFTA COFIR TECNOTECH MATIGNON INVESTISSEMENT ET GESTION GUY DEGRENNE S.A. SENLISIENNE DE PORTEFEUILLE FH ORTHOPEDICS COMPAGNIE FERMIERE DE VICHY LAFUMA NATURE HOLDINGS MI3</p>	<p>Président - Directeur Général Président - Directeur Général Président - Directeur Général Président – Administrateur délégué Président - Directeur Général Vice-président Président du Conseil de Surveillance Directeur Général Unique Représentant permanent de Matignon Investissement et Gestion Représentant permanent de Société de Participation Matignon Représentant permanent de COMIR, Administrateur Représentant permanent de Matignon Investissement et Gestion Représentant permanent de SOPARCIF, administrateur délégué</p>
<p>COMIR Adresse professionnelle : 27, avenue Etienne Audibert – 60 305 Senlis (France) Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2014</p>	<p>GUY DEGRENNE S.A. LAFUMA COFIR</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance Administrateur Président</p>
<p>Philippe CHOPPIN de JANVRY Né le 7 octobre 1939 à Orléans Adresse professionnelle : 17, rue des Jonnières 91570 Bièvres (France) Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2014</p>	<p>Guy Degrenne S.A. Albert Morot S.A.</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance Administrateur</p>
<p>Bruno MONTMERLE Né le 8 septembre 1949 à Paris Adresse professionnelle : 17, rue des Jonnières 91570 Bièvres (France) (France) Fin de mandat : A notifié sa démission à effet immédiat au président du Conseil de Surveillance le 20 juin 2013</p>	<p>Guy Degrenne S.A.</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président</p>
<p>SOPARCIF Adresse professionnelle : 1 rue de la Faisanderie – 75116 PARIS (France) Fin de mandat : AG destinée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2016</p>	<p>GUY DEGRENNE S.A. MI3 GIE Magestor BFM</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance Administrateur délégué Membre Associé</p>
<p>Compagnie du Bois Sauvage Adresse professionnelle : rue du Bois Sauvage – Bruxelles (Belgique) Fin de mandat : A notifié sa démission au président du Conseil de surveillance le 3 décembre 2012 à compter du 1^{er} janvier 2013</p>		
<p>Jean-Claude LAMBERT Né le 2 juillet 1942 à Lyon Adresse professionnelle : 17 rue des Jonnières – Bièvres (France) Fin de mandat : AG amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2018</p>	<p>Guy Degrenne S.A.</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance</p>

3.1.4. Renseignements personnels sur les membres de la Direction Générale

LISTE DES MANDATS DES MEMBRES DE LA DIRECTION GENERALE AU 31 MARS 2016

	Sociétés	Postes occupés
Stéphane ZANCHET Né le 22 juin 1955 à Chaudfontaine Adresse professionnelle : 1, rue Guy Degrenne 14500 Vire (France) Fin de mandat : AG d'approbation des comptes au 31.03.2021	Guy Degrenne S.A. Alfold Porcelan Siam Tableware Co., Ltd. Usines J.SIMON	Directeur Général Délégué Président du Directoire Member of the Board of Directors Gérant
Thierry VILLOTTE Né le 1er juin 1960 à Montreuil Adresse professionnelle : 17, rue des Jonnières 91570 Bièvres (France) Fin de mandat : Révoqué par le Conseil d'Administration en date du 31.05.2016	Guy Degrenne S.A. Distribution Guy Degrenne Boutiques Guy Degrenne Alfold Porcelan Guy Degrenne Belgium UNITAM Confédération des Arts de la Table Francéclat Guy Degrenne Industrie Porcelaines Guy Degrenne Mercedes	Directeur Général (fin de mandat 31/05/16) Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. (fin de mandat 31/05/16) Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. (fin de mandat 31/05/16) Président du Conseil de Surveillance (fin de mandat 31/05/2016) Président du Conseil d'Administration (fin de mandat 31/05/2016) Administrateur Représentant permanent de Unitam Administrateur Représentant permanent Guy Degrenne S.A. (fin de mandat au 31/05/2016) Représentant permanent Guy Degrenne S.A. (fin de mandat au 31/05/2016) Président

À la connaissance de la société :

- Aucun des membres de la Direction Générale n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- Aucun de ces membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni intervenir dans la gestion ou la conduite d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

LISTE DES MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE AU 31 MARS 2015

	Sociétés	Postes occupés
Stéphane ZANCHET Né le 22 juin 1955 à Chaudfontaine Adresse professionnelle : 1, rue Guy Degrenne 14500 Vire (France) Fin de mandat : AG d'approbation des comptes au 31.03.2018	Guy Degrenne S.A. Alfold Porcelan Siam Tableware Co., Ltd. Usines J.SIMON	Membre du Directoire Président du Directoire Member of the Board of Directors Gérant
Thierry VILLOTTE Né le 1er juin 1960 à Montreuil Adresse professionnelle : 17, rue des Jonnières 91570 Bièvres (France) Fin de mandat : AG d'approbation des comptes au 31.03.2018	Guy Degrenne S.A. Distribution Guy Degrenne Boutiques Guy Degrenne Alfold Porcelan Guy Degrenne Belgium UNITAM Confédération des Arts de la Table Francéclat Guy Degrenne Industrie Porcelaines Guy Degrenne Mercedes	Membre et Président du Directoire Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil d'Administration Administrateur Représentant permanent de Unitam Administrateur Représentant permanent Guy Degrenne S.A. Représentant permanent Guy Degrenne S.A. Président

LISTE DES MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE AU 31 MARS 2014

	Sociétés	Postes occupés
Stéphane ZANCHET Né le 22 juin 1955 à Chaudfontaine Adresse professionnelle : 1, rue Guy Degrenne 14500 Vire (France) Fin de mandat : AG d'approbation des comptes au 31.03.2018	Guy Degrenne S.A. Alfold Porcelan Siam Tableware Co., Ltd. Usines J.SIMON	Membre du Directoire Président du Directoire Member of the Board of Directors Gérant
Thierry VILLOTTE Né le 1er juin 1960 à Montreuil Adresse professionnelle : 17, rue des Jonnières 91570 Bièvres (France) Fin de mandat : AG d'approbation des comptes au 31.03.2018	Guy Degrenne S.A. Distribution Guy Degrenne Boutiques Guy Degrenne Alfold Porcelan Guy Degrenne Belgium UNITAM Confédération des Arts de la Table Francéclat Guy Degrenne Industrie Porcelaines Guy Degrenne Mercedes	Membre et Président du Directoire Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil d'Administration Administrateur Représentant permanent de Unitam Administrateur Représentant permanent Guy Degrenne S.A. Représentant permanent Guy Degrenne S.A. Président

LISTE DES MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE AU 31 MARS 2013

	Sociétés	Postes occupés
Stéphane ZANCHET Né le 22 juin 1955 à Chaudfontaine Adresse professionnelle : 1, rue Guy Degrenne 14500 Vire (France) Fin de mandat : AG d'approbation des comptes au 31.03.2018	Guy Degrenne S.A. Alfold Porcelan Siam Tableware Co., Ltd. Usines J.SIMON	Membre du Directoire Président du Directoire Member of the Board of Directors Gérant
Thierry VILLOTTE Né le 1er juin 1960 à Montreuil Adresse professionnelle : 17, rue des Jonnières 91570 Bièvres (France) Fin de mandat : AG d'approbation des comptes au 31.03.2018	Guy Degrenne S.A. Distribution Guy Degrenne Boutiques Guy Degrenne Alfold Porcelan Guy Degrenne Belgium Porcelaines Guy Degrenne UNITAM Confédération des Arts de la Table Guy Degrenne Industrie Mercedes	Membre et Président du Directoire Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil d'Administration Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. Administrateur Représentant permanent de Unitam Représentant permanent de Guy Degrenne S.A. Président

3.1.5. Conflits d'intérêts

Il n'existe, à la connaissance de la Société à la date du présent document, aucun conflit d'intérêts potentiels entre les devoirs, des administrateurs ou des dirigeants mandataires sociaux à l'égard de Guy Degrenne S.A et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial existant entre les membres du Conseil d'Administration et/ou entre les dirigeants mandataires sociaux.

Prêts et garanties accordés aux membres des organes de Direction et de Contrôle : néant

Schéma d'intéressement : néant

Actifs appartenant directement ou indirectement à des mandataires sociaux ou à leur famille : néant

Nouvelles conventions conclues depuis la clôture : néant

3.2. REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.2.1. Rémunération des membres de la Direction Générale

La rémunération des membres du Directoire est définie et versée conformément aux principales recommandations AFEP-MEDEF.

Les modalités de détermination de ces rémunérations sont décrites en partie 3.4.2 dans le rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne.

La Société ne procède pas au versement de primes d'arrivée ou de départ.

TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Exercice 2015-2016		Exercice 2014-2015	
	Montant dus	Montant versé	Montant dus	Montant versé
Thierry VILLOTTE				
<i>Membre du Conseil d'Administration et Directeur Général</i>				
<i>(Révoqué par le Conseil d'Administration en date du 31 mars 2016)</i>				
<i>Rémunération annuelle fixe de référence</i>	200 000	200 000	200 000	200 000
Prime annuelle	5 000	5 000	0	0
Prime tri-annuelle	35 000	35 000	35 000	35 000
Prime Exceptionnelle	60 000	60 000	50 000	50 000
Jetons de présence				0
Avantages en nature	7 092	7 092	2 561	2 561
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				0
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice				0
TOTAL	307 092	307 092	287 561	287 561
Stéphane ZANCHET				
<i>Directeur Général Délégué</i>				
<i>Rémunération annuelle fixe de référence</i>	188 000	188 000	188 000	188 000
Prime de mobilité	10 450	10 450	10 450	10 450
Prime annuelle	10 000	10 000	30 000	30 000
Prime tri-annuelle	25 000	25 000	25 000	25 000
Prime Exceptionnelle	60 000	60 000	20 000	20 000
Jetons de présence				0
Avantages en nature	7 092	7 092	2 561	2 561
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				0
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice				0
TOTAL	300 542	300 542	276 011	276 011
		0		0
TOTAL GENERAL	607 634	607 634	563 572	563 572

L'avantage en nature correspond à l'attribution d'un véhicule de fonction, ainsi qu'à une partie des cotisations de retraites complémentaires.

La rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux se décompose de la manière suivante :

- Prime annuelle « variable court terme », représentant un maximum théorique de 50% de la rémunération annuelle fixe ;

Les rémunérations variables visées ci-dessus sont définies à l'occasion d'entretiens annuels entre la Direction Générale et le Comité des Rémunérations. Suite à la nouvelle organisation de la société le comité des rémunérations a adopté des critères d'évaluation qualitatifs et quantitatifs.

Les critères qualitatifs et quantitatifs représentent respectivement 50% de la part variable chacun, les critères qualitatifs étant constitués d'éléments spécifiques à chaque dirigeant, alors que les critères quantitatifs se basent à pondération égale sur le chiffre d'affaires, la marge nette et le résultat net.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVEES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par aucun dirigeant mandataire social au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Aucune action de performance n'a été attribuée à aucun dirigeant mandataire social ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 ni au cours des exercices antérieurs.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie à aucun des dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires, et aucune levée d'option n'a été réalisée par eux, ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 ni au cours des exercices antérieurs.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à aucun dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du groupe ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 ni au cours des exercices antérieurs.

Contrat de travail, retraite supplémentaire, autres indemnités et indemnité de non concurrence, pour les dirigeants mandataires sociaux

Contrat de travail, retraite supplémentaire, autres indemnités et indemnité de non concurrence, pour les dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataire sociaux	Contrat de travail		régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Thierry VILLOTTE <i>Membre du Conseil d'Administration et Directeur Général (révoqué par le Conseil en date du 31 mai 2016)</i> Date début mandat : 25/09/2015 Date fin mandat : 31/05/2016		X	X			X		X
Stéphane ZANCHET <i>Directeur Général Délégué</i> Date début mandat : 25/09/2015 Date fin mandat : AG statuant sur les comptes du 31/03/2021	X		X		X (1)		X (2)	

(1) Indemnités prévues à la Convention Collective Métallurgie - Cadres au titre du contrat de travail

(2) Indemnités prévues à la Convention Collective Métallurgie - Cadres au titre du contrat de travail

Montant des charges correspondant aux cotisations de retraite supplémentaire :

Stéphane ZANCHET : 29k€

Thierry VILLOTTE : 29k€

Les contrats de retraite supplémentaires dont les membres de la Direction Générale sont bénéficiaires représentent un pourcentage limité de leur rémunération. Les contrats souscrits sont régis par le régime de l'article 83 à hauteur de 24 469 euros, et par le régime de l'article 82 à hauteur de 4 531 euros.

3.2.2. Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

L'Assemblée Générale Mixte du 25 septembre 2015 a fixé à 40 000 euros le montant global des jetons de présence alloués aux administrateurs, au titre de l'exercice en cours (sixième résolution). Ces jetons de présence font l'objet d'une répartition entre les différents membres du Conseil d'Administration. L'allocation est variable en fonction de la participation des administrateurs aux différentes réunions du Conseil d'Administration de l'exercice, ainsi qu'à celle des comités ad hoc. Compte tenu de la situation financière de la société, certains administrateurs ont renoncé à leurs jetons de présence.

La rémunération des mandataires sociaux non dirigeants est constituée uniquement des jetons de présence.

JETONS DE PRESENCE ET AUTRES REMUNERATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2015-2016 AU TITRE DE L'EXERCICE 2014-2015 :

Philippe SPRUCH.....	0 euros
Christian HAAS.....	10 000 euros
Dominique LOISEAU.....	10 000 euros
Jean-Claude LAMBERT.....	10 000 euros
DIVERSITA.....	0 euros
(Représentée par Michael CAHN)	

TOTAL.....30 000 euros

À noter que Monsieur Philippe Spruch, ainsi que la société DIVERSITA (représentée par Michael Cahn) ont renoncé aux jetons de présence.

3.3. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE

3.3.1. Fonctionnement du Conseil d'Administration

MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés en qualité d'administrateur pour une durée de 6 ans.

MEMBRES INDEPENDANTS

Au cours de l'année 2015-2016 jusqu'au 30 septembre, le Conseil de Surveillance comprenait deux administrateurs indépendants, Madame Dominique Loiseau et Monsieur Jean-Claude Lambert. Depuis le 30 septembre, le Conseil d'Administration comprend trois administrateurs indépendants en les personnes de : Madame Dominique Loiseau, Mademoiselle Elina Berrebi et Monsieur Jean-Claude Lambert.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société a été administrée par un Conseil de Surveillance composé de 5 membres jusqu'au 30 septembre 2015, depuis le 30 septembre 2015 les statuts de la société ont modifiées transformant la gouvernance de la société. le Conseil de Surveillance en Conseil d'Administration. Celui-ci, est composé de 7 membres dont un nouveau membre indépendants. Les statuts prévoient un minimum de trois administrateurs et un maximum de quatorze administrateurs.

CONTROLE INTERNE

Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne et le rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sont décrits dans les paragraphes 3.4.2 et 3.4.3 du présent Document de Référence.

3.3.2. Contrats de service

À la date du présent Document de Référence, aucun mandataire social n'est lié à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de service qui prévoirait l'octroi de quelconques avantages.

3.3.3. Informations sur les Comités du Conseil d'Administration

La composition, le rôle et le fonctionnement de ces comités sont décrits dans le rapport du Président du Conseil d'Administration (paragraphe 3.4.1 du présent Document de Référence).

3.3.4. Gouvernement d'entreprise

La société a mis en place un gouvernement d'entreprise qui s'appuie sur les recommandations du code AFEP-MEDEF.

Les paragraphes suivants indiquent les dispositions de ce code de gouvernement d'entreprise appliqués (A) et expliqués (E), et les raisons pour lesquelles ont été écartées

CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
AFEP-MEDEF D'AVRIL 2010 REVISE EN
NOVEMBRE 2015

R 1.1 (A) Le Conseil d'Administration demeure une instance collégiale.

R 1.2 (A) Le Conseil d'Administration définit la stratégie de l'entreprise, désigne les dirigeants mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie et choisit le mode d'organisation ; contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

R 1.3 (A) L'organisation des travaux du conseil d'Administration est appropriée à la composition de l'actionnariat, à la dimension et à la nature de l'activité du groupe, tout comme aux circonstances particulières qu'elle traverse.

R 2.1.1 (A) Le Conseil d'Administration définit la politique de communication financière de la société.

R 2.1.2 (A) La méthode de communication de l'entreprise avec le marché est le communiqué de presse, aucune sélection n'a lieu sur les informations transmises, la société respectant ses devoirs en termes de transmission d'informations réglementées.

R 2.1.3 (A) L'information est transmise en même temps, dans les délais légaux à l'AMF et aux agences de presses via notre wire, en parallèle l'information est mise en ligne sur le site internet de la société.

R 2.1.4 (A) Les communiqués de presse sont soumis à la validation du président du Conseil d'Administration.

R 2.2 (E) Il n'est pas indiqué dans le rapport financier annuel les procédures internes mises en œuvre pour l'identification et le contrôle des engagements hors bilan, ainsi que pour l'identification des risques significatifs de l'entreprise. Cela représente une voix d'amélioration pour l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2016. Toutefois, les actionnaires et les investisseurs disposent des informations claires sur les engagements hors bilan et sur les risques significatifs à l'occasion des comptes annuels et des comptes intermédiaires.

R 3.1 (A) La société Guy Degrenne SA est composée d'une structure moniste avec un conseil d'Administration.

R 3.2 (A) Une information exhaustive figure dans le rapport financier annuel, le présent rapport sur la gouvernance le rapport de gestion et le cas échéant dans le document de référence, sur la forme juridique de la société Guy Degrenne S.A.

R 4 (A) Le conseil d'Administration examine les opérations d'importance stratégique, le cas échéant, lorsqu'elles ont un caractère financier, après étude au sein du comité d'audit. Le Conseil d'Administration est aussi informé régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la société. Il approuve également préalablement toute décision sur une opération significative se situant hors de la stratégie annoncée

R 5.1 (A) Le Conseil d'Administration représente l'ensemble des actionnaires. Il répond collectivement de l'exercice de ses missions devant l'assemblée générale.

R 5.2 (A) L'assemblée générale est un lieu de décision. Elle est non seulement le moment où les organes de direction rendent compte de l'activité de l'entreprise ainsi que du fonctionnement du conseil, mais aussi l'occasion d'un dialogue avec ses actionnaires.

R 6.1 (A) Le Conseil d'Administration de la société, ainsi que les membres qui le composent ont les qualités essentielles au bon équilibre de la société. Ils sont soucieux de l'intérêt social, et dotés d'une capacité de jugement des situations, des stratégies et des personnes notamment grâce à leur expérience. Leurs capacités d'anticipation leur permettent d'identifier les risques, et les enjeux stratégiques.

R 6.2 (A) Chaque administrateur agit dans l'intérêt social de l'entreprise.

R 6.3 (A) Le Conseil d'Administration respecte l'équilibre de sa composition, afin d'assurer et de garantir aux actionnaires et au marché que ses missions soient accomplies avec l'indépendance et l'objectivité nécessaire.

R 6.4 (A) Le Conseil d'Administration respecte l'objectif de représentation d'au moins 20% de femmes au sein de sa composition. À noter que deux femmes ont rejoint le Conseil d'Administration au cours des deux derniers exercices.

R 6.5 (A) Le règlement intérieur du Conseil d'Administration décrit les détails de ce type de mission.

R 7.1 (N/A).

R 7.2. (N/A)

R 7.3 (A) La prise en compte des intérêts des actionnaires minoritaires est renforcée par la désignation de trois administrateurs indépendants.

R 7.4 (A) Les administrateurs indépendants du Conseil d'Administration sont au fait de leurs obligations en matière de confidentialité, et de leurs responsabilités.

R 8 (A) Le Conseil d'Administration ne multiplie pas la représentation de minorités en son sein, et veille à prévenir les éventuels conflits d'intérêts, à la transparence de

l'information fournie au marché et à tenir compte équitablement de tous les intérêts.

R 9.1 (A) La définition posée par le code de gouvernance AFEP MEDEF de l'administrateur indépendant est respectée chez Guy Degrenne.

R 9.2 (A) La part des administrateurs indépendants est au moins égale à un tiers des membres du Conseil d'Administration.

R 9.3 (E) La qualification d'administrateur indépendant n'est pas débattue chaque année par le comité des rémunérations et n'est pas revue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du rapport financier annuel. Cependant, tout changement de situation d'un administrateur est étudié par le Conseil, afin de s'assurer de son indépendance. Ceci constitue un point d'amélioration pour l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2016.

R 9.4 (E) cf. commentaires ci-avant au titre de R 9.3.

R 9.5 (N/A)

R 10.1 (E) Le Conseil d'Administration ne procède pas de manière périodique à l'évaluation de ses capacités. Toutefois, tout départ ou arrivée sont étudiés par le Conseil, afin de lui permettre de conserver son équilibre. Ceci constitue un point d'amélioration pour l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2016.

R 10.2 (E) Cf commentaires ci-avant au titre de R 10.1

R 10.3 (E) Cf commentaires ci-avant au titre de R 10.1

R 10.4 (E) Il n'est pas prévu au règlement intérieur de réunions périodiques pour les administrateurs non exécutifs hors la présence des administrateurs exécutifs ou internes. Ceci constitue un point d'amélioration pour l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2016.

R 11 (A) Le nombre de séances du Conseil d'Administration et des comités ad hoc, ainsi que le taux de participation aux réunions du conseil sont indiqués dans le présent document de référence dans la partie sur la gouvernance.

(A) La périodicité et la durée des réunions du Conseil d'Administration sont telles qu'elles permettent un examen et une discussion approfondis des matières relevant de sa compétence. Il en va de même s'agissant du comité des rémunérations et du comité d'audit.

(A) Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil d'Administration résument les débats et précisent les décisions prises, et le cas échéant les questions soulevées et les réserves.

R 12 (A) La société respecte les recommandations en matière d'accès à l'information pour les membres du Conseil d'Administration.

R 13 (A) La formation complémentaire sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité est dispensée à tout administrateur qui en formule la demande. Les membres du comité d'audit ont bénéficié à leur nomination,

d'une information sur les particularités comptables, financière et ou opérationnelles de l'entreprise.

R 14 (E) La durée des mandats des membres du Conseil d'Administration est fixée à 6 années, pour tenir compte du cycle long d'activité et de mise en œuvre des actions de redressement dans lesquelles le groupe est inscrit.

R 15 (A) Issus du Conseil d'Administration, deux comités ont été créés pour examiner les comptes et réaliser un suivi de l'audit interne (comité d'audit), et pour apprécier la politique de rémunération de l'entreprise ainsi que pour la nomination des membres du conseil et de la direction générale (comité des rémunérations). Compte tenu de la taille de l'entreprise, il a été considéré comme plus efficace de fonctionner avec deux comités et non pas trois comités, comme le proposent les recommandations AFEP MEDEF.

R 16.1 (E) Le comité d'audit ne comprend à ce jour qu'un tiers d'administrateurs indépendants.

R 16.2.1 (A) Le règlement intérieur du Conseil d'Administration précise les missions, les attributions et les modalités de fonctionnement du comité d'audit.

R 16.2.2 (A) Les commissaires aux comptes communiquent au comité d'audit : le programme de travail et les sondages effectués, les modifications qui doivent être apportées aux comptes ou documents comptables, les irrégularités et les inexactitudes qu'ils ont découvertes, et les conclusions auxquelles conduisent les observations sur les résultats de la période par rapport à la période précédente. Le comité entend les commissaires aux comptes lors des réunions sur l'examen du processus d'élaboration de l'information financière et de l'examen des comptes, les faiblesses du contrôle interne lui sont également transmises.

R 16.2.3 (A) Les commissaires aux comptes transmettent chaque année au comité d'audit leur déclaration d'indépendance, le montant de leurs honoraires aux comptes, ainsi qu'une information sur les prestations accomplies. Le comité s'assure que l'indépendance des commissaires aux comptes est respectée, la représentation du montant de leurs honoraires sur le chiffre d'affaires des cabinets, ne sont pas de nature à porter atteinte à leur indépendance.

R 16.3 (A) Les modalités de fonctionnement du comité d'audit incluent : la transmission d'informations au Conseil d'Administration pour faciliter les délibérations de celui-ci, l'exposé de son activité dans le rapport annuel, une audition des commissaires aux comptes (cf. commentaires R 16.2.2), l'examen du périmètre des sociétés consolidées, l'examen des risques et les engagements hors-bilan significatifs. Le comité a la possibilité de recourir à des experts extérieurs, afin d'approfondir les informations dont ils ont besoin.

R 17.1 (E) Le comité de sélection / des nominations est fusionné chez Guy Degrenne avec le comité des rémunérations.

R 17.2.1 (A) Le comité des rémunérations (cf. commentaires ci-avant R 17.1) après avoir examiné l'ensemble des éléments qu'il doit prendre en compte dans sa délibération (équilibre sur la composition du conseil au vu de l'actionnariat, répartition hommes/femmes, renouvellements de mandats, recherche de candidats possibles), fait des propositions au Conseil d'Administration.

R 17.2.2 (A) Cf commentaires ci-avant au R 17.2.1

R 18.1 (E). Le comité est composé d'administrateurs indépendants, toutefois l'intégration d'un membre salarié au sein du comité est un point d'amélioration pour l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2016.

R 18.2 (A) Le comité fonctionne en appliquant la recommandation du code AFEP-MEDEF.

R 18.3 (A) Le comité des rémunérations permet au Conseil d'Administration à travers les informations fournies, d'être dans les meilleures conditions, pour statuer sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.

R 19 (E) Monsieur Christian Haas exerce plus de quatre mandats.

R 20 (A) L'ensemble des règles de déontologie présentées dans le code AFEP MEDEF sont exposées à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, dès avant leur nomination. Un code de déontologie est par ailleurs annexé au règlement intérieur du Conseil d'Administration, code que les administrateurs s'engagent à respecter.

R 21.1 (A) Le mode de répartition des jetons de présence tient compte de l'assiduité des administrateurs au conseil, et lorsque cela s'applique de leur participation à l'un ou aux deux comités.

R 21.2 (A) Le montant de jetons de présence attribué à chaque administrateur fait l'objet d'une revue détaillée de sa participation, de sa contribution et du niveau de responsabilité assumée.

R 21.3 (A) Les montants individuels des versements effectués sont exposés dans le rapport annuel.

R 22 (E) Le directeur général délégué qui assure les fonctions de directeur général jusqu'à l'arrivée d'un nouveau directeur général possède un contrat de travail.

R 23.1 (A) L'ensemble des éléments composant la rémunération des dirigeants est exposé dans l'annexe aux comptes consolidés et aux comptes intermédiaires de chaque exercice.

R 23.2 (A) La rémunération des dirigeants est inférieure à la rémunération moyenne des dirigeants précédents ayant occupé les mêmes fonctions, pour tenir compte de la situation financière du groupe et de ses enjeux de développement.

Peu de sociétés du même secteur d'activité publient des informations relatives à la rémunération de leurs dirigeants, rendant impossible un benchmark.

La rémunération des dirigeants est cohérente avec celle consentie aux membres du comité de direction et des collaborateurs du groupe.

Les membres du comité des rémunérations et du Conseil d'Administration ont tenu à laisser une capacité d'appréciation des critères de performance destinés à être utilisés pour calculer la rémunération variable des dirigeants, pour tenir compte de la situation particulière de redressement dans laquelle se trouve le groupe, et pour tenir compte de l'environnement économique et financier exceptionnel dans lequel elle évolue.

La rémunération des dirigeants est la rencontre entre les intérêts sociaux de la société, les pratiques du marché en terme de rémunération pour des entreprises de taille comparable et les performances des dirigeants dans un environnement complexe.

R 23.2.1 (E) Il n'y a pas d'engagement de conservation de titres pour les membres du Direction Générale.

R 23.2.2 (A) Cf commentaires ci-avant 3.2.1 Rémunération des membres de la Direction Générale

R 23.2.3 (A) Cf commentaires ci-avant 3.2.1 Rémunération des membres de la Direction Générale

R 23.2.4 (E) Les membres de la Direction Générale ne bénéficient pas d'actions de performances et d'options d'actions. Dans l'hypothèse de la mise en place de tels programmes, la société définira sa politique en la matière.

R 23.2.5 (A) La société ne procède à aucun versement de prime d'arrivée ou de départ.

R 23.2.6 (N/A)

R 24.1 (E) Les éléments de rémunération potentiels ou acquis pour les dirigeants mandataires sociaux, ne sont pas rendus publics immédiatement après la réunion du Conseil d'Administration les ayant arrêtés. Il s'agit d'un point d'amélioration pour l'exercice ouvert au 1^{er} avril 2016.

R 24.2 (A) Le rapport financier annuel publié par Guy Degrenne remplit l'ensemble des recommandations issues du code AFEP MEDEF.

R 24.3 (E) La société ne consulte pas les actionnaires sur la rémunération individuelle des membres de la direction générale.

R 25.1 (A) Le présent rapport répond à la recommandation de publication du suivi des recommandations, de manière annuelle.

R 25.2 (A) La société Guy Degrenne adhère au Haut Comité de suivi de l'application du code.

3.4. RAPPORT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit de la société s'assurent de la mise en œuvre de la politique de contrôle interne dans l'ensemble du Groupe. Ils s'appuient pour ce faire sur les hiérarchies opérationnelles et fonctionnelles, et notamment la direction de l'audit opérationnelle, direction de la trésorerie, la direction du contrôle de gestion et la direction financière.

Il est rappelé que le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des principaux objectifs suivants :

- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- dans une moindre mesure, l'efficacité et l'efficience des opérations.

3.4.1. Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

La société a mis en place un dispositif de Contrôle Interne sur la base du référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), intégrant les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, qui couvre l'intégralité des activités du groupe et répond également aux normes actuellement en vigueur.

Les modalités de publication des informations visées à l'article L. 225-100-3 sont les suivantes :

- Publication aux marchés via la plateforme « BusinessWire » et simultanément à l'AMF
- Publication sur le site internet www.guydegrenne.fr à la rubrique « Relations investisseurs » ;

ROLES DU CONTROLE INTERNE

Le Contrôle Interne a été mis en place sous l'impulsion du Conseil d'Administration, des dirigeants et du personnel du groupe ; dans un objectif commun fournir une assurance sur la réalisation d'un certain nombre d'objectifs (liste non-exhaustive) :

- Fiabilité des informations financières ;
- Conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- Prévention et maîtrise des risques résultant de l'activité du groupe, ainsi que des risques d'erreurs et de fraudes ;
- Réalisation et Optimisation des opérations.

ENVIRONNEMENT DE CONTROLE

Le Contrôle Interne du groupe repose sur la complémentarité entre les directions opérationnelles et les directions fonctionnelles (liste ci-dessous), ces dernières exerçant des rôles de contrôle, d'expertise et de conseil auprès des premières. Nous distinguons également des organes de contrôles spécifiques et indépendants comme le Comité d'Audit. Enfin, un principe de délégation et d'autorisation est en place afin d'assurer une séparation des tâches dans les procédures et les circuits de validation au sein des sociétés du groupe.

- La Direction Générale,
- La Direction Financière,
- La Direction Juridique,
- La Direction des Systèmes d'Information,
- La Direction des Ressources Humaines,
- La Direction de la Qualité (certification ISO 9001),

CONTROLE EXERCE PAR LA DIRECTION GENERALE

La Direction Générale transmet et/ou justifie au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit :

- Les principes comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers de Guy Degrenne, après révision par les Commissaires aux Comptes ;
- Les principales options comptables retenues, après révision par les Commissaires aux Comptes ;
- L'existence d'un contrôle de gestion dont les données sont systématiquement rapprochées de l'information financière publiée ;
- La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes, à chaque arrêté de comptes publiés ;
- Les changements de principes et méthodes comptables, après consultation des Commissaires aux Comptes.

Les Commissaires aux comptes, dans ce contexte, communiquent au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit, leur assurance d'accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, notamment s'agissant des filiales consolidées.

CONTROLE EXERCE PAR LA DIRECTION FINANCIERE

La Direction Financière regroupe les services fonctionnels centraux suivants :

- Comptabilité Générale et de Tiers
- Trésorerie et financement
- Contrôle de gestion
- Consolidation
- Communication financière

Afin d'avoir une analyse précise du Contrôle Interne au sein de la Direction Financière, il convient de distinguer les groupes de sociétés suivants :

- Type 1 : filiales pour lesquelles la comptabilité et le contrôle de gestion sont intégralement gérés par Guy Degrenne S.A. dans le cadre d'une convention de services. Il s'agit des sociétés suivantes au titre de l'exercice clos au 31 mars 2016 : Porcelaines Guy Degrenne, Distribution Guy Degrenne, Boutiques GD, Guy Degrenne Industrie.

- Type 2 : filiales qui disposent d'un service comptable et de contrôle de gestion sur site et qui reportent périodiquement à Guy Degrenne S.A. Il s'agit des sociétés suivantes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016 : Siam Tableware, Alföld Porcelan, Degrenne North America.
- Type 3 : filiales pour lesquels les comptabilités sont tenues par des cabinets comptables externes et reportent également périodiquement à Guy Degrenne S.A. Il s'agit des sociétés suivantes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016 : Guy Degrenne Belgium.

CONTROLE EXERCE PAR LA COMPTABILITE

Les services Comptables ont les objectifs suivants :

- Assurer la disponibilité des informations financières sous une forme écrite et dans des délais permettant aux lecteurs de les comprendre et les utiliser efficacement ;
- Garantir que les états financiers sociaux sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et dans le respect du principe de permanence des méthodes comptables, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation de la société ;
- Contrôler l'application des procédures de sécurité financière respectant notamment le principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs, et intégrer directement ces procédures dans les systèmes de gestion.

L'ensemble de ces responsabilités sont assurées par :

- Le Directeur Administratif & Financier Groupe qui est en charge de :
 - La définition du référentiel comptable groupe,
 - Le contrôle des services comptables des différentes filiales,
 - La définition de la stratégie fiscale nationale, et conjointement avec la Direction Juridique, de la définition de la stratégie fiscale internationale,
 - La coordination avec les commissaires aux comptes et la mise à disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences,
- Les services comptables de la société mère Guy Degrenne SA,
- Les équipes comptables basées à l'étranger pour les filiales Alföld, Siam et Degrenne North America.

CONTROLE EXERCE PAR LA TRESORERIE ET FINANCEMENT

La gestion des financements, des placements, du risque de change et de la sécurité des moyens de paiement est centralisée par le Directeur Administratif & Financier Groupe et le Responsable Comptable Groupe pour l'intégralité des filiales de type 1 et type 3. Ils sont assistés par des permanents formés à ce sujet.

Les filiales de type 2 gèrent localement la gestion du financement des opérations courantes. Dès lors qu'il s'agit

d'opérations non courantes, la gestion est gérée de manière centrale par le Directeur Administratif & Financier Groupe.

CONTROLE EXERCE PAR LE CONTROLE DE GESTION

Les objectifs du Contrôle de Gestion sont les suivants :

- S'assurer de l'exactitude des données transmises au système ;
- Mettre en place les outils de reporting, de pilotage, et d'aide à la décision adaptés aux différents niveaux de responsabilités et aux différents types d'activité ;
- Etablir la planification ainsi que les budgets annuels ;
- Analyser les écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, d'en expliquer les causes avec les directions opérationnelles et de suivre la mise en place des mesures correctives correspondantes ;

Le cadre d'analyse se construit sur la base des entités juridiques existantes, puis sont consolidées au sein d'unités économiques homogènes telles que des directions commerciales ou secteurs d'activités.

La consolidation des compétences du service contrôle de gestion concourt à la réalisation permanente des objectifs énoncés ci-dessus.

CONTROLE EXERCE PAR LA CONSOLIDATION

Les objectifs de la consolidation sont de :

- Assurer la disponibilité des informations financières sous une forme écrite et dans des délais permettant aux lecteurs de les comprendre et les utiliser efficacement ;
- Garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et du principe de permanence des méthodes comptables, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du groupe ;

La fonction comptable et financière a accès aux informations nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du groupe. L'activité de consolidation est assurée par le Directeur Administratif et Financier du Groupe accompagné du Responsable Comptable et Trésorerie. Nous noterons que les responsables de l'établissement des comptes et de l'information financière ainsi que les acteurs participant à l'arrêté des comptes sont identifiés.

COMMUNICATION FINANCIERE

Le Directeur Administratif & Financier Groupe, ainsi que le responsable de la communication financière sont les seuls habilités à diffuser en interne et à l'extérieur de la société des informations financières concernant le groupe et sa stratégie. L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs. Les principaux interlocuteurs externes sont les autorités de marché, les investisseurs, les analystes financiers, les instituts financiers et les actionnaires individuels.

CONTROLE EXERCE PAR LA DIRECTION JURIDIQUE

Les membres de la Direction Générale et les membres du Conseil d'Administration, ainsi que les responsables de l'établissement des comptes et de l'information financière ainsi que les acteurs participant à l'arrêté des comptes, ainsi que toute autre personne qui a le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution de la stratégie du groupe, ou un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement le groupe, ou encore les personnes qui ont des liens personnels étroits avec l'une des deux catégories précitées, respectent les mesures de prévention des manquements d'initiés.

Guy Degrenne publie et met à jour sur son site internet (www.guydegrenne.fr), et la tient à la disposition de l'AMF, la liste des personnes travaillant en son sein et ayant accès à des informations privilégiées la concernant, directement ou indirectement, ainsi que des tiers agissant en son nom ou pour son compte, ayant accès à ces informations dans le cadre de leurs relations professionnelles avec la société et le groupe.

Seules les personnes dont la liste est publiée sur le site internet du groupe (cf. ci-dessus), ont accès à des informations privilégiées, en tout ou partie, en fonction de leurs responsabilités au sein du groupe.

L'ensemble des personnes concernées par ses obligations ont fait l'objet d'une information spécifique quant à ces obligations.

Conformément aux Recommandations AMF n° 2010-07, un déontologue (fonction assumée par le Directeur Juridique Groupe) donne un avis préalable à toute transaction sur les titres de la société, qui lui est communiquée préalablement à sa réalisation, par une personne figurant sur la liste des initiés. Il n'existe pas d'obligation de consultation du déontologue. Elle demeure facultative. En outre, le déontologue définit et communique auprès des personnes figurant sur la liste des initiés, les fenêtres négatives d'intervention sur les titres de la société.

CONTROLE EXERCE PAR LES SYSTEMES D'INFORMATION

L'ensemble des procédures et des systèmes d'information sont développés avec pour objectif de satisfaire aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière.

Les systèmes d'information relatifs à l'information financière et comptable font l'objet d'adaptation pour évoluer avec les besoins de la société.

Les données sont sauvegardées de manière périodique. Les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptable et financiers sont respectées.

La Direction Juridique a pour mission de sécuriser l'activité opérationnelle et fonctionnelle de la société et du groupe, au regard des lois et règlements en vigueur. Elle participe par ailleurs à l'évaluation des risques d'activité et à leur prévention.

En outre, la Direction Juridique assure la Direction Générale et le Conseil d'Administration du strict respect de leurs obligations par les filiales et les participations, ainsi que par tous leurs mandataires sociaux, afin d'assurer le respect des bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise permettant la mise en œuvre de la stratégie du groupe et la prévention des risques.

CONTROLE EXERCE PAR LA DIRECTION QUALITE – CERTIFICATION ISO 9001

La Direction Qualité d'établit les règles et étapes d'élaboration, d'approbation, de diffusion, d'application, de classement, de mise à jour et de destruction des procédures, des plans qualité et du manuel qualité dans le cadre de la certification ISO 9001 Version 2000.

La certification ISO 9001, englobe différentes procédures de réalisation, de management et de support (Exemple : les procédures opérationnelles d'achats, de ventes, ressources humaines, ...).

Chacune des procédures est clairement formalisée dans un manuel et accessible à l'intégralité du personnel, soit par affichage sur site soit par l'intranet.

Dans le cadre de cette certification, la Direction Qualité effectue périodiquement des audits internes. Elle mesure les écarts entre les dispositions prévues par le Système de Management de la Qualité et leur application. Il permet de vérifier que le système mis en place est efficace, et par conséquent apte à atteindre les objectifs définis dans la politique qualité.

En juin 2015, notre certification ISO 9001 a été renouvelée pour une durée de un an.

CONTROLE EXERCE PAR LE COMITE D'AUDIT

Le Comité d'Audit est composé de trois membres du Conseil d'Administration.

A l'occasion de la présentation, par la Direction Générale, des comptes consolidés annuels et intermédiaires, le Comité d'Audit est informé de l'architecture d'ensemble des systèmes permettant d'élaborer l'information financière.

En outre, à l'occasion des arrêtés de comptes précités, les commissaires aux comptes présentent :

- Les modifications qui leur paraissent devoir être apportées aux comptes devant être arrêtés ou aux autres documents comptables, en faisant toutes observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour leur établissement ;

- Leur programme général de travail mis en œuvre ainsi que les différents sondages auxquels ils ont procédé ;
- Les irrégularités et les inexactitudes qu'ils auraient découvertes ;
- Les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications sur les résultats de la période comparés à ceux de la période précédente.

Le Comité d'Audit examine les principaux éléments ayant un impact sur l'approche d'audit (périmètre de consolidation, options comptables, nouvelles normes appliquées, opérations importantes), et les risques significatifs relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, identifiées par les commissaires aux comptes.

Le Comité d'Audit examine avec les commissaires aux comptes, les risques pesant sur leur indépendance. Ces derniers lui communiquent chaque année :

- Une déclaration d'indépendance ;
- Le montant global des honoraires versés au réseau des commissaires aux comptes par les sociétés contrôlées par Guy Degrenne S.A., au titre des missions qui ne sont pas directement liées à la mission des commissaires aux comptes ;
- Une information sur les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission.

Dans ses relations avec l'entreprise, le Comité d'Audit entend, à l'occasion de chaque arrêté des comptes annuels et intermédiaires, la direction générale ainsi que le responsable administratif et financier, le secrétaire général, et, le cas échéant, le responsable du contrôle de gestion. En outre, le Comité d'Audit est destinataire, dans un délai raisonnable, de documents lui permettant de mener à bien sa mission, remis par la société (comptes consolidés, annexe aux comptes consolidés, options comptables, transactions significatives, tests de perte de valeur, litiges, engagements hors bilan).

Le Comité d'Audit remet au Conseil d'Administration son rapport de synthèse des travaux réalisés, à l'occasion de chaque arrêté comptable.

DESCRIPTION DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE

L'objet de ce rapport est de rendre compte des principales procédures de contrôle interne mises en place par la société et le groupe. Un accent tout particulier a été porté sur les trois procédures suivantes :

- Procédure de contrôle de gestion et reporting ;
- Procédure d'élaboration et de contrôle de l'information financière ;
- Procédures support.

A. Procédure de contrôle de gestion

a. Documents de reporting

Le Budget annuel : Les responsables opérationnels assistés des contrôleurs de gestion préparent pour chaque entité un budget annuel. Les objectifs proposés font l'objet d'une

validation par la Direction Générale au mois de novembre de chaque année.

Le Contrôle budgétaire mensuel : Le budget annuel est mensualisé et utilisé comme base unique du contrôle budgétaire. Chaque mois, les contrôleurs de gestion valident les comptes de résultat, analysent les écarts par rapport au budget initial.

Les Tableaux de bord mensuels. Le contrôle budgétaire diffuse un tableau de bord mensuel à chaque responsable de budget, ainsi qu'à la Direction Générale vers J+20.

Lorsque le contrôle budgétaire identifie une dérive importante, une révision détaillée est effectuée.

b. Rapprochement avec les données comptables

Les données renseignées dans les systèmes comptables et le système de gestion sont issues de la même application informatique. Le bouclage mensuel des résultats de gestion avec les résultats issus de la comptabilité générale permet de contrôler la fiabilité de l'information financière.

c. Organisation des relations avec les filiales

Les filiales du groupe sur lesquelles un contrôle exclusif est exercé, sont d'un point de vue de gestion, pilotées et supervisées de la même manière que la société mère. Les informations qui en émanent sont communiquées au siège pour consolidation.

B. Procédure d'élaboration et de contrôle de l'information financière

a. Outils comptables

En France, le logiciel de comptabilité gère la comptabilité générale, la comptabilité analytique, les rapprochements bancaires, ainsi que les comptabilités auxiliaires clients et fournisseurs.

Les filiales étrangères disposent de leurs propres applications.

Pour les besoins de la consolidation des comptes, les données des filiales françaises sont transférées par des interfaces, alors que les données de filiales étrangères sont intégrées manuellement dans le logiciel de consolidation.

Les droits d'accès de ces logiciels sont gérés par la direction des systèmes d'information dans le cadre de leur procédure de sécurité.

b. Les procédures comptables

Les procédures et l'organisation comptable du groupe sont décrites dans le manuel de consolidation notamment le calendrier mensuel ou semestriel d'arrêté de comptes. Elles sont mises à jour à l'occasion de chaque arrêté des comptes annuels et à l'occasion de chaque arrêté de situation intermédiaire.

Mise en conformité des comptes des filiales aux normes du groupe

Le service consolidation intervient pour veiller à la conformité des informations figurants dans les comptes sociaux aux normes du groupe actuellement en vigueur en France.

Dans un souci d'amélioration de la qualité et la pertinence des informations financières remontées lors des arrêtés semestriels et annuels, le service d'audit interne a élaboré en collaboration avec le responsable consolidation un manuel et une liasse de consolidation. Les filiales étrangères communiquent leurs comptes au siège en utilisant cette liasse de consolidation, conforme aux normes du groupe et validée par les auditeurs externes. Tous les retraitements d'homogénéisation sont traités en central par le service consolidation. La liasse de consolidation intègre la présentation, conformément aux normes IFRS, des comptes des filiales.

c. Prévisions de résultat et de trésorerie

Le groupe dispose d'outils de modélisation des résultats et des prévisions de trésorerie élaborés, qui ont fait l'objet d'un audit approfondi réalisé par le cabinet Ernst & Young au cours de l'exercice 2008-2009, puis mis à jour au cours de l'exercice 2012-2013 par le cabinet Eight Advisory.

d. Relations avec les commissaires aux comptes des sociétés françaises du groupe

Outre les interventions de révision annuelles et semestrielles, les relations avec les Commissaires aux Comptes reposent essentiellement sur :

- Une réunion préalable à l'arrêté des comptes qui permet de valider les principales options comptables retenues,
- Une réunion de synthèse après l'intervention qui permet de recueillir les remarques éventuelles sur les comptes provisoires et les procédures auditées.

Les commissaires aux comptes sont également consultés en cas de nécessité en cours d'année.

C. Procédures des activités de support

a. Direction Juridique

La Direction Juridique intervient comme service conseil auprès des entités opérationnelles du groupe, à savoir pour :

Assister le Groupe et ses filiales françaises et étrangères dans toutes leurs opérations et appuyer les développements de l'entreprise tant en matière contractuelle que sur le plan corporate ;

Proposer des schémas d'organisation de la fonction juridique de nature à lui permettre de développer une meilleure cohésion juridique et une rapide reconnaissance des actions de celle-ci ;

Intervenir en défense des intérêts du groupe dans le cadre des éventuelles actions précontentieuses ou contentieuses.

CONTROLE EXERCÉ PAR LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

La Direction des Ressources Humaines a pour mission de définir la politique Ressources Humaines en lien avec la stratégie du groupe. Elle gère l'administration du personnel en veillant au respect des règles de droit social. En outre, elle anime le développement des Ressources Humaines à travers notamment la gestion des emplois, des carrières et de la formation. Enfin, la Direction des Ressources Humaines collabore au maintien du climat social et au bon déroulement des relations avec les partenaires sociaux.

Principales mesures de contrôle interne mises en œuvre au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016

RESPECT DES NORMES

Au cours de l'exercice et dans le cadre de leurs fonctions au sein du groupe ; les collaborateurs font remonter les pratiques contraires aux directives de fonctionnement interne du groupe, ou contraire aux lois des différents pays dans lesquels le groupe est implanté ; afin que ces sujets soient traités avant de porter préjudice au groupe. Une sensibilisation à la compliance a été réalisée auprès des membres du comité de Direction

À noter, bien que les efforts du groupe aient été conséquents sur la mise en place d'audits ponctuels, ces derniers ne couvrent pas tous les secteurs d'activité des entités filiales.

La Direction Juridique a mis en place un système de reporting mensuel à la Direction Générale, afin d'identifier et de porter à la connaissance du Directeur Général tous les risques susceptibles d'avoir un impact sur le groupe.

A. Fiabilité et sincérité de l'information financière

L'activité financière de la société a été orientée en priorité vers la fiabilité et l'exhaustivité de l'information financière des filiales nouvellement intégrées.

B. Gestion des Risques

Afin de compléter l'action du Service Audit Interne, essentiellement tournée vers la fiabilité de l'information financière des filiales nouvellement intégrées, le Groupe Guy Degrenne gère les risques auquel le groupe est potentiellement exposé avec un groupe pluridisciplinaire de travail composé d'un représentant de chaque service ou département suivant :

- Direction Financière
- Direction des Ressources Humaines
- Service d'Audit Interne
- Service Client
- Direction Industrielle
- Direction Informatique
- Direction Juridique

La gestion des risques a été définie comme la succession des phases suivantes :

- Recensement des risques auxquels le Groupe est exposé, complété par une cartographie des risques, par sous-typologie éventuelle et par territoire ;
- Traitement des risques par élimination, réduction ou externalisation. Le traitement comprend le cas échéant la réallocation ou le partage des risques entre la maison mère et les filiales, lorsque ces risques ne peuvent être supprimés ou externalisés ; le suivi des risques et de l'efficacité des mesures de traitement.

Les objectifs de la politique de gestion des risques sont :

- Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ;
- Sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité.

La politique de gestion des risques concentre les ressources de Guy Degrenne et son organisation dédiée au tour de :

- L'analyse des risques : examen des conséquences potentielles des principaux risques et de leur occurrence possible ;
- Traitement des risques : choix des plans d'actions les plus adaptés à Guy Degrenne, en arbitrant entre les opportunités à saisir et le coût des mesures de traitement du risque ;
- La prise en considération des expériences passées en matière de risques ;
- L'information de la direction générale du groupe sur les caractéristiques des principaux risques et de mesures de traitement mises en œuvre ;
- L'information régulière du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit sur les principaux risques et les mesures mises en œuvre pour les traiter.

Le dispositif de gestion des risques mis en œuvre du sein du groupe Guy Degrenne ne peut garantir de manière absolue la réalisation des objectifs visés ci-dessus.

Pour plus d'information sur les risques, se reporter à la Section 3 du Rapport de Gestion.

C. Activité ciblée du Service Audit Interne au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 :

Le service s'est concentré sur les éléments suivants :

- La poursuite de l'amélioration du processus d'inventaire annuel de l'ensemble des points de vente ;
- La refonte intégrale des outils du portail interne ;
- La simplification des procédures ;
- L'amélioration de la procédure de suivi de non qualité des produits ;
- Le développement maximum des flux EDI entre le groupe et ses différents clients
- L'amélioration des flux entre la centrale et les différents points de vente ;
- Amélioration de la communication interne via la mise en place d'Office365
- Système et Réseaux : poursuite de la réorganisation du système informatique afin de fiabiliser les réseaux et sécuriser les données ;
- Fiabilisation de la transmission des données via la mise en place d'un outil CRM sur l'activité (B2B) ;
- Mise en place des procédures du groupe sur les nouvelles filiales (DNA et Thérias).

Pour chacun des processus, un référentiel est élaboré et revu régulièrement, présentant les opérations, leurs objectifs, les risques et les dispositifs de contrôle y afférents.

Afin de maintenir à une base stable et homogène de contrôle, le service a travaillé sur les composantes suivantes du contrôle interne, dans le cadre du référentiel COSO :

- Les activités de contrôle : les règles et procédures permettent que les décisions prises par la Direction Générale dans le cadre de la gestion des risques soient appliquées ;
- L'information et la communication : le processus qui assure en temps réel que les informations pertinentes sont identifiées et communiquées en temps voulu.

La finalité de ce dispositif est d'assurer au Président du Conseil de Surveillance que les procédures en vigueur dans le Groupe relatives en particulier à la fiabilité de l'information financière, sont respectées.

L'activité de contrôle continuera de favoriser le développement des activités préventives d'une part, et renforcer le suivi du contrôle des opérations non conforme antérieurement détectées, d'autre part.

Compte tenu des enjeux de développement du groupe dans un environnement économique défavorable, le groupe réalisera des opérations d'audit ciblées, en fonction de ses ressources disponibles, au cours de l'exercice 2016-17.

3.4.2. Rapport du Président du Conseil d'Administration

LA GOUVERNANCE

Les principes de gouvernance qui régissent la société et le groupe, sont établis conformément aux recommandations du Code de gouvernance AFEP-MEDEF d'avril 2010, révisé en novembre 2015.

Le présent rapport a été établi par le Président du Conseil d'Administration, sur la base des diligences suivantes, mises en œuvre au cours des trois mois précédant l'établissement dudit rapport :

- Entretiens entre la Direction Générale et le collège des Commissaires aux Comptes, relatif à la gestion des risques et au contrôle interne ;
- Entretiens entre le Président du Conseil d'Administration et la Direction Administrative et Financière du Groupe ;
- Entretiens entre le Président du Conseil d'Administration, le Président du Comité d'Audit, et le collège des Commissaires aux Comptes.

Les modalités de publication des informations visées à l'article L. 225-100-3 sont les suivantes :

- Publication sur le site internet www.guydegrenne.fr à la rubrique « Relations investisseurs » ;
- Communiqué de mise à disposition du rapport sur la gouvernance mise en ligne sur le site internet de l'AMF.

LE CADRE STATUTAIRE

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration sont conformes aux dispositions législatives en vigueur et aux dispositions statutaires décrites ci-après.

Rappel des règles de composition du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration doit être composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les personnes morales nommées au Conseil d'Administration sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Chaque membre du Conseil d'Administration doit être propriétaire de 100 actions.

La durée des fonctions des membres du Conseil d'Administration est de six années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se doit de nommer une personne physique portant le titre de Directeur Général, uniquement dans le cas où cette fonction n'est pas assumée par le Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil détermine la rémunération du Directeur Général et peut révoquer le Directeur Général à tout moment

Autorisations préalables du Conseil d'Administration et limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

L'autorisation du Conseil d'Administration doit être sollicitée, le cas échéant, par la Direction Générale pour les opérations suivantes :

- Tout engagement d'investissement, toute acquisition de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, pour un montant entraînant un dépassement excédant 10% du montant du poste correspondant inscrit au budget d'investissements ;
- Au-delà d'un montant qui sera déterminé périodiquement par le Conseil d'Administration pour chacune des opérations ci-dessous :
 - o Toute prise de participation ;
 - o Toute opération de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière de la société ;
 - o La signature de tout traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif ;
 - o Toute cession d'une branche d'activité ;
 - o Tout rachat par la société de ses propres actions autorisé par l'Assemblée Générale ;
- Quel que soit le montant de l'opération envisagée :
 - o Toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société, faisant l'objet d'une autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
 - o Toute émission de valeurs mobilières de toute nature faisant l'objet d'une autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts ;
 - o Toute décision de nature à modifier substantiellement la stratégie de l'entreprise qui a été présentée au Conseil d'Administration par le Directeur Général.

Missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il arrête la stratégie générale du groupe, examine et valide le budget annuel. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

À la clôture de chaque exercice, le Conseil dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date (les comptes annuels, et tous autres documents sociaux prévus par les dispositions légales). Il dresse le rapport de gestion, et l'ensemble des rapports prévus par la loi.

Le Conseil d'Administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés. Il peut également décider de la création de comités en son sein dont il fixe : la composition, les attributions et la rémunération éventuelle.

Enfin, le Conseil peut se faire assister de censeur(s) qui participe(nt) aux réunions du Conseil (sans voix délibérative) afin d'apporter leurs expériences et leurs conseils au groupe.

Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration a adopté un règlement intérieur et un code de déontologie lors de sa séance du 25 septembre 2015.

LES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Deux comités permanents ont été créés au sein du Conseil d'Administration, dont le renouvellement est annuel. Il s'agit du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations. Les deux comités sont chargés d'étudier les questions que le Président du Conseil d'Administration ou le Conseil d'Administration soumet pour avis à leur examen.

Les membres des comités sont nommés par le Conseil d'Administration pour une durée de un an, qui prendra fin à l'issue des délibérations de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

COMITE D'AUDIT

Le Comité d'Audit est composé de trois administrateurs au moins dont un administrateur indépendant. Il est présidé par l'un de ses membres pour la durée de son mandat de membre du comité d'audit. Aucun des membres du Comité d'Audit n'exerce de fonction au sein de la direction de la société, ni au sein d'aucune des sociétés qu'elle contrôle.

Compétences : les compétences requises des membres du Comité d'Audit sont (i) des compétences minimales en matière financière et comptable et (ii) une expérience acquise en tant que dirigeant d'une entreprise industrielle ou commerciale, ou directeur administratif et financier au sein d'une entreprise industrielle ou commerciale, ou de responsable de gestion de participations financières au sein de fonds d'investissement, ou d'auditeur confirmé au sein d'un cabinet d'audit.

Missions :

- Assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ;
- Examiner toute question de nature financière, comptable ou relative au contrôle interne, permettant d'apporter au Conseil d'Administration des éléments d'analyse et d'appréciation complémentaires dans le cadre de ses réunions et décisions ;

- Assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels, et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- Examiner les risques ayant fait l'objet d'une traduction comptable et d'une information dans l'annexe aux comptes sociaux et consolidés ;
- Examiner les risques identifiés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la direction générale et pouvant avoir une incidence sur les comptes ;
- Evaluer le cas échéant les propositions de nomination ou de renouvellement des Commissaires aux Comptes de la société et leur rémunération et émettre une recommandation à ce sujet.

Règlement Intérieur : il n'existe pas de règlement intérieur applicable au Comité d'Audit à la date de clôture des comptes au 31 mars 2016.

Le Comité d'Audit agit sous la responsabilité exclusive et collective du Conseil d'Administration.

COMITE DES REMUNERATIONS

Le Comité des rémunérations est composé de deux administrateurs au moins dont au moins un administrateur indépendant. Il est présidé par un de ses membres pour la durée de son mandat de membre du comité des rémunérations. Le Comité des Rémunérations fait également office de Comité des Nominations au sein de la société.

Missions : Les différentes missions du Comité des Rémunérations sont les suivantes :

- Proposer au Conseil d'Administration la nomination de nouveaux membres du Conseil, ainsi que le renouvellement de membres actuels ;
- Attribution des jetons de présence et rémunération des administrateurs ;
- Recruter et établir la rémunération des mandataires sociaux ;
- Fonction de conseil sur les recrutements stratégiques au sein du comité de direction ;
- Débattre la notion d'administrateur indépendant de manière annuelle.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DEPUIS LE 25 SEPTEMBRE 2015 :

Philippe Spruch – Membre et Président du Conseil d'Administration. L'attribution des fonctions de Christian Haas a été actée lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2015.

Christian Haas – Membre et Vice-Président du Conseil d'Administration. L'attribution des fonctions de Christian Haas a été actée lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2015.

Dominique Loiseau – Membre du Conseil d'Administration. L'attribution des fonctions de Dominique Loiseau a été actée lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2015. Dominique Loiseau est administrateur indépendant.

Elina Berrebi – Membre du Conseil d'Administration. L'attribution des fonctions d'Elina Berrebi a été actée lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2015. Elina Berrebi est administrateur indépendant.

Thierry Villotte - Membre du Conseil d'Administration. L'attribution des fonctions de Thierry Villotte a été actée lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2015.

Jean-Claude Lambert - Membre du Conseil de Surveillance. L'attribution des fonctions de Jean-Claude Lambert a été actée lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2015. Jean-Claude Lambert est administrateur indépendant.

DIVERSITA, représentée par *Michael Cahn* – Membre du Conseil d'Administration. L'attribution des fonctions de DIVERSITA représentée par Michael Cahn a été actée lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2015.

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
AVANT LE 25 SEPTEMBRE 2015

Philippe Spruch – Membre et Président du Conseil de Surveillance. La désignation des fonctions de Philippe Spruch a été actée lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2014.

Christian Haas – Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance. Le renouvellement des fonctions de Christian Haas en tant que membre du Conseil de Surveillance et sa désignation en tant que Vice-Président du Conseil de Surveillance ont été actés lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2014.

Dominique Loiseau – Membre du Conseil de Surveillance. La désignation des fonctions de Dominique Loiseau a été actée lors de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2014. Dominique Loiseau est administrateur indépendant.

Jean-Claude Lambert – Membre du Conseil de Surveillance. Le renouvellement des fonctions de Jean-Claude Lambert a été

acté lors de l'Assemblée Générale du 6 septembre 2012. Jean-Claude Lambert est administrateur indépendant.

DIVERSITA, représentée par *Michael Cahn* – Membre du Conseil de Surveillance. La désignation des fonctions de DIVERSITA représentée par Michael Cahn a été actée lors de l'Assemblée Générale du 6 octobre 2014.

Est considéré comme indépendant, tout membre du Conseil de d'Administration qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement. Dans ces conditions, les membres du Conseil d'Administration indépendants ne sont pas et/ou n'ont pas été :

- Salariés ni mandataires sociaux dirigeants de la société Guy Degrenne S.A. ou d'une société du groupe Guy Degrenne, et ne l'ont pas été au cours des trois dernières années ;
- Clients, fournisseurs ou banquiers significatifs de la société Guy Degrenne S.A. ou du groupe Guy Degrenne ou pour lequel la société ou le groupe représente une part significative de l'activité ;
- Actionnaires de référence de la société Guy Degrenne S.A.
- Liés familialement de manière proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Été auditeur de la société Guy Degrenne S.A. ou du groupe Guy Degrenne au cours des trois dernières exercices.

COMPOSITION DU COMITE D'AUDIT

- À compter du 25 septembre 2015 : *Membres* : Christian Haas (Président), Jean-Claude Lambert (membre) et Diversita représentée par Michael Cahn (membre)
- Jusqu'au 25 septembre 2015 : *Membres* : Christian Haas (Président), Jean-Claude Lambert (membre) et Diversita représentée par Michael Cahn (membre).

COMPOSITION DU COMITE DES
REMUNERATIONS

- À compter du 25 septembre 2015 : *Membres* : Elina Berrebi (membre) et Diversita représentée par Michael Cahn (membre).
- Jusqu'au 25 septembre 2015 : *Membres* : Jean-Claude Lambert (membre) et Dominique Loiseau (membre).

TRAVAUX PREPARATOIRES AUX REUNIONS DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE PUIS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE
ECOULE

- *Délai préalable habituel de mise à disposition des documents.* Les documents nécessaires aux débats du Conseil de Surveillance ou du Conseil d'Administration doivent être communiqués avec la convocation aux réunions, au moins huit jours avant celles-ci.

- *Contenu de l'information communiquée aux membres du Conseil d'Administration avant les réunions du Conseil.* L'information communiquée aux membres du Conseil s'effectue pour l'essentiel sous forme de brochures sur la situation financière de l'entreprise et de ses filiales, etc.
- *Confidentialité des informations.* Les informations à caractère confidentiel et répondant à la définition des informations financières ou boursières privilégiées, sont gardées secrètes jusqu'à leur publication. Ainsi, il est régulièrement rappelé aux membres du Conseil d'Administration qu'ils sont tenus à une obligation de secret sur le contenu des délibérations, et il en va de même pour les délégués du Comité d'Entreprise éventuellement présents au Conseil d'Administration.

EVALUATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune réunion du conseil ne s'est tenue avant le 31 mars 2016 sur l'évaluation des travaux du conseil. Cette réunion s'est tenue post clôture.

REUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, PUIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le Conseil de Surveillance s'est réuni à 2 reprises au cours de l'exercice 2015-16, le Conseil d'Administration s'est réuni à 3 reprises au cours de l'exercice 2015-2016 .

.Date	Ordre du Jour	Membres présents ou représentés	Taux de présence
03/07/2015	Projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (délégation de compétence donnée au directoire le 4 septembre 2013) Rapport trimestriel du Directoire sur l'activité du 1 ^{er} trimestre en cours Présentation des comptes sociaux et consolidés au 31 mars 2015 arrêtés par le Directoire Point sur les conventions réglementées de l'exercice clos au 31 mars 2015 Communication des documents de gestion prévisionnelle établis par le Directoire Point sur les opérations de croissance externe Projet de changement du mode de gouvernance : par l'adoption de la formule moniste à Conseil d'Administration Proposition de modification des statuts Préparation d'une Assemblée Générale des Actionnaires et examen des propositions de résolutions présentées à cette Assemblée Générale	5	100%
25/09/2015	Attribution des jetons de présence pour l'exercice clos au 31 mars 2015 Rémunération du Directoire	4	80%
25/09/2015	Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration Choix de la modalité d'exercice de la direction générale Nomination du Président du Conseil d'Administration Nomination du Vice-Président du Conseil d'Administration Nomination du Directeur Général Nomination du Directeur Général Délégué Point sur l'activité	6	86%
03/12/2015	Validation du procès-verbal du 25 septembre 2015 Arrêté des comptes sociaux semestriels Arrêté des comptes consolidés au 30 septembre 2015	7	100%

	Rapport d'activité Point sur l'intégration des filiales Thérías & DNA Evolution du réseau de franchises Etat à date des dossiers de croissance externe		
15/03/2016	Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 3 décembre 2015 Rapport d'activité trimestriel Budget du prochain exercice (01/04/16 au 31/03/17) Point sur les dossiers de croissance externe Point sur l'activité GMS et le site de Siam Point sur l'activité de la marque Alfold Investissements en matière d'innovation Outils de reporting	6	87%

REUNIONS DU COMITE D'AUDIT AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nombre de réunions	Comité d'Audit - Ordre du Jour (extrait)
2	Comptes annuels et intermédiaires Financement du groupe Contrôle interne et gestion des risques

REUNION DU COMITE DES REMUNERATIONS

Le Comité des Rémunération s'est réuni le 25 septembre 2015 afin de statuer sur le montant de la rémunération variable des membres du Directoire.

PRINCIPES DE REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE JUSQU'AU 25 SEPTEMBRE 2015

La rémunération des membres du Directoire était définie et versée conformément aux principales AFEP-MEDEF d'avril 2010, révisé en novembre 2015.

La rémunération des membres du Directoire était définie par le Comité des Rémunérations. Les membres du Directoire non Président ne percevaient aucune rémunération au titre de leur mandat social. Le Président du Directoire ne disposait d'aucun contrat de travail et était exclusivement rémunéré au titre de son mandat social de Président.

Les rémunérations salariées étaient définies en fonction des usages en France pour des fonctions comparables au sein de groupes de taille similaires. Le Comité des Rémunérations était par ailleurs conforté dans la fixation des rémunérations par un benchmark qu'il faisait réaliser par un ou plusieurs cabinets de recrutement spécialisé de la place. Le cas échéant, le Comité des Rémunérations a défini une rémunération variable annuelle en fonction des enjeux spécifiquement affectés à l'une ou l'autre des fonctions assumées par les membres du Directoire.

Les avantages en nature se limitaient exclusivement aux véhicules de fonction, dont le niveau d'attribution était défini dans une grille applicable à l'ensemble des collaborateurs du groupe, lorsqu'ils appartenaient aux catégories d'attributaires.

Le Comité des Rémunérations a aussi défini une rémunération variable annuelle et une rémunération variable différée (triennale) à l'un et/ou l'autre des membres du Directoire, mais en aucun cas sous la forme d'une indemnité

de départ. Aucun des membres du Directoire n'était ainsi bénéficiaire d'une indemnité de départ, quelle qu'en soit la forme. Les rémunérations variables visées ci-dessus étaient définies à l'occasion d'entretiens annuels entre le Directoire et le Comité des Rémunérations. Compte tenu que le groupe est en phase de retournement, aucun critère figé n'avait été défini pour l'allocation de tout ou partie de ces rémunérations variables, qui étaient fixées sur la base de l'appréciation souveraine, par le comité des rémunérations, des performances du Directoire. Etaient à minima pris en considération, pour l'allocation de ces rémunérations variables, l'évolution du chiffre d'affaires consolidé, du résultat consolidé et du cash-flow généré par le groupe.

Les membres du Directoire étaient aussi bénéficiaires d'une retraite complémentaire.

Pour toute information complémentaire relative à la rémunération des membres du Directoire, se reporter au paragraphe 5.18.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

PRINCIPES DE REMUNERATION DES MEMBRES DE LA DIRECTION GENERALE DEPUIS LE 25 SEPTEMBRE 2015

Le Comité des Rémunérations a redéfini une nouvelle politique de rémunération pour les membres de la Direction Générale, les critères de la rémunération variable ont notamment été modifiés. Cependant, aucune modification n'a été apportée concernant l'absence d'une indemnité de départ, ainsi aucun des membres de la Direction Général ne bénéficie d'une indemnité de départ.

La rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux se décompose de la manière suivante :

- Prime annuelle « variable court terme », représentant un maximum théorique de 50% de la rémunération annuelle fixe ;

Les rémunérations variables visées ci-dessus sont définies à l'occasion d'entretiens annuels entre la Direction Générale et le Comité des Rémunérations. Suite à la nouvelle organisation de la société le comité des rémunérations a adopté des critères d'évaluation qualitatifs et quantitatifs.

Les critères qualitatifs et quantitatifs représentent respectivement 50% de la part variable chacun, les critères qualitatifs étant constitués d'éléments spécifiques à chaque dirigeant, alors que les critères quantitatifs se basent à pondération égale sur le chiffre d'affaires, la marge nette et le résultat net.

Les membres de la Direction Générale continuent de bénéficier d'une retraite complémentaire.

Principes de rémunération des membres du Conseil de Surveillance jusqu'au 25 septembre 2015

Conformément aux dispositions des statuts de la Société, l'Assemblée Générale pouvait allouer aux membres du Conseil de Surveillance une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant était porté aux frais généraux de la société. Le Conseil de Surveillance répartissait librement cette rémunération entre ses membres. Il pouvait, en outre, allouer à certains de ses membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou des mandats. La rémunération du Président et du Vice-président était fixée par le Conseil.

La part individuelle versée à chaque administrateur était fonction de l'assiduité aux conseils qui se s'étaient tenus sur l'exercice écoulé, ainsi que sur la participation éventuelle des membres du conseil aux comités des rémunérations ou au comité d'audit. Dans ce cadre, le secrétaire du Conseil de Surveillance, faisait une proposition d'allocation de l'enveloppe annuelle approuvée en assemblée, au Président du Conseil de Surveillance, pour approbation (nombre de jetons à attribuer, valeur unitaire du jeton, mesure d'assiduité, part variable correspondant à la participation effective aux réunions des comités).

Aucune autre rémunération n'était versée aux membres du Conseil de Surveillance.

Pour toute information complémentaire relative à la rémunération des membres du Conseil de Surveillance, se reporter au paragraphe 5.18.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Principes de rémunération des membres du Conseil d'Administration depuis le 25 septembre 2015

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de la société, l'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la société. Le Conseil d'Administration répartit librement cette rémunération entre ses membres, au vu des recommandations ou propositions du Comité des Rémunérations. Le mode de répartition des jetons de présence tient compte de l'assiduité des Administrateurs au Conseil, et lorsque cela s'applique, de leur participation aux comités ou à l'un d'eux.

Il peut, en outre, allouer à certains de ces membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou des mandats qui leur sont confiés.

La rémunération du Président, du Vice-Président, du(des) Directeur(s) Général(aux) Délégué(s) est fixée par le Conseil. Le Conseil d'Administration peut également allouer pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs des rémunérations exceptionnelles qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs ne peuvent recevoir de la société aucune rémunération, permanente ou non, autre que celles prévues dans les paragraphes précédents, sauf s'ils sont liés à la société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

3.4.3. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Guy Degrenne S.A.

Exercice clos le 31 mars 2016,

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Guy Degrenne S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos au 31 mars 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Hérouville-Saint-Clair et Colombelles, le 22 septembre 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PTBG & Associés

Simon Lubais
Associé

François Dineur
Associé

3.5. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

3.5.1. Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

PTBG

Représentée par François DINEUR

Campus Efficience

1, rue du Bocage

14460 Colombelles

Début de mandat : 4 septembre 2013

Fin de mandat : assemblée des actionnaires destinée à se prononcer sur les comptes clos le 31 mars 2019

KPMG Audit

Représentée par Simon LUBAIS

5, avenue de Dubna

14209 Hérouville Saint Clair

Début de mandat : 4 septembre 2013

Fin de mandat : assemblée des actionnaires destinée à se prononcer sur les comptes clos le 31 mars 2019

Commissaires aux comptes suppléants

KPMG Paris Centre

Tour Eqho

2, avenue Gambetta

92066 Paris La Défense

Début de mandat : 4 septembre 2013

Fin de mandat : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 mars 2019

Natacha Mesnildrey

Campus Efficience

1, rue du Bocage

14460 Colombes

Début de mandat : 4 septembre 2013

Fin de mandat : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 mars 2019

3.5.2. Honoraires perçus par les commissaires aux comptes

Les honoraires perçus par les commissaires aux comptes sont détaillés ci-dessous

en K€	KPMG		PTBG		Grant Thornton		THAI AUDIT	
	2015-2016		2014-2015		2015-2016		2014-2015	
	€	%	€	%	€	%	€	%
Audit 1 Commissariat aux comptes certification, examen des								
a Emetteur	87	48%	95	46%	88	54%	95	54%
b Filiales intégrées globalement	96	52%	110	54%	75	46%	81	46%
					5	100%		
							7	100%
								7
2 Autres diligences et prestations directement liées à la mission du								
a Emetteur								
b Filiales intégrées globalement								
Sous total	183	100%	206	100%	163	100%	177	100%
					5	100%		
							7	100%
								7
les réseaux aux filiales intégrées globalement								
a Juridique, fiscal, social								
b Autres								
Sous total								
Total des honoraires	183		206		163		177	
					5			
							7	
								7

4. Comptes et rapports sur les comptes consolidés

4.1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

4.1.1. Actif

ACTIF			
en K €	Cf. §	31-Mars-2016	31-Mars-2015
ACTIF NON COURANT		48 280	49 073
Goodwill	4.5.2	3 298	2 341
Immobilisations incorporelles	4.5.2.3 & 4.5.2.4	33 185	34 936
Immobilisations corporelles	4.5.2.5	8 856	9 085
Actifs financiers	4.5.2.6	599	627
Titres mis en équivalence	4.5.2.7	-	-
Autres actifs non courants		2 140	1 912
Impôts différés - Actif	4.5.10.2	202	171
ACTIF COURANT		41 972	40 597
Stocks	4.5.6.1	23 496	21 557
Créances commerciales	4.5.6.2	11 145	11 831
Autres actifs courants	4.5.6.2	5 087	4 527
Actifs d'impôts exigibles courants	4.5.6.2	-	-
Trésorerie et équivalents	4.5.5.1.1	2 238	2 060
Instruments financiers Actif	4.5.5.1.2	7	621
TOTAL ACTIF		90 252	89 669

4.1.2. Passif

PASSIF				
en K€	Cf. §	31-Mars-2016		31-Mars-2015
CAPITAUX PROPRES (Part du groupe)		51 298		48 879
Capital social	4.5.3	7 527		5 322
Primes de fusion	4.5.3	72 189		64 239
Réserves groupe	4.5.3	-	22 112	16 504
Résultat part du groupe	-	-	6 307	4 178
Participations ne donnant pas le contrôle		1		1
Participations ne donnant pas le contrôle		1		1
CAPITAUX PROPRES		51 298		48 880
PASSIF NON COURANT		10 859		12 512
Passifs d'impôts différés	5.10.2	22		33
Provisions non courantes	4.5.4	3 360		3 293
Passifs financiers non courants	4.5.5	7 477		9 185
Autres passifs non courant	-	-		-
PASSIF COURANT		28 094		28 278
Passifs financiers courants	4.5.5	7 863		7 272
Instruments financiers passifs	4.5.5.1.2	357		104
Provisions courantes	4.5.4	884		296
Dettes Commerciales	4.5.6.2	9 487		10 363
Passifs d'impôt exigible courant	-	-		-
Autres passifs courants	4.5.6	9 503		10 242
TOTAL PASSIF COURANT ET NON COURANT		38 953		40 789
TOTAL		90 252		89 669

4.1.3. Compte de résultat

en k€	Cf. §	31-Mars-2016	31-Mars-2015
Chiffre d'affaires		91 574	85 915
Autres produits de l'activité		362	399
Autres produits opérationnels	4.5.9	510	261
Produits opérationnels		92 445	86 574
Achats de l'exercice		-38 179	-36 188
Variation des stocks et production stockée		706	1 078
Charges de personnel		-30 127	-29 798
Autres charges d'exploitation		-22 185	-19 296
Impôts et taxes		-1 402	-1 497
Dotations aux dépréciations sur actifs immobilisés	4.5.2	-3 605	-3 522
Dotations aux provisions		-372	-151
Reprises sur provisions		425	402
Autres charges opérationnelles	4.5.9	-3 094	-496
Charges opérationnelles		-97 834	-89 468
Résultat opérationnel		-5 389	-2 894
Produits financiers	4.5.8	86	93
Coûts de l'endettement financier brut	4.5.8	-606	-827
Coût net de l'endettement financier		-520	-734
Autres produits financiers	4.5.8	814	684
Autres charges financières	4.5.8	-721	-659
Résultat opérationnel et financier		-5 816	-3 603
Quote part résultats des sociétés mises en équivalence		0	-25
Impôts sur les résultats	4.5.10	-491	-550
Résultat net avant résultat activités cédées		-6 307	-4 178
Résultat activités cédées		0	0
Résultat net		-6 307	-4 178
		0	
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Résultat part du groupe		-6 307	-4 178
Nombre moyen pondéré d'actions	4.5.3	64 716 074	31 080 220
Nombre d'actions potentielles		75 270 790	54 413 599
Résultat groupe / action		-0,0975	-0,1344
Résultat groupe dilué / action		-0,0838	-0,0768
Résultat activités poursuivies / action		-0,0975	-0,1344
Résultat activités poursuivies dilué / action		-0,0838	-0,0768

4.1.4. Etat du résultat net global

en k€	Cf. §	31 mars 2016		31 mars 2015
Résultat net	-	6 307	-	4 178
Ecart de conversion	-	465		673
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	5.5.1.2	881		645
Réévaluation du passif au titre des régimes à prestation définies	5.4	4	-	790
Impôt				-
Total des autres éléments du résultat global	-	1 342		528
Résultat global de la période	-	7 649	-	3 650
Dont Part du Groupe	-	7 649	-	3 650
Dont Part des intérêts minoritaires				-

4.1.5. Tableau de flux de trésorerie

En k€	31 mars 2016	31 mars 2015
<i>Flux de trésorerie liés à l'activité</i>		
Résultat des sociétés intégrées	- 6 307	- 4 150
Dotations nettes aux Amortissements, dépréciations et provisions	5 211	3 482
Retraitement charges calculées	- -	6
Plus-values de cession	137	8
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT (Avant neutralisation coût de	- 959	- 683
Coût de l'endettement Financier Net	520	734
Charge/Produit d'impôts	491	550
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT (Après neutralisation coût de	53	601
Impôts versés	- 477	- 530
Variation du besoin en fonds de roulement	- 3 221	- 920
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	- 3 646	- 850
<i>Flux de trésorerie liés aux op. d'investissements</i>		
Acquisitions d'immobilisations	- 3 570	- 2 773
Quote Part des subventions virées au résultat	-	-
Cessions d'immobilisations	408	121
Incidences des variations de périmètre	- 1 566	- 256
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OP. D'INVEST.	- 4 728	- 2 908
<i>Flux de trésorerie liés aux op. de financement</i>		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Augmentation de capital	10 156	19 295
Variation des dettes financières	- 1 118	- 12 356
Intérêts financiers nets versés	- 520	- 734
Variation instruments financiers	0	0
Variation écarts de conversions sur capitaux propres	-	-
Variation actions propres	-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OP. DE FINANCT	8 518	6 204
<i>Autres flux de trésorerie</i>		
VARIATION DE TRESORERIE		
	144	2 447
Trésorerie d'ouverture	- 4 660	- 1 148
Incidences des variations de cours de devises	- 9	- 1 535
Redassement des dettes financières court terme	-	- 6 720
Trésorerie de clôture	- 4 525	- 4 660
VARIATION DES COMPTES DE TRESORERIE (1)	144	2 447

Conformément à la réglementation comptable, les financements courts termes servant à financer des éléments moyens/longs termes, sont traités comme des financements d'origine structurelle et sont donc enregistrés en « dettes financières ». Les dettes financières court terme financent l'activité courante du groupe: elles sont donc présentées en déduction de la trésorerie

4.1.6. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Autres fonds propres	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Résultat global	Capitaux propres part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Situation au 31 mars 2014 retraité	899	49 367		-12 160	-4 966	11	-4 955	33 151	1	33 152
Affectation du résultat 2014				-4 966	4 966		4 966			
Réduction du capital social										
Résultat consolidé de l'exercice					-4 178		-4 178	-4 178		-4 178
Variation des écarts de conversion						673	673	673		673
Augmentation de capital	4 423	14 872						19 295		19 295
Actions propres										
Variation de périmètre				84				84		84
Instruments financiers						645	645	645		645
Écarts actuariels						-790	-790	-790		-790
Situation au 31 mars 2015	5 322	64 239	- -	17 042	- 4 178	539	- 3 639	48 880	1	48 881
Affectation du résultat 2015				-4 178	4 178					
Réduction du capital social										
Résultat consolidé de l'exercice					-6 307		-6 307	-6 307		-6 307
Variation des écarts de conversion						-465	-465	-465		-465
Augmentation de capital*	2 205	7 950						10 155		10 155
Actions propres										
Autres				-89				-89		-89
Instruments financiers						-881	-881	-881		-881
Écarts actuariels						4	4	4		4
Situation au 31 mars 2016	7 527	72 189	- -	21 309	- 6 307	803	- 7 649	51 297	1	51 298

*Pour plus d'information, se reporter au §5.3.3 ci-après

4.2. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés au 31 mars 2016 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'UE. Les comptes consolidés au 31 mars 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 21/09/2016 soumis à un examen préalable du Comité d'Audit du 21/09/2016.

4.2.1. Contexte d'arrêté des comptes

Le groupe a décidé de mettre en place le plan industriel et commercial grâce à l'aide de Diversita plus rapidement que prévu initialement. Ainsi, le groupe a procédé à une nouvelle augmentation de capital de 10 M€ pour financer des besoins complémentaires d'exploitation, des projets de croissance externe (achat de la société Thérias et L'Econome), des investissements d'accroissement de productivité et des investissements dans des développements de nouvelles familles de produits.

Les financements à disposition du groupe permettent au Conseil d'Administration d'estimer que la convention comptable de continuité d'exploitation n'est pas remise en cause pour l'arrêté des comptes au 31 mars 2016.

4.2.2. Nouvelles normes publiées non encore entrées en vigueur ou non appliquées par anticipation

La société n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes ou interprétations publiées suivantes, soit parce qu'elles ne sont pas encore entrées en vigueur, soit parce qu'elles ne s'appliquent pas aux comptes clos le 31 mars 2016, ou encore parce que le groupe n'est pas concerné par les dites normes :

- IFRS 14 : Comptes de reports réglementaires ;
- Amendements IAS 27 : Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels ;
- Amendements IAS 16 ET IAS 38 : Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables ;
- Amendements IFRS 11 : comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes
- Amendements IAS 1 et IAS 7 : initiatives concernant les informations à fournir
- Amendements IAS 1 : initiatives concernant les informations à fournir
- Amendements à IAS 12 : comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées

Par ailleurs, la société ne dispose pas à la date d'arrêté des comptes d'informations connues ou pouvant être raisonnablement estimées concernant l'évolution de l'impact possible de l'application de ces nouvelles normes ou de ces nouvelles interprétations sur les états financiers du groupe au cours de la période de sa première application.

4.2.3. Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et Goodwill, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des impôts différés et des dérivés. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

- 5.2 Actif immobilisé ;
- 5.4 Provisions courantes et non courantes
- 5.5 Actifs et Passifs financiers ;
- 5.10 Impôt sur les résultats ;
- 5.13 Risques financiers.

S'agissant en particulier des contentieux judiciaires initiés par ou contre Guy Degrenne, chaque dossier fait l'objet d'une revue individuelle, et les provisions sont le reflet de la meilleure appréciation du dossier qui peut conduire à enregistrer ou non une provision.

4.2.4. Méthodes de consolidation

Les comptes des filiales dont le groupe détient, à la date de l'arrêté des comptes ou de manière potentielle, directement ou indirectement, en droit ou en fait, le contrôle, sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Dans le cas où le groupe exerce une influence notable sur une société, cette dernière est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

La liste des sociétés consolidées est décrite au paragraphe 5.1 « Périmètre de consolidation ».

4.2.5. Date d'arrêté des comptes

La date de clôture des comptes consolidés annuels est fixée au 31 mars et la durée de l'exercice est de 12 mois. Il en est ainsi pour l'ensemble des sociétés consolidées, à l'exception de Therias et L'Econome qui a un exercice exceptionnel de 15 mois. Les comptes consolidés intermédiaires sont arrêtés au 30 septembre pour l'intégralité des filiales.

4.2.6. Méthode de conversion

La devise utilisée pour la présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les comptes de bilan des filiales sont arrêtés selon les règles comptables locales. Ils font l'objet si besoin est, de retraitements permettant de se mettre en conformité avec les principes comptables du groupe et convertis en euros au cours de clôture. Le cours de change officiel entre l'euro et ces devises, est celui arrêté au 31 mars 2016 par la Banque de France. A titre d'exception, le cours de change retenu entre le baht thaïlandais et l'euro est celui arrêté au 31 mars 2016 par la Bank of Thailand, afin de tenir compte des conséquences de la mise en place d'un contrôle des changes début 2007.

Les comptes de résultat de ces entités sont arrêtés en utilisant le cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés par application de cette méthode sont inscrits :

- pour la part revenant à l'entreprise consolidante dans les autres éléments du résultat global, sur la ligne : « écarts de conversion »,
- et pour la part revenant aux tiers, au poste « participation ne donnant pas le contrôle ».

Il convient de noter qu'aucune filiale n'est située dans un pays à forte inflation.

4.2.7. Traduction des opérations en devises

En application de la norme IAS21 « Effets des variations des cours de monnaies étrangères », les opérations en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties au cours des devises à la date des opérations. Les créances et dettes exprimées en devises sont converties au cours de clôture à chaque arrêté, et les écarts de change sont inscrits à la rubrique « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intra-groupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés au compte de résultat.

4.2.8. Taux de devises retenus pour l'exercice 2014-2015 et pour l'exercice 2015-2016

Cours moyen

Au 31 mars 2016 :

	USD	HUF	THB
1 EUR =	1,03	310,63	38,15
1 DEV =	0,90661831	0,00321926	0,02621438

Au 31 mars 2015 :

	USD	HUF	THB
1 EUR =	1,26	308,88	40,54
1 DEV =	0,79321012	0,00323750	0,02466700

Cours de clôture

Au 31 mars 2016 :

	USD	HUF	THB
1 EUR =	1,14	314,13	39,43
1 DEV =	0,87834870	0,00318340	0,02536462

Au 31 mars 2015 :

	USD	HUF	THB
1 EUR =	1,38	307,18	44,18
1 DEV =	0,72463768	0,00325542	0,02263468

4.2.9. Instruments dérivés

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des risques de change et de taux d'intérêt. La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon la norme IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de la couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie.

L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80 et 125 %.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur juste valeur à la date de clôture.

La juste de valeur est établie par référence à des données de marché et selon des modèles de valorisation communément utilisés ; cette valeur est confirmée dans le cas d'instruments complexes par des cotations d'établissements financiers tiers. Les instruments dérivés dont la maturité est supérieure à douze mois sont présentés en actifs et passifs non courants.

4.2.10. Couverture des risques de change

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; la variation de la juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée :

- En résultat opérationnel pour la part efficace de la couverture des créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture ;
- En autre éléments du résultat global, pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en résultat opérationnel lors de la comptabilisation des créances et dettes objets de la couverture ;
- En résultat financier pour la part inefficace de la couverture.

Les variations de valeur liées aux points de terme des contrats à terme ainsi que la valeur temps dans le cadre des contrats d'options sont systématiquement considérées comme part inefficace.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture de situations nettes en devises de filiales consolidées, la variation de valeur de marché est inscrite en autres éléments du résultat global, en écarts de conversion, à hauteur de la part efficace, et en résultat financier pour la part inefficace.

4.2.11. Reconnaissance du chiffre d'affaire

Les revenus sont constitués principalement de la vente de marchandises réalisée par les points de vente (boutiques, concessions, site Internet marchand du Groupe,...), de la vente de marchandises réalisée en direct, notamment dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, et de la sous-traitance industrielle. Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange des biens vendus, hors taxes, nette des rabais et remises et après éliminations des ventes intragroupes.

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a transféré à l'acheteur les risques et les avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et que le recouvrement est raisonnablement assuré

Conformément à l'interprétation IFRIC 13 – Programmes de fidélisation de la clientèle, les avantages accordés aux clients dans le cadre des programmes de fidélisation constituent des éléments séparés de la vente initiale. Ces avantages sont évalués à leur juste valeur et comptabilisés en déduction de la vente initiale, après prise en compte d'un taux de rédemption, correspondant à la probabilité d'utilisation des avantages par les clients, estimée selon une méthode statistique.

4.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

4.3.1. Immobilisations incorporelles

✓ Frais de recherche et développement :

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 38.45, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif puis amortis en fonction de leur durée d'utilité. Les frais de recherche appliquée sont comptabilisés en charge. En cas de difficulté à distinguer la phase de recherche de la phase de développement, les dépenses sont constatées en charges conformément à la norme IAS 38.53. Tous les frais de recherche, d'étude ou de développement qui ne satisfont pas aux critères d'activation édictés par cette norme, sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses immobilisées englobent les coûts du personnel affectés aux projets, le coût des prototypes, ainsi que les frais de prestataires externes facturés au titre du projet. L'ensemble des temps est suivi de manière individuelle et précise par projet.

Chaque projet est décomposé en 5 phases : cahier des charges, étude et design, développement et prototype, industrialisation, puis lancement. Uniquement les deuxième et troisième phases sont susceptibles d'être immobilisables intégralement ou partiellement, à condition de respecter les conditions de la norme IAS 38 en vigueur.

4.3.2. Immobilisations corporelles

✓ Valeur nette

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunts sont exclus du coût des immobilisations. Aucune subvention d'équipement n'a été perçue au sein du groupe.

✓ Marques et droits au bail :

Les principaux éléments des actifs incorporels sont constitués par les marques et les droits au bail des sociétés. Ces éléments satisfont à la définition d'une immobilisation incorporelle énoncée par la norme IAS 38.8-17 ainsi qu'aux critères de comptabilisation (IAS 38.21 à 38.23).

Compte tenu de l'absence de rentabilité de certains points de vente et de leur potentiel de développement limité (Zone de chalandise, inadéquation au caractère premium de la marque), il a été lancé une analyse sur la valorisation des droits au bail menée par un cabinet externe qui a conduit le groupe à constater une dépréciation totale pour une valeur de 1,3M€.

✓ Amortissements :

En règle générale, l'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition. Aucune valeur résiduelle n'a été retenue. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée de chaque catégorie de bien, dont les principales sont :

- Logiciels : 1 à 3 ans
- Autres immobilisations incorporelles et frais de développement : 3 ans

La marque Guy Degrenne constitue une immobilisation à durée d'utilité indéterminée. La valeur nette comptable de la marque au 31 mars 2016 est de 24,9 M€.

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les droits au bail.

✓ Goodwill :

Le Goodwill représente la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, moins le montant net comptabilisé (en général à la juste valeur) au titre des actifs identifiables et des passifs repris.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont supportés, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou de prolongation de la durée d'utilité du bien, alors immobilisés.

✓ Amortissements

En règle générale, l'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur la

base du coût d'acquisition ou de production. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée de chaque catégorie de biens, dont les principales sont :

- Construction à usage industriel, commercial / structure : 20 ans

- Construction à usage industriel, commercial / composants : 6 à 10 ans
- Matériel de production et outillage : 3 à 18 ans
- Matériel de transport et bureautique : 3 à 7 ans
- Agencements, installations, mobilier de bureau : 4 à 10 ans

4.3.3. Tests de dépréciation des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36 (« Dépréciation d'Actifs »), des tests de dépréciation sont pratiqués pour les actifs immobilisés (y compris les actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement) dès l'apparition d'indices de perte de valeur, examinés à chaque clôture. En outre, les Goodwills et les actifs à durée de vie indéterminée (marque et droit au bail) font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. Les indices de perte de valeur sont examinés dans l'ordre suivant :

- Capitalisation boursière du groupe, lorsqu'elle est durablement inférieure aux capitaux propres consolidés part du groupe ;
- Ecart substantiel du résultat opérationnel hors amortissements et provisions et hors autres produits et charges opérationnels net de CVAE (EBITDA) par rapport à celui définie au plan pluriannuel.

Ces indices de perte de valeur font l'objet de l'appréciation suivante :

- Le critère de la capitalisation boursière est apprécié lors de la clôture annuelle des comptes mais n'est pas retenu lors de l'établissement des situations intermédiaires ;
- Le caractère substantiel de l'écart éventuel de la rentabilité est apprécié à chaque clôture annuelle, pour tenir compte de la forte saisonnalité du groupe, des perspectives de

développement et des contrats d'ores et déjà enregistrés en portefeuille.

Pour ces tests, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie - UGT (UGT Commercial - Holding, UGT Acier, UGT Porcelaine).

Les principales activités couvertes par les UGT sont les suivantes :

- UGT Commercial-Holding : activités de direction générale (stratégie), marketing produit, marketing opérationnel, commerciales, supply chain ;
- UGT Acier : activités de production pour le compte du groupe et pour des tiers ;
- UGT Porcelaine : activités de production pour le compte du groupe et pour des tiers.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT ou groupe d'UGT, une perte de valeur est enregistrée en diminution des actifs concernés et en résultat opérationnel de l'exercice.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie nets actualisés, proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels.

4.3.4. Actifs financiers et titres mis en équivalence

Les actifs financiers et titres mis en équivalence sont constitués par :

- les prêts,
- les dépôts et cautionnements,
- les titres de participation non consolidés,
- ainsi que par les titres des sociétés mises en équivalence,

Les prêts, dépôts et cautionnements sont portés à l'actif pour leur juste valeur. Si le recouvrement de ces sommes revêt un caractère douteux, une dépréciation est constituée.

Le poste « Titres de participation dans des sociétés non consolidés » englobe les participations minoritaires que les filiales du groupe détiennent. Ces titres sont évalués à leur

coût d'acquisition sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires.

Le poste « Titres de sociétés mises en équivalence », comprend la quote-part de la société mère détenue dans les capitaux propres retraités (résultat compris) des dites sociétés. La part des capitaux propres à prendre en compte est déterminée sur la base du pourcentage de participation de l'entreprise détentrice.

4.3.5. Stocks

✓ Valorisation

Les stocks de matières premières et les stocks de produits négociés sont valorisés selon la méthode du « Premier Entré - Premier Sorti » (FIFO). Le coût de revient des produits achetés est calculé sur la base des factures d'achats, majoré des frais de transitaires, de douane et de transport le cas échéant. Les frais financiers ou de recherche et développement sont exclus de la valorisation des inventaires.

Les stocks de produits finis et encours de production sont évalués suivant la méthode du Prix de revient standard normatif FIFO. Lors de chaque clôture, une comparaison est établie entre les dépenses réelles et les standards. Les écarts ainsi déterminés sont réintégrés dans les stocks en fonction de leur montant et de leur nature dès qu'ils sont significatifs. Une correction de stocks peut être effectuée en fonction de l'écart ainsi mesuré.

✓ Dépréciation

La dépréciation des stocks de produits finis est calculée sur des bases compatibles avec la notion de valeur nette de réalisation prévues par la norme IAS 2. La dépréciation unitaire est calculée en fonction des critères suivants :

- Détermination d'un stock à risque : écart entre la quantité en stock réel et le besoin calculé tant en fonction des ventes passées que des prévisions de ventes;
- Détermination de la dépréciation unitaire : comparaison entre le Prix de Revient Standard FIFO et la Valeur Nette de Réalisation.
- Enfin, une notion de temps complète les points précédents. Si un article n'a pas fait l'objet de mouvements dans les 9 derniers mois de ventes et n'est pas mouvementé dans les 3 mois du prévisionnel de ventes, il est déprécié. Ces 12 mois intègrent ainsi la rotation de l'article dans les stocks. La caractéristique d'inactivité sur 12 mois est prise en compte et mène à la dépréciation de l'article.

Pour les articles autres que les produits finis, la valeur nette de réalisation est estimée en fonction des règles suivantes :

- Matières premières : 100% de décote si la matière première n'entre dans la fabrication d'aucun produit au catalogue ;
- Emballages : 75% de décote si l'emballage n'entre dans la fabrication d'aucun produit au catalogue ;
- En-cours de production et chromos : 75% de décote si les en-cours ou les chromos entrent exclusivement dans la production d'articles sortis du catalogue ; 10% s'ils entrent exclusivement dans la production d'articles au catalogue.

4.3.6. Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur juste valeur considérée à la valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de recouvrement est inférieure à la valeur nominale. Suivant le principe de prudence, le groupe fait appel aux services des organismes

SFAC (clients en France) et COFACE (clients à l'exportation).

4.3.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se décompose en soldes bancaires et en placements offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois lors de leur acquisition.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur juste valeur.

4.3.8. Actions auto détenues

Les actions auto détenues par Guy Degrenne SA sont affectées aux programmes de rachat successifs, autorisés par les différentes Assemblées Générales et visés par l'Autorité des Marchés Financiers. Les objectifs de ces programmes de rachat sont principalement :

- l'achat et la vente d'actions Guy Degrenne en vue de la régularisation du cours de l'action Guy Degrenne, par l'intervention d'un prestataire dans le cadre du contrat de liquidité établi conformément à la Charte AFEI,
- l'attribution potentielle d'options d'achat d'actions aux salariés du groupe.

En application des normes IFRS, elles sont enregistrées en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-value de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

4.3.9. Impôts

Les filiales françaises détenues à plus de 95 % sont intégrées fiscalement avec la société mère Guy Degrenne SA.

Seule Therias n'est pas intégrée fiscalement. Elle le sera à partir du 1/04/2016.

Les impôts différés correspondent aux :

- différences temporelles (déficits reportables, marque...)
- retraitements des provisions réglementées figurant dans les comptes sociaux des filiales consolidées, provisions non déductibles,
- autres retraitements de consolidation (profit sur stocks, écriture d'homogénéisation, ...).

Les impositions différées comptabilisées sur les exercices antérieurs, si elles subsistent, sont corrigées au dernier taux d'imposition connu.

Le groupe constate les actifs d'impôts différés à hauteur des passifs d'impôts différés.

Pour la part des actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés, ceux-ci sont activés dès lors que des signes de retour à la profitabilité :

- sont enregistrés sur plusieurs exercices consécutifs,
- confortés par les résultats prévisionnels établis dans le cadre du Business Plan,
- et confirmés par les résultats constatés sur les premiers mois suivants l'arrêté comptable.

Conformément aux dispositions des normes IAS 12 et IAS 20, Guy Degrenne présente les crédits d'impôt liés aux activités de recherche & développement en « autres produits », afin d'assurer une meilleure lisibilité économique du compte de résultat.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est présenté en diminution des frais de personnel.

La société a opté pour le classement de la CVAE en charge d'impôt sur le résultat, considérant que la CVAE devait s'analyser comme un impôt sur le résultat tel que défini par la norme IAS 12. La comptabilisation de la CVAE nécessite de comptabiliser un impôt différé passif sur les différences temporelles à concurrence de 1.5% des actifs amortissables et un impôt différé actif à concurrence de 33,33% de l'impôt différé passif. Cependant, cet impôt différé actif n'est par prudence pas activé, conformément à la norme IAS 12.

4.3.10. Subventions d'investissements

Conformément à la norme IAS 20, les subventions d'investissements, lorsqu'elles existent, sont présentées dans les produits constatés d'avance.

4.3.11. Provisions

En fonction des informations disponibles à la date de clôture des comptes, la société estime et traduit dans ses comptes annuels les obligations actuelles identifiées résultant d'événements passés, notamment par le biais des provisions pour risques et charges, en application de la norme IAS 37.

4.3.12. Avantages au personnel

4.3.12.1. Engagement de départ en retraite

Les engagements en matière de retraite pour les salariés des sociétés françaises et étrangères sont provisionnés en fonction du nombre d'années de présence dans l'entreprise à la date d'arrêté.

La législation applicable sur les territoires américains ne prévoit pas d'engagements de départ en retraite. Dans ces conditions, aucune provision n'est constatée sur les deux filiales américaines à ce titre.

Ces engagements sont calculés individuellement pour l'ensemble des salariés et sont évalués en tenant compte des critères et hypothèses suivants :

- Les conventions collectives ou réglementations applicables aux différentes sociétés ;
- Taux d'actualisation selon l'indice BLOOMBERG AA pour la France;
- Taux de rotation calculé en fonction des catégories de salariés

Les taux de rotation ont été mis à jour pour tenir compte de l'évolution réelle des taux de rotation, constatée dans l'ensemble des sociétés françaises du groupe.

	1	2	3	4	5	7	8	12
35 ans et moins	21,46%	25,00%	0,00%	44,98%	48,40%	0,00%	29,19%	30,00%
de 35 à 45	12,77%	10,34%	8,33%	15,75%	16,51%	0,00%	1,74%	0,00%
de 45 à 57	6,56%	9,08%	0,00%	9,22%	20,90%	27,27%	1,15%	0,00%
plus de 57	5,00%	5,00%	0,00%	5,00%	5,00%	0,00%	3,08%	0,00%

Compte tenu de la non représentativité de l'historique de référence pour les départs de la tranche de plus de 57 ans, jusqu'au nouvel âge de départ en retraite retenu, le taux calculé est fixé à 5 %.

- Taux d'augmentation des salaires :

Les taux d'augmentation des salaires ont été mis à jour pour tenir compte de l'évolution réelle des taux d'augmentation des salaires, constatée dans l'ensemble des sociétés françaises du groupe.

	1	2	3	4	5	7	8	12
35 ans et moins	2,63%	8,38%	1,19%	2,36%	3,53%	0,00%	1,32%	19,12%
de 35 à 44	1,90%	2,65%	1,88%	2,01%	3,60%	0,00%	1,69%	0,00%
de 45 à 57	1,95%	1,71%	2,28%	1,40%	3,71%	0,00%	1,60%	0,00%
plus de 57	1,31%	5,03%	1,47%	1,46%	4,61%	0,00%	1,52%	0,00%

- Age de départ en retraite : Il est calculé par hypothèse en fonction de la date connue de début d'activité de chaque et du temps d'activité nécessaire correspondant à son année de naissance :

	1	2	3	4	5	7	8	12
Age	67	67	67	67	62	67	62	67

Le groupe Guy Degrenne met en œuvre une politique de Gestion des Ressources Humaines visant à encourager le départ retardé de certaines catégories de personnels, en particulier les seniors.

Par exception, pour les catégories 5 et 8, Guy Degrenne a retenu un âge prévisionnel de départ en retraite de 62 ans, pour tenir compte des dates de début d'activité professionnelle effectifs des catégories de salariés concernés dans les sociétés françaises du groupe.

- Catégories socio- professionnelles

Corresp / Cat	Fonction
1	Cadres
2	Vente
3	Ass Cadre
4	ETAM
5	Démonstratrice
7	VRP
8	Ouvrier
12	Apprentis

- Probabilité de survie selon les statistiques INSEE Homme et Femme.
- Politique comptable de gestion des écarts actuariels :

Les écarts actuariels concernant la mise à jour des taux de rotation, de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, et de l'âge de départ en retraite ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global en application de la norme IAS19 révisée.

4.3.12.2. Médailles du travail

En application de la norme IAS 19, une provision a été constituée au titre des gratifications allouées à l'occasion de l'octroi de la médaille du travail, en fonction du nombre d'années d'ancienneté dans l'entreprise.

La provision est calculée en retenant les mêmes critères que ceux énoncés ci-dessus au paragraphe 3.12.1 « Engagements de départ en retraite ».

4.3.13. Couverture des risques de taux d'intérêt

Les dettes bancaires du groupe sont principalement constituées de financements à taux variable.

Le risque de taux en résultant est apprécié et couvert sous le contrôle de la société mère dans le respect des règles de prudence et en fonction des anticipations de marché.

4.3.14. Contrat de location financement

Les actifs financés par contrats de location financement sont immobilisés sur la base de la valeur actuelle des loyers futurs ou sur la base de leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Une fois les actifs ainsi financés sont immobilisés, ils font l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilisation du bien.

4.3.15. Résultat par action dilué

Le résultat net par action dilué est calculé en rapportant le résultat net – part du Groupe au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, en complément de l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante qu'ils soient émis par celle-ci ou par l'une de ses filiales.

La dilution est déterminée instrument par instrument selon les conditions suivantes :

- Lorsque les fonds correspondant à la création potentielle d'actions sont recueillis dès la date d'émission des instruments dilutifs (cas des

obligations convertibles), le numérateur est égal au résultat net avant dilution augmenté des économies de frais financiers réalisées en cas de conversion pour leur montant net d'impôt ;

- Lorsque les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits (cas des options de souscription), la dilution rattachée aux options est déterminée selon la méthode du rachat d'actions (nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché à partir des fonds recueillis lors de l'exercice).

4.3.16. Classement en actifs destinés à être cédés/ Activités abandonnées

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme destinés à être cédés si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être destinés à être cédé de manière immédiate ou sa vente doit être hautement probable. Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des

frais de cession. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés. Ils sont présentés sur une ligne séparée au bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures. Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités abandonnées».

4.4. EVENEMENTS POST CLOTURE

Le Conseil d'Administration de Guy Degrenne tenu le 31 mai 2016 a décidé de révoquer Monsieur Thierry Villotte, Directeur Général de la Société avec effet immédiat. Le groupe est dirigé, par intérim, par son Directeur Général

Délégué, Monsieur Stéphane Zanchet. Le poste de Directeur Général sera pourvu dans les meilleurs délais.

4.5. NOTES AUX ANNEXES DES COMPTES CONSOLIDES

4.5.1. Périmètre de consolidation

Dénominations sociales	% Intérêts mars 2016	31 % Intérêts mars 2015	Mode d'intégration
GUY DEGRENNE S.A.	100%	100%	
<i>Filiales françaises</i>			
USINE J.SIMON N° Siren : 552820060 Route d'Aunay - 14500 Vire - France	100%	100%	Intégration globale Sans activité
DISTRIBUTION GUY DEGRENNE N° Siren : 331689786 Route d'Aunay - 14500 Vire - France	100%	100%	Intégration globale
PORCELAINES GUY DEGRENNE N° Siren : 329286892 Rue Beausoleil - 87260 Pierre Buffière - France	100%	100%	Intégration globale
GUY DEGRENNE INDUSTRIE N° Siren : 430020453 Route d'Aunay - 14500 Vire - France	100%	100%	Intégration globale
ETS THERIAS ET L'ECONOME N° Siren : 746 780 055 Lieu dit Le Besset - 63300 Thiers - France	100%	0%	Intégration globale
BOUTIQUES GD N° Siren : 412477994 Route d'Aunay - 14500 Vire - France	100%	100%	Intégration globale
<i>Filiales étrangères</i>			
SIAM TABLEWARE (THAÏLANDE) N° Siren : 277006586 664 Moo 4, Bangpoo Industrial estate, Sukhumvit Road, T Prackasa Meung Samutrakarn - 10280 - Thailand	100%	100%	Intégration globale
ALFÖLD PORCELAN (HONGRIE) N° Siren : 06-10-000024 Erzébeli út 7. - 6800 Hodmezővázahely - Hongrie	100%	100%	Intégration globale
GUY DEGRENNE BELGIUM N° Siren : 466773205 Bovenberg 124 - 1150 Wuwe Saint Pierre - Belgique	100%	100%	Intégration globale
TABLE DE FRANCE NORTH AMERICA (USA) N° Siren : 13-3953778 390 George street, suite 407 - New Brunswick, NJ 08901 Clôture annuelle 31 décembre	100%	100%	Intégration globale
DEGRENNE NORTH AMERICA (USA) N° Siren : 47-3700955 390 George street, suite 407 - New Brunswick, NJ 08901	100%	0%	Intégration globale
FIDUCIE EQUITIS entité ad'hoc 6 place de la république dominicaine 75017 Paris	100%	100%	Intégration globale

Le périmètre de consolidation a été modifié cette année avec l'intégration de deux nouvelles entités :

Le rachat de Thérias et L'économe (France)

La création de Degrenne North America (USA)

Ces deux nouvelles filiales sont à 100% filiales de Guy Degrenne SA.

4.5.2. Actif Immobilisé

Conformément aux principes comptables présentés en note 3.3, les actifs immobilisés des UGT « Commercial-Holding », « Acier » et « Porcelaine » (incluant le goodwill, la marque, les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et finie ainsi que les immobilisations corporelles) ont fait l'objet d'un test de dépréciation annuel au 31 mars 2016.

Marque

4.5.2.1. **Méthode d'évaluation**

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016 le Groupe a actualisé les hypothèses économiques par la méthode d'évaluation des surprofits pour tenir compte de l'évolution du contexte économique et des axes du plan commercial et industriel.

❖ Méthodologie

Cette méthode est une méthode d'évaluation par actualisation des flux futurs correspondant aux surprofits attribuables uniquement à la détention des actifs incorporels et plus particulièrement à la marque. Ce surprofit est estimé à partir des estimations de flux opérationnels après déduction de la rémunération de toutes les charges contributives d'actifs, comme celles liées au besoin en fonds de roulement et aux actifs corporels.

Les prévisions sont fondées sur le business plan élaboré par le Conseil d'Administration sur une durée de cinq ans.

L'évolution du BFR a été estimée par le management du groupe selon une approche normative appliquée à chaque poste.

Dans le cas de Guy Degrenne, cette analyse a été conduite en distinguant le marché du Retail et le marché du CHR au sein de l'UGT « Holding-Commerce ».

Cette approche montre que la marque Guy Degrenne représente, en Retail et sur le marché du CHR, 58% de la valeur des actifs incorporels de l'UGT « Holding-Commerce ».

Le taux d'actualisation après impôts retenu par le Groupe a été revu à la baisse en passant de 9,8% pour les comptes clos au 31 mars 2015, à 8,8% pour les comptes clos au 31 mars 2016.

Cette revue du taux d'actualisation fait suite à une évaluation indépendante récente réalisée par le cabinet Ricol & Lasteyrie.

Le mode de calcul de la valeur dite « terminale » correspond à la valeur actuelle des flux postérieurs à l'horizon explicite des prévisions

Le taux de croissance à long terme retenu par le Groupe est de 1,5 %.

4.5.2.2. **Principales hypothèses économiques retenues pour l'établissement du plan pluriannuel**

Au titre de l'exercice clos :

- Malgré une légère reprise économique, l'environnement conjoncturel encore incertain qu'entraîne la crise économique et les attentats perpétrés à Paris ont pesé sur le niveau d'activité de l'exercice passé. Toutefois, ce contexte n'est pas de nature à remettre en cause ni la stratégie ni le choix des moteurs de croissance identifiés :

- Renforcement du retail par le développement d'une offre complémentaire permettant de renforcer la présence de la marque à l'esprit des consommateurs ;
- Renforcement des équipes de vente aux professionnels à l'international, focus particulier sur le marché américain via l'entité Degrenne North America ;
- Renforcement des équipes commerciales et de développement de Guy Degrenne Industrie afin d'accélérer la croissance de l'activité de sous-traitance industrielle.

La mise en œuvre de ces trois points de développement s'appuie sur un plan d'investissement visant à améliorer la compétitivité des usines françaises permettant de mettre en avant l'offre de produits Made in France

- L'analyse de l'activité du groupe sur plusieurs exercices démontre les capacités de groupe à générer de la croissance en dehors des périodes de crise économique et financière intense, ainsi que la progression continue des activités stratégiques du groupe (CHR, Retail dont l'activité digitale, International, Industrie) ;

Au titre des exercices couverts par le plan pluriannuel :

- D'une revue complète de l'ensemble des hypothèses macro-économiques (inflation, prix des matières premières, coût de l'énergie, évolution des salaires, évolution des loyers, etc.) ;
- D'une revue complète des facteurs clés de succès pour chacun des métiers du groupe ;
- D'une situation macro-économique morose sur un premier horizon court terme, suivi d'un retour à un milieu de cycle sur un horizon moyen terme ;

4.5.2.3. Immobilisations incorporelles

Au 31 mars 2016, les immobilisations incorporelles du Groupe se décomposent comme suit :

<i>En K€</i>	Valeur Brute	Amortissement	Valeur nette
Good will	6 029	- 2 731	3 298
<i>Sous-total Good will</i>	<i>6 029</i>	<i>- 2 731</i>	<i>3 298</i>
Marques	30 654	- 5 685	24 969
Fonds de commerce	7 352	- 1 309	6 043
Brevets, licences	5 023	- 4 320	703
Logiciels informatiques	5 510	- 4 784	726
Encours	578		578
Autres	282	- 116	166
<i>Sous-total Immobilisations incorporelles hors Good will</i>	<i>49 399</i>	<i>- 16 214</i>	<i>33 185</i>
Total général	55 428	- 18 945	36 483

L'évolution de la valeur brute des immobilisations incorporelles sur les deux derniers exercices est la suivante :

en k€	Goodwill	Droits de propriété intellectuelle, concessions et droits au bail	Autres immobilisations incorp.	Avances et immobilisations en cours	Total immo. Incorporelles
Solde de clôture 31/03/2014	5 073	47 551	128	247	52 999
Acquisitions		520	35	337	892
Transfert compte à compte		176		-176	0
Variation de périmètre		179			179
Changement de méthode de consolidation					0
Cessions		-73			-73
Ecart conversion		71	1		72
Solde de clôture 31/03/2015	5 073	48 423	164	409	54 069
Acquisitions		544	1	438	982
Transfert compte à compte		268		-268	0
Variation de périmètre	956	173			1 129
Changement de méthode de consolidation					0
Cessions		-715	-1		-716
Ecart conversion		-35	-2		-37
Solde de clôture 31/03/2016	6 029	48 659	162	579	55 429

Les dépréciations s'analysent comme suit au 31 mars 2016 :

en k€	Amortissements				Dépréciations			Total	Total dépr.
	Goodwill	Droits de propriété intellectuelle, concessions et fonds de commerce	Autres immo. incorp.	Total	Goodwill	Droits de propriété intellectuelle, concessions et fonds de commerce	Autres immo. Incorp.		
Solde 31/03/2014	2 731	7 152	72	9 955		5 687		5 687	15 642
Dotations		1 042	33	1 076					1 076
Dotations exceptionnelles									
Transfert cpt à cpt									
Variation de périmètre		68		68					68
Changement de méthode de consolidation									
Reprises		-58		-58					-58
Reprises sur test de valeur									
Ecart conversion		63	0	63					63
Solde 31/03/2015	2 731	8 267	106	11 104		5 687		5 687	16 791
Dotations		1 000	12	1 012					1 012
Dotations exceptionnelles						1 271		1 271	1 271
Transfert cpt à cpt									
Variation de périmètre		61		61					61
Changement de méthode de consolidation						38		38	99
Reprises		-194	-1	-195					-195
Reprises sur test de valeur									
Ecart conversion		-32	-1	-33					-33
Solde 31/03/2016	2 731	9 101	116	11 949		6 996		6 996	18 945

Suivi des frais de R&D

en k€	31/03/2015	Augmentation	Diminution	Virt poste à poste	31/03/2016
Frais de R&D	4 102	344	-44	203	4 605
Amort frais de R&D	3 536	433			3 969
VNC frais R&D	566	-89	-44	203	636
Frais de R&D en cours à N-1	344			-203	141
Frais de R&D de l'exercice		408			408
Frais R&D en cours	344	408		-203	549
TOTAL ACTIVE	910	319	-44		1 185

Suivi des actifs incorporels à durée de vie illimitée

Les immobilisations incorporelles les plus significatives pour le Groupe étant celles à durée de vie illimitée, elles sont présentées ci-dessous :

En K€	31-mars-16			31-mars-15	
	Valeur Brute	Perte de valeur	Valeur nette	Valeur nette	
Goodwill	6 029	- 2 731	3 298	2 341	
Droit au bail	6 009	- 1 271	4 738	6 510	
Marque	30 654	- 5 685	24 969	29 264	
	42 692	- 9 687	33 005	38 115	

Leur durée d'utilité ne pouvant être déterminée, ces actifs incorporels ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsqu'il existe des indices de perte de valeur conformément à la norme IAS 36

4.5.2.4. Analyse de sensibilité

Le groupe Guy Degrenne a réalisé une actualisation de la méthode des surprofits pour l'arrêté des comptes au 31 mars 2016.

Le Groupe a déterminé les flux de trésorerie futurs sur la base de projections sur cinq ans (business plans) réalisés pour chacun des pôles qui représentent ses unités génératrices de trésorerie (UGT). Au-delà des cinq années de business plan, une valeur terminale a été déterminée par application sur chacun des pôles d'un taux de croissance à l'infini.

Conformément à la norme IAS 36.134, la méthode et les hypothèses retenues par le Groupe pour déterminer la juste valeur de ses UGT sont décrites au §5.2.1 et §5.2.2.

La juste valeur des UGT du Groupe au 31 mars 2016 se présente comme suit :

En K€	Juste valeur
Pôle Commerce	51 076
Pôle Acier	19 072
Pôle Porcelaine	5 513
Total	75 661

Pour l'ensemble des pôles testés, les tests de dépréciation font apparaître une valeur recouvrable supérieure à la valeur nette comptable des actifs immobilisés du Groupe au 31 mars 2016 : aucune nécessité de dépréciation complémentaire d'actifs n'est ainsi mise en évidence.

Les tests de sensibilité réalisés ont pris en compte des variations significatives du taux de croissance à long terme, de la réalisation de l'EBITDA, et du taux de change du dollar américain compte tenu du fait que le développement international a été estimé dans cette monnaie.

Les résultats de ces tests sont les suivants :

Sensibilité au taux d'actualisation et taux de croissance à long terme

Valorisation totale

Taux d'actualisation	7,8%	8,3%	8,8%	9,3%	9,8%
Tx croissance long terme					
1,0%	83 592	72 076	71 540	66 627	62 287
1,5%	89 331	81 968	75 661	70 178	65 369
2,0%	95 996	87 562	80 388	74 214	68 848

Sensibilité au taux d'actualisation et taux de croissance à long terme par Pôle :

Valorisation totale Pôle Commerce

Taux d'actualisation	7,8%	8,3%	8,8%	9,3%	9,8%
Tx croissance long terme					
1,0%	56 597	52 098	48 189	44 764	41 740
1,5%	60 597	55 476	51 076	47 252	43 900
2,0%	65 287	59 397	54 388	50 080	46 337

Valorisation totale Pôle Acier

Taux d'actualisation	7,8%	8,3%	8,8%	9,3%	9,8%
Tx croissance long terme					
1,0%	20 868	19 415	18 151	17 042	16 061
1,5%	22 144	20 494	19 072	17 835	16 749
2,0%	23 640	21 743	20 128	18 737	17 527

Valorisation totale Pôle Porcelaine

Taux d'actualisation	7,8%	8,3%	8,8%	9,3%	9,8%
Tx croissance long terme					
1,0%	6 127	5 630	5 200	4 821	4 486
1,5%	6 590	5 998	5 513	5 091	4 720
2,0%	7 069	6 422	5 872	5 397	4 984

Sensibilité à la variation de l'EBITDA

	-10,0%	-5,0%	Plan	5,0%	10,0%
Pôle Commerce	44 174	47 625	51 076	54 528	57 979
Pôle Acier	15 775	17 424	19 072	20 721	22 370
Pôle porcelaine	4 190	4 851	5 513	6 174	6 835
Total	64 139	69 900	75 661	81 423	87 184

Sensibilité à la variation de l'EUR/USD

	-10,0%	-5,0%	Plan	5,0%	10,0%
Taux eur/usd	1,00	1,05	1,10	1,15	1,20
Pôle Commerce	57 270	54 046	51 076	48 363	45 876
Pôle acier	19 239	19 152	19 072	19 000	18 933
Pôle porcelaine	5 744	5 623	5 513	5 412	5 319
Total	82 253	78 821	75 661	72 775	70 128

L'analyse de l'ensemble de ces tests conforte le Groupe dans ses options de dépréciation des actifs incorporels au 31 mars 2016.

4.5.2.5. Immobilisations corporelles

Actifs corporels

✓ Valeurs brutes des immobilisations corporelles

en k€						Avances et immobilisations en cours	Total immobili- sations corporelles
	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobili- sations corporelles			
Solde de clôture 31/03/2014	1 042	10 683	45 732	7 567	581	65 605	
Acquisitions		70	1 237	504	45	1 855	
Variation de périmètre - sortie				148		148	
Transfert cpt à cpt sortie consolidation			122		-122		
Cessions		-34	-143	-468	-6	-652	
Ecart conversion	81	360	1 970	124	6	2 540	
Solde de clôture 31/03/2015	1 123	11 078	48 917	7 875	504	69 497	
Acquisitions	6	86	1 274	457	719	2 542	
Variation de périmètre - entrée	12	279	506	252		1 048	
Transfert cpt à cpt sortie consolidation			395	3	-398		
Cessions		-99	-644	-242		-985	
Ecart conversion	-45	-217	-1 316	-89	-8	-1 674	
Solde de clôture 31/03/2016	1 096	11 128	49 132	8 256	816	70 428	

✓ Dépréciation des immobilisations corporelles

en k€	Amortissements					Dépréciations					Total dépr.
	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immo. corporelles	Total	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immo. Corporelles	Total	
Solde 31/03/2014	46	7 451	37 989	6 818	52 305	18	245	3 579	85	3 926	56 231
Dotations	0	644	1 565	287	2 496						2 496
Variation périmètre				84	84						84
Transfert cpt à cpt											
Reprises		-34	-136	-468	-639			-5	-0	-5	-644
Variation périmètre											
Ecart conversion		296	1 822	110	2 228			17	0	17	2 245
Transfert cpt à cpt											
Solde 31/03/2015	46	8 357	41 240	6 831	56 474	18	245	3 591	85	3 938	60 412
Dotations	1	658	1 608	390	2 657						2 657
Variation entrée périmètre		279	468	191	938						938
Transfert cpt à cpt	1	0	2	-9	-6						-6
Reprises		-99	-625	-224	-947	-1	-0	-11	9	-4	-951
Variation sortie périmètre											
Ecart conversion		-178	-1 190	-79	-1 446			-31		-31	-1 478
Transfert cpt à cpt											
Solde 31/03/2016	48	9 017	41 503	7 101	57 669	17	244	3 548	94	3 903	61 572

4.5.2.6. Investissements financiers

✓ Valeur brute des actifs financiers

en k€	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Prêts	Autres immobilisations financières	Total Actifs Financiers
Solde 31/03/2014	0	0	12	622	633
Acquisitions				26	26
Cessions			-3	-81	-84
Variation de périmètre				17	17
Transfert interne				30	30
Résultat mis en équivalence					0
Ecart conversion				3	3
Solde 31/03/2015	0	0	9	618	626
Acquisitions			0	46	46
Cessions			-3	-98	-101
Variation entrée périmètre		2	26		28
Transfert interne				0	0
Variation nette					0
Ecart conversion			0	-1	-1
Solde 31/03/2016	0	2	32	565	599

Le poste « Autres immobilisations financières » est constitué pour l'essentiel des dépôts de garanties sur loyers.

4.5.2.7. Titres mis en équivalence

en k€	Titres mis en équivalence
Solde 31/03/2014	511
Résultat de l'exercice	
Ecart de conversion	
Variation de périmètre	-511
Solde 31/03/2015	0
Résultat de l'exercice	
Ecart de conversion	
Variation de périmètre	
Solde 31/03/2016	0

4.5.2.8. Immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement

en k€	Valeur brute	Amortissement	Dépréciation	Valeur nette
Solde 31/03/2014	6 993	4 471	0	2 522
Acquisitions / Dotations	31	529		-498
Cessions / Reprises	-23	-46		23
Ecart conversion				0
Solde 31/03/2015	7 000	4 954	0	2 047
Acquisitions / Dotations	84	515		-431
Cessions / Reprises	-14	-14		0
Ecart conversion				0
Solde 31/03/2016	7 071	5 455	0	1 616

4.5.2.9. Synthèse de l'actif non courant à la clôture (hors impôts différés actifs et autre actif non courant)

en k€	Goodwill	Incorporelles	Corporelles	Financières	Titres mises en équivalence	Total
Valeurs brutes	6 029	49 399	70 428	599	0	126 454
Dépréciation	- 2 731	- 16 213	- 61 572		-	80 516
Valeurs nettes	3 298	33 185	8 856	599	0	45 938

4.5.2.10. Principales acquisitions et cessions sur l'actif immobilisé

Les acquisitions au titre de l'exercice s'analysent de la manière suivante :

en k€	Incorporelles	Corporelles	Financières
Investissements commerciaux	34	202	25
Baux Commerciaux			
Aménagement des points de vente		34	
Mobilier de présentation		149	
Autres			25
Équipements informatiques	34	19	
Développements produits	763	0	0
Frais de développement de nouveaux modèles	763		
Outillages			
Investissements industriels	0	2 010	0
Autres aménagements immobiliers		60	
Équipements industriels		1 950	
Investissements informatiques	184	239	0
Projet CRM B to B	93		
Logiciels divers	68		
Équipements informatiques	23	239	
Autres	0	8	17
Total des investissements	981	2 459	42

Les cessions au titre de l'exercice s'analysent de la manière suivante :

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Incorporelles	716	-195	521
Corporelles	984	-951	33
Financières	102	0	102
	1 802	-1 146	656

en k€	Incorporelles	Corporelles	Financières
Désinvestissements commerciaux	501		
Aménagements magasins			
Désinvestissements industriels		33	
Autres cessions	19		102
Total des cessions en valeur nette comptable	521	33	102

4.5.3. Analyse des capitaux propres

4.5.3.1. **Gestion des capitaux propres**

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, et dans un contexte de marché incertain (cf. paragraphe 2.1), la société a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et de maintenir une structure de capital destinée à en optimiser le coût.

Au 31 mars 2016, le capital social s'élève à 7.527.079 euros, divisé en 75.270.790 actions de 0,10 euro de nominal chacune.

4.5.3.2. **Evolution du capital social**

	en €	en nombre d'actions	Valeur nominale
Situation au 31 Mars 2013	35 961 632	8 990 408	4
Impact remboursement anticipé d'ORA	0	0	
Réduction de capital 10 eme résolution de l'AG du 4/09/2013	-16 109 913		2,21
Réduction de capital 11 eme résolution de l'AG du 4/09/2013	-18 952 678		0,1
Situation au 31 Mars 2014	899 041	8 990 408	0,1
Augmentation de capital 11 eme résolution de l'AG du 30/09/2014	1 338 095	13 380 951	0,1
Augmentation de capital 12 eme résolution de l'AG du 30/09/2014	2 285 714	22 857 143	0,1
Augmentation de capital 13 eme résolution de l'AG du 30/09/2014	13 595	135 954	0,1
Augmentation de capital 14 eme résolution de l'AG du 30/09/2014	214 286	2 142 857	0,1
Augmentation de capital 15 eme résolution de l'AG du 30/09/2014	571 429	5 714 285	0,1
Situation au 31 Mars 2015	5 322 160	53 221 598	0
Augmentation de capital 13 eme résolution de l'AG du 30/09/2014	64 450	644 502	0,1
Augmentation de capital 12 eme résolution de l'AG du 04/09/2013	2 140 469	21 404 690	0,1
Situation au 31 Mars 2016	7 527 079	75 270 790	0,1

4.5.3.3. **Nombre d'actions utilisées pour le calcul du résultat par action de base et dilué**

	31/03/2016	31/03/2015
Nombre d'actions	75 270 790	53 221 598
Nombre actions potentielles / Stock options		
Nombre actions potentielles / BSA		1 192 001
Nombre actions / BSAR		
Nombre actions auto détenues		
Nombre d'actions potentielles / ORA		
TOTAL	75 270 790	54 413 599

4.5.3.4. **Actions propres**

Au 31 mars 2016, la société détient 37 457 actions qui représentent environ 0.05% des 75 270 790 actions composant le capital social de la société.

Opérations effectuées en application des articles L 225-208 et L 225-209 du Code de Commerce :

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice

74 490 actions
64 989 actions

Valeur nominale des actions inscrites au nom de l'exercice

0.1 euros

Motifs des acquisitions effectuées au cours de l'exercice :

Au cours de l'année, les acquisitions d'actions Guy Degrenne avaient pour objectif la régulation du cours de l'action Guy Degrenne, dans le cadre du contrat AFEI en cours avec la société ODDOMIDCAP.

Cessions effectuées au cours de l'exercice : 64 989 actions ont été cédées sur le marché au prix unitaire moyen de 0.69 euros.

4.5.4. Provisions courantes et non courantes

(en k€)	Provisions pour litiges sociaux et restructurations	Provision pour litiges commerciaux	Autres provisions	Entrée de Périmètre	Total provisions courantes	Provisions engagement au personnel	Total provisions non courantes
Solde 31/03/2014 retraité	185	0	102	0	287	2 593	2 593
Ecart actuariel et changement de régime					0	788	788
Dotations	20	38	140		199	31	31
Reprises utilisées	-51		-97		-148	-127	-127
Reprises non utilisées	-49				-49		0
Transfert	-6	6			0		0
Ajustements d'ouvertures					0	0	0
Ecart conversion	3		4		7	7	7
Solde 31/03/2015	103	44	149	0	296	3 292	3 292
Ecart actuariel et changement de régime					0	4	4
Entrée de périmètre	252				252	126	126
Dotations	324	191	-12		504	128	128
Reprises utilisées	-90	-143	63		-170	-166	-166
Reprises non utilisées					0		0
Transfert	13				13	-13	-13
Ajustements d'ouvertures					0	0	0
Ecart conversion	-4		-7		-11	-11	-11
Solde 31/03/2016	599	92	193	0	884	3 360	3 360

Provision pour engagement au personnel au 31 mars 2016 :

en k€	31/03/2016	31/03/2015
Provision pour médaille de travail	156	153
Provision pour indemnités de départ en retraite	3 204	3 140
	3 360	3 293

L'engagement total du groupe au titre des médailles de travail s'élève au 31 mars 2016 à :

en k€	31/03/2016	31/03/2015
Guy Degrenne Industrie	75	78
Guy Degrenne SA	9	9
Ets Thérias et L'Econome	9	
Porcelaines Guy Degrenne	12	12
Boutiques GD	8	7
Distribution Guy Degrenne	44	47
	156	153

L'engagement total du groupe au titre des provisions pour indemnités de départ en retraite s'élève au 31 mars 2016 à :

en k€	Droits Acquis 31/03/2016	Droits Acquis 31/03/2015
Guy Degrenne SA	235	258
Distribution Guy Degrenne	751	818
Guy Degrenne Industrie	1 677	1 718
Ets Thérias et L'Econome	108	
Porcelaines Guy Degrenne	124	122
Boutiques GD	54	60
Alfold	144	150
Siam Tableware	111	13
Engagement Total	3 204	3 140

Ces engagements sont calculés au titre des sociétés du groupe soumises à la législation relative aux engagements de retraite. Ils sont évalués individuellement pour l'ensemble des salariés en tenant compte de la convention collective applicable.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global (cf. paragraphes 1.1.4 et 1.1.6).

Convention applicable	Engagement au 31/03/2015	Entrée de périmètre	Changement de régime	Coût financier	Services rendus	Décaissement	Ecart actuariel	Ecart de Conversion	Engagement au 31/03/2016
Métallurgie	2 808	126	102	27	237	-414	-8	4	2 881
Porcelaine	273			1	10	-30	7	7	268
Commercial	60			0	9	-12	-3		54
	3 140	126	102	28	256	-456	-4	11	3 203

Le taux d'actualisation (Bloomberg AA) retenu pour l'actualisation des engagements des sociétés françaises est de 1.035 % une hausse de 0.5 points de base du taux d'actualisation réduirait la dette actuarielle du Groupe d'environ -50 k€ alors qu'une baisse de 0.5 points de base l'augmenterait d'environ 137 k€.

4.5.5. Actifs et Passifs financiers

4.5.5.1. Ventilation par nature et catégorie

en k€	Valeur au bilan	Dettes au coût amorti	Intruments dérivés	Actifs en juste valeur par résultat	Actifs disponible à la vente	Total juste valeur
Actifs non courants						
Investissements financiers	0					0
Autres actifs non courants	0					0
Actifs d'impôts exigibles non courants						0
Actifs courants						
Créances commerciales	11 145	11 145				11 145
Autres actifs courants	5 087	5 087				5 087
Instruments financiers actifs	6		6			6
Trésorerie et équivalents	2 238			2 238		2 238
Actifs d'impôts exigibles courants						0
Actifs	18 476	16 232	6	2 238	0	18 476
Passifs non courants						
Passifs financiers non courants	7 477	7 477				7 477
Autres passifs non courants	0					0
Passifs courants						
Instruments financiers Passifs	357		357			357
Passifs financiers courants	7 863	7 863				7 863
Dettes commerciales	9 487	9 487				9 487
Passif d'impôt exigible						0
Autres passifs courants	9 503	9 503				9 503
Passifs	34 687	34 330	357	0	0	34 687

4.5.5.1.1. Détail du poste Trésorerie et équivalents

en k€	31/03/2016	31/03/2015
Autres valeurs mobilières de placement	0	0
	0	0
Disponibilités	2 237	2 060
Total	2 237	2 060

4.5.5.1.2. Détail des Instruments financiers

en k€	31/03/2016	31/03/2015
Instruments financiers actif	6	621
Instruments financiers passif	357	104
Impact sur les réserves cumulées	-881	644
Impact résultat net d'extourne	0	0

	Montant couvert en devises en K devises	Montant converti en K€ au taux de clôture	Valorisation instrument financier en K€
EUR/USD	1 050	922	-26
EUR/HUF	740 000	2 356	-92
EUR/THB	125 000	3 171	6
Taux Intérêts	2 000	2 000	-27
Matières premières	240	240	-213
		Total éligible	-353
		Total non éligible	-353

4.5.5.1.3. Détail du poste Passifs financiers courants et non courants :

en k€	31/03/2016	31/03/2015
Emprunts auprès des établissements de crédit	14 656	15 226
Emprunts issus des crédit baux	132	654
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Avances conditionnées	552	577
Comptes courants d'actionnaires	0	0
	15 340	16 457

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus (cf. IAS 23).

Au 31 mars 2016, 48.74 % (contre 40.83% au 31 mars 2015) des dettes financières sont des dettes à moyen terme, pour 51.26% (contre 59.71% au 31 mars 2015) de dettes à court terme.

L'essentiel des financements courts termes (soit 7.9M€), est matérialisé par des facilités de caisse, des billets de trésorerie et l'affacturage ;

Le détail des financements à court terme et moyen terme du groupe, ainsi que les garanties données en contrepartie de ces financements sont respectivement présentés de manière détaillée au paragraphe 5.13.1 (« Risque de liquidité ») et au paragraphe 5.11 (« Engagements hors bilan »).

4.5.5.2. Ventilation par échéance

(en k€)	Montant	6 mois < X <		
		X < 6 mois	12 mois	X > 12 mois
Actifs financiers	599	0	0	599
Titres mis en équivalence	0	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	11 145	11 145	0	0
Autres actifs	7 227	5 087	0	2 140
Instruments financiers actif	7	7	0	0
Trésorerie et équivalents	2 237	2 237	0	0
Actif d'impôts exigibles	0	0	0	0
Total actifs financiers	21 215	18 476	0	2 739
Passifs financiers (1)	15 340	3 773	4 100	7 477
Instruments financiers	357	357	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	9 487	9 487	0	0
Passif d'impôts exigibles	0	0	0	0
Autres passifs	9 503	9 503	0	0
Total Passifs financiers	34 697	23 120	4 100	7 477

(1) dont crédits-bails 132 k€

4.5.5.3. Ventilation par devise

en k devise	Valeur au bilan	€	HUF	THB	USD
Investissements financiers		0	0	0	0
contrevaieur devises			0	0	0
Titres mis en équivalence	0	0			
contrevaieur devises					
Créances clients et comptes rattachés	11 145	10 187	458	47	454
contrevaieur devises			143 772	1 848	516
Autres actifs	5 087	4 502	478	34	73
contrevaieur devises			150 154	1 340	83
Trésorerie et équivalents	2 238	1 571	285	326	56
contrevaieur devises			89 525	12 836	64
Actifs	18 470	16 260	1 221	406	583
Passifs financiers	15 697	15 697	0	0	0
contrevaieur devises			0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	9 487	8 187	610	521	169
contrevaieur devises			191 513	20 557	193
Autres passifs	9 503	8 671	484	223	125
contrevaieur devises			152 039	8 777	143
Passifs	34 687	32 555	1 094	744	295

4.5.5.4. Ventilation des passifs financiers courants et non courants par zone géographique:

	31 mars 2016		31 mars 2015	
	en k€	en k devise	en k€	en k devise
Avances conditionnées	552		577	
- Zone euro	552		577	
Instruments Financiers	6		104	
Zone Euro	6		104	
Emprunts auprès des établissements de crédit	14 656		15 226	
- Zone euro	12 954		13 486	
- Hongrie	1 702	534 649	1 199	358 968
- Thaïlande	0	0	541	18 840
Crédit Bail	132		654	
- Zone euro	132		654	
Total	15 346		16 561	

4.5.6. Autres variations des autres actifs et autres passifs

4.5.6.1. Stocks

✓

✓ + Valeurs en fin de période

en k€	Valeurs brutes		Dépréciation		Valeurs nettes	
	mars-16	mars-15	mars-16	mars-15	mars-16	mars-15
Matières premières	4 745	4 045	332	337	4 413	3 709
Encours	3 016	2 579	610	219	2 406	2 361
Produits finis et intermédiaires	13 558	11 481	1 702	684	11 856	10 797
Marchandises	4 840	4 825	18	135	4 822	4 691
Total	26 158	22 931	2 662	1 374	23 497	21 557

4.5.6.2. Créances et dettes courantes nettes

en k€	31/03/16	31/03/15
Actifs d'impôts exigibles non courants	0	0
Impôts différés actifs	202	171
Actifs d'impôts exigibles courants	0	0
Créances commerciales	11 145	11 831
Autres créances courantes	5 087	4 527
Autres dettes non courantes	0	0
Impôts exigible passif	0	0
Dettes commerciales	-9 488	-10 363
Autres dettes courantes	-9 503	-10 242
Total NET	-2 557	-4 076

Les autres créances courantes sont constituées des créances d'impôt et de TVA au 31 mars 2016.

Les autres dettes courantes pour 9.5 millions d'euros sont principalement constituées pour 7.2 millions d'euros des salaires du mois de mars et des charges sociales du mois et du trimestre en cours. Le solde des dettes courantes correspond à l'encours de TVA collectée.

4.5.6.3. Variation de la dépréciation sur créances courantes

en k€	Créances commerciales	Autres créances
Solde au 31/03/2014	355	4
Dotations	59	
Reprises	-176	
Sortie périmètre		
Changement méthode de consolidation		
Ecart conversion	0	0
Solde au 31/03/2015	238	4
Dotations	40	
Reprises	-13	
Sortie périmètre		
Entrée de périmètre	9	
Ecart conversion	0	0
Solde au 31/03/2016	273	4

4.5.7. Tableaux de bouclage pour le tableau de flux de trésorerie

4.5.7.1. Concordance des cessions d'actif immobilisé avec le tableau de flux de trésorerie

Prix de cessions =	408
Valeur nette comptable sortie =	546
Plus/Moins value de cession	-138

4.5.7.2. Détail de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

en K€	Variation BFR Avril 2015 à Mars 2016	Variation BFR Avril 2014 à Mars 2015
<i>Variation des stocks et en-cours</i>	813	919
<i>Variation des créances commerciales et comptes rattachés</i>	-755	156
<i>Variation des fournisseurs et comptes rattachés</i>	1 052	-2 049
<i>Variation des autres créances et dettes</i>	2 111	1 894
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'ac	3 221	920

	fournisseurs	autres BFR	clients	stocks	Total
31/03/2014 retraité	-7 351	-7 700	11 169	19 281	15 400
flux exploitation nette	-2 049	1 894	156	919	920
Correction d'ouverture					
var périmètre	-763	82	397	851	567
Transfert interne		144			144
Ecart de conversion	-200	1 768	108	526	2 203
31/03/2015	-10 363	-3 811	11 831	21 577	19 234
flux exploitation nette	1 052	2 111	-755	813	3 221
Correction d'ouverture					
var périmètre	-286	420	119	1 411	1 665
Transfert interne					
Ecart de conversion	110	-994	-50	-304	-1 239
31/03/2016	-9 487	-2 274	11 145	23 496	22 880

4.5.7.3. Concordance des acquisitions avec le tableau de flux de trésorerie

en k€	Total immo. Incorporelles	Total immo. corporelles	Total Actifs Financiers	Titres mises en équivalence	Total
Solde de clôture 31/03/2014	52 998	65 605	634	511	119 749
Acquisitions	892	1 855	26		2 774
Transfert compte à compte					
Variation de périmètre	179	149	17	-511	-166
Changement de méthode de consolidation					
Virement de poste à poste					
Résultat mise en équivalence					
Cessions	-73	-652	-84		-809
Ecart conversion	72	2 539	3		2 615
Solde de clôture 31/03/2015	54 069	69 497	596	0	124 162
Acquisitions	982	2 542	46		3 570
Transfert compte à compte					
Variation de périmètre	1 129	1 048	28		2 205
Changement de méthode de consolidation					
Résultat mise en équivalence					
Cessions	-716	-985	-101		-1 802
Ecart conversion	-37	-1 674	-1		-1 712
Solde de clôture 31/03/2016	55 429	70 428	568	0	126 424

4.5.7.4. Concordance de l'évolution des Passifs financiers avec le tableau de flux de trésorerie

en k€	Emprunts obligataires	Emprunts auprès etabl. de credit	Emprunts divers	Avances conditionnées	Comptes Courants d'actionnaires	Total
Solde 31/03/2014	0	25 032	3	555	2 808	28 399
Souscriptions / Remboursements		5 831		89		5 920
Remboursements		-15 412		-65	-2 808	-18 285
Transfert interne		182				182
Variation de périmètre		99				99
Ecart conversion		141				141
Solde 31/03/2015	0	15 873	3	580	0	16 457
Souscriptions / Remboursements		1406		107		1513
Remboursements		-3 899		-134		-4 033
Transfert interne		-77	-3			-80
Variation de périmètre		1603				1603
Ecart conversion		-110				-110
Solde 31/03/2016		14 797	0	553	0	15 351

4.5.8. Analyse des Produits et charges financiers

4.5.8.1. Détail des produits financiers

en k€	31/03/2016	31/03/2015
Instruments financiers	-	-
Divers produits financiers	86	93
Total	86	93

4.5.8.2. Détail du coût de l'endettement brut

en k€	31/03/2016	31/03/2015
Intérêts des emprunts & dettes	- 520	- 734
Divers	-	-
Instruments financiers	-	-
Total	- 520	- 734

4.5.8.3. Détail des autres produits financiers et des autres charges financières

en k€	31/03/2016	31/03/2015
Charge nette sur actions propres		
Différences nettes de change et couverture matière	149	75
Divers	-21	0
Coût financier PIDR	-29	-49
Total	100	25

4.5.9. Autres produits et charges opérationnels

en k€	31/03/2016	31/03/2015
Impact de la fusion de Tribalone		-227
Ecart d'acquisition créditeur		160
Résultat de cession d'actifs	-208	7
Dépréciation d'actifs corporels	0	-10
Dépréciation d'actifs incorporels	-1 445	-36
Réorganisations	-284	-84
Litiges commerciaux	-375	-40
Fiscalité	-308	
Autres	-474	-265
Total	-3 094	-496

L'augmentation des autres charges opérationnelles est due à un cumul d'évènements exceptionnels sur l'exercice, liés notamment à l'approche prudente du groupe de faire réaliser une expertise sur la valeur de ses droits aux baux ayant conduit à une provision de 1.4 million d'euros

4.5.10. Impôt sur les résultats

en k€	31/03/2016	31/03/2015
Impôts exigibles	- 477	- 530
Impôts différés	- 13	- 20
Total	- 490	- 550

Guy Degrenne est bénéficiaire d'un crédit d'impôt, au titre de ses activités de recherche et développement. En effet, les dispositions fiscales en matière de recherche & développement ont permis au groupe Degrenne de faire ressortir, au titre de l'année 2016 une contrepartie fiscale à l'ensemble des dépenses de recherche et développement qu'il engage annuellement dans le cadre de son Plan de Relance pour mener à bien la refonte de ses collections de produits. Ce crédit d'impôt ressort à 121 k€ au titre de l'exercice.

Conformément aux dispositions des normes IAS 12 et IAS 20, le crédit d'impôt recherche a été classé en « autres produits » pour une meilleure lisibilité du compte de résultat.

Le montant du crédit d'impôt constaté au 31 mars 2016 constitué du crédit d'impôt obtenu au titre de l'année civile 2015 majoré du crédit d'impôt estimé des trois premiers mois de l'année civile 2016 sous déduction du crédit d'impôt au titre des trois premiers mois de l'année civile 2015

4.5.10.1. Impôts exigibles

en k€	31/03/2016	31/03/2015
Alföld Porcelan	-1	-26
Boutiques GD	-48	-62
Guy Degrenne S.A.	224	-84
Distribution Guy Degrenne	-172	-159
Guy Degrenne Industrie	-438	-184
Porcelaines Guy Degrenne	-37	-14
Ets Therias et L'Econome	-1	0
Siam Tableware	0	0
Degrenne North America	-2	0
J Simon	-2	0
Total	-477	-530

Conformément à la norme IAS 12, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) constitue une charge d'impôt sur le résultat.

en k€	31/03/2016	31/03/2015
CVAE	- 474	- 503

4.5.10.2. Impôts différés

en k€	31/03/2016	31/03/2015
Impôts différés porté à l'actif	23 932	21 674
Provision pour engagement de retraite	1 043	1 022
Annulation de la marge interne sur stocks	327	364
Organic et participation	32	33
Pertes reportables	21 339	19 207
IDA sur dépréciation non déductible sur actif immobilisé	1 049	901
IDA sur frais dépôt marque	27	27
Produit constaté d'avance sur opération de lease-back	0	0
Autres provisions non déductibles	56	61
Provisions pour chèques cadeaux	46	47
Instruments financiers		
IDA sur IDP CVAE	7	11
Divers	6	2
Impôts différés passif	-10 408	-10 229
IDP sur dépréciation non déductible sur actif immobilisé	-1 080	-968
Annulation des provisions réglementées	-223	-293
Divers retraitements	-99	0
Crédit Bail	-528	-500
IDP Marque Guy Degrenne	-8 340	-8 340
Instruments financiers	-8	2
Incorporation frais logistiques	-109	-99
IDP Sur CVAE	-21	-33
Impôts différés actifs non activés	-13 345	-11 307
Solde IDA/IDP	180	138
dont porté à l'actif	202	171
dont porté au passif	22	33

4.5.10.3. Preuve d'impôt

	31/03/2016
Résultat opérationnel et Financier	-5 816
Taux d'imposition statutaire de la maison mère	33,33%
Charge d'impôt théorique	-1 939
Incidences des écritures de consolidation	260
Incidences des distorsions permanent social/fiscal	-479
Incidences des situations fiscales particulières	2 042
Incidences des autres impôts	581
Incidences des différences de taux d'imposition	32
Impôt Différé CVAE	-7
Charge d'impôt calculée	490

4.5.11. Engagements hors bilan

4.5.11.1. Engagements hors bilan liés au périmètre du groupe à la date de clôture des comptes au 31 mars 2016

Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du groupe	Principales caractéristiques			31/03/2016 en k€	31/03/2015 en k€
	Bénéficiaire	Date	Autres caractéristiques		
Engagements de prise de participation	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Engagements sur les entités ad hoc non consolidées mais susceptibles d'avoir des effets significatifs sur les états financier	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Engagements donnés dans le cadre d'opérations spécifiques	SB-Beteiligungsgesellschaft m.b.h.	11/06/2007	garantie relative à toutes réclamations liées à l'utilisation des droits de propriété intellectuelle relatives à plusieurs articles arts de la table, liées à des ventes intervenues antérieurement à la date de cession de BBTG à SB-Beteiligungsgesellschaft m.b.h.	Pas de montant limite	Pas de montant limite
Autres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Engagements hors bilan reçus liés au périmètre du groupe	Principales caractéristiques			31/03/2016 en k€	31/03/2015 en k€
	Bénéficiaire	Date	Autres caractéristiques		
Engagements de prise de participation	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Engagements sur les entités ad hoc non consolidées mais susceptibles d'avoir des effets significatifs sur les états financier	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Engagements donnés dans le cadre d'opérations spécifiques	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

4.5.11.2. Engagements hors bilan liés au financement à la date de clôture des comptes au 31 mars 2016

Engagements hors bilan donnés liés au financement	Principales caractéristiques			Engagement accordé au 31/03/2016 en k€	Engagement accordé au 31/03/2015 en k€
	Bénéficiaire	Date	Autres caractéristiques		
Engagements liés au financement non demandés spécifiques par IFRS 7	BOA	03/03/2000	Lettre de confort donnée par Guy Degrenne S.A. en garantie des lignes de découvert bancaires de Siam Tableware (50 000 kTHB)	1 268	1 436
	UNICREDIT	28/04/2011	Lettre de confort donnée par Guy Degrenne S.A. / Caution donnée par Guy Degrenne S.A., en garantie des lignes de découvert bancaire d'Alföld Porcelan (360 000 kHUF)	1 146	1 202
	RAIFFEISEN	14/09/2012	Lettre de confort donnée par Guy Degrenne S.A. / Caution donnée par Guy Degrenne S.A., en garantie des lignes de découvert bancaire d'Alföld Porcelan (515 000 kHUF)	1 640	1 720
	Facto CIC	22/12/2006	Affacturation donnée en garantie des lignes de découvert bancaire de Distribution Guy Degrenne	2 875	2 875
	SG/LCL/CIC/Palatine/Crédit du Nord/BCMNE	04/04/2013	Fiducie surêté sur stock à hauteur de 150 % du montant en principale intérêts et accessoires	2 000	2 000
	BESV	04/04/2013	Fiducie surêté sur stock à hauteur de 150 % du montant en principale intérêts et accessoires	500	500
	CCSF	04/04/2013	Hypothèque conventionnelle sur terrain et immeuble du site de Limoges	0	4 000
Autres garanties financières données	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Engagements hors bilan reçus liés au financement	Principales caractéristiques			31/03/2016 en k€	31/03/2015 en k€
	Bénéficiaire	Date	Autres caractéristiques		
Engagements liés au financement non demandés spécifiques par IFRS 7	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres garanties financières	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Les dettes d'affacturage comme les concours bancaires garanties par des cessions Dailly figurent dans les passifs financiers courants et les créances cédées dans les créances commerciales. Les contrats d'affacturage et de Dailly ne sont pas déconsolidants.

4.5.11.3. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles à la date de clôture des comptes au 31 mars 2016

Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles	Principales caractéristiques			31/03/2016 en k€	31/03/2015 en k€
	Bénéficiaire	Date	Autres caractéristiques		
Instruments financiers conclus en vue de la réception ou de la livraison d'un élément non financier (contrats "own use")	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Engagements donnés liés au développement de l'activité	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Engagements liés à l'exécution de contrats d'exploitation	UOB	19/07/2007	Garantie électricité (2890kTHB)	73	83
Engagement fiscaux	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres	Guy Degrenne Industrie	02/04/2012	Caution de restitution d'acompte délivrée par la Société Générale et le CIC en faveur du cautionné vis-à-vis du client Vorwerck.	0	0

Engagements hors bilan reçus liés aux activités opérationnelles	Principales caractéristiques			31/03/2016 en k€	31/03/2015 en k€
	Bénéficiaire	Date	Autres caractéristiques		
Instruments financiers conclus en vue de la réception ou de la livraison d'un élément non financier (contrats "own use")	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Engagements donnés liés au développement de l'activité	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Engagements liés à l'exécution de contrats d'exploitation	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Engagement fiscaux	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

4.5.11.4. Engagements hors bilan liés au financement souscrits / consentis entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes au 31 mars 2016

Il n'y a pas eu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes d'engagements souscrits ou consentis.

4.5.12. Ventilation de l'effectif

Au 31 mars 2016, le groupe compte 1088 salariés équivalents temps plein, contre 1075 au 31 mars 2015. La ventilation de l'effectif ressort comme suit :

	31-mars-16	31-mars-15
Effectif inscrit (équivalent ETP)	1088	1075
France	601	595
Europe	344	324
Hors Europe	143	156

4.5.13. Risques financiers

Les analyses sur la sensibilité présentées ci-dessous reflètent la sensibilité comptable générée par ces risques. Cette information n'est donc pas représentative de la sensibilité économique de l'ensemble du groupe Guy Degrenne.

L'ensemble des risques financiers sont suivis et centralisés par la Direction Administrative et Financière du groupe.

4.5.13.1. Risques de liquidité

Le groupe a décidé d'accélérer la mise en place de sa stratégie industrielle et commerciale décidée avec son actionnaire principal. Ainsi, le groupe a procédé à une nouvelle augmentation de capital de 10 M€ en septembre 2015 pour financer des besoins complémentaires d'exploitation, des projets de croissance externe (achat de la société Thérias et L'Econome), des investissements d'accroissement de productivité et des investissements dans des développements de nouvelles familles de produits.

Des moyens supplémentaires à hauteur de 3M€ ont été mis à disposition du groupe par l'actionnaire majoritaire en juillet 2016.

Le plan industriel et commercial mis en œuvre avec Diversita s'appuie sur les éléments suivants :

Plan industriel et commercial

Le plan industriel et commercial que Diversita souhaite mettre en œuvre s'articule autour de trois points :

- Renforcement du retail par le développement d'une offre complémentaire permettant de renforcer la présence de la marque à l'esprit des consommateurs, et par l'accélération du déploiement du concept de point de vente par le groupe ;
- Renforcement des équipes de vente aux professionnels à l'international ;
- Renforcement des équipes commerciales et de développement de Guy Degrenne Industrie afin d'accélérer la croissance de l'activité de sous-traitance industrielle.

La mise en œuvre de ces trois points de développement s'appuie sur un plan d'investissement visant à améliorer la compétitivité des usines françaises permettant de mettre en avant l'offre de produits Made in France.

Autres autorisations bancaires

Le groupe Guy Degrenne a bénéficié, par ailleurs, de lignes bancaires à court terme :

- Affacturage :

Guy Degrenne et ses filiales bénéficient de 3 contrats d'affacturage, ces contrats sont sans plafond de financement ce qui permet le cas échéant de financer le développement des activités à conditions que les clients soient éligibles aux contrats d'affacturage. Au 31 mars 2016 ces contrats financent 3.650 M€.

- Crédits des filiales étrangères auprès de banques locales :

Les sociétés Siam Tableware et Alföld bénéficient d'autorisations court terme de 2,6 M€, utilisées à hauteur de 1,7 M€ au 31 mars 2016. Ces autorisations ne sont pas concernées par les accords de 2013 et le protocole de juillet 2014

En M€	Total	Courant Dont à moins d'un an	Non courant			
			2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Passifs financiers CT	7,86	7,86				
Passifs financiers LT	7,48	-	3,97	2,28	1,22	0,01
Total	15,34	7,86	3,97	2,28	1,22	0,01

Fonds de roulement net

La société atteste que le fonds de roulement net consolidé du Groupe est suffisant pour faire face aux obligations du Groupe au cours des 12 mois suivants la date d'arrêté des comptes et au-delà.

4.5.13.2. Risques de change

L'activité du groupe est exposée au risque de change dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales. A ce titre, le groupe est pour l'essentiel acheteur en USD, HUF, THB.

Le groupe est très faiblement exposé au risque de prix à la vente, 95% d'entre elles étant réalisée en euros. Le risque de prix sur les achats est couvert (en tout ou partie) par les couvertures sur devises si les achats ne sont pas réalisés en euros (lorsque des opérations de couverture sont réalisables – cf. infra).

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016

Guy Degrenne a généralement pour politique de couvrir ses flux d'exploitation ainsi que les flux de financement en devises de ses filiales étrangères, lorsque cela est possible.

Outre des achats spots ou des options à terme, Guy Degrenne couvre ses flux d'exploitation avec la mise en œuvre de mécanismes dits « stoploss » sur ses principales expositions devises (USD, HUF, THB).

En matière de couverture de flux de financement, la filiale hongroise du groupe dispose de lignes de crédit court terme en euros et en forints. Afin de profiter de l'important différentiel de taux Euribor/Bubor, Alföld utilise en priorité les lignes libellées en euros.

Les opérations de couverture de change ont permis d'enregistrer un profit de 149K€, contre un profit de 98K€ l'année précédente.

A la clôture, les opérations de couverture non encore dénouées sont présentées au paragraphe 5.5.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

PORTEFEUILLES DE COUVERTURE					
Position	Sens	Cours de clôture	Nombre d'opérations	Montant des couvertures (en millions)	Montant des engagements (en millions)
HUF 2015	IMPORT	314,12 HUF/EUR	1	75,000 MHUF	75,000 MHUF
USD 2016	IMPORT	1,1385 USD/EUR	11	1,050 MUSD	1,300 MUSD
THB 2016	IMPORT	40,018 THB/EUR	13	125,000 MTHB	125,000 MTHB
HUF 2016	IMPORT	314,12 HUF/EUR	18	665,000 MHUF	815,000 MHUF

Gestion et moyens alloués à la gestion des risques de change :

La direction administrative et financière du groupe, en relation avec ses correspondants au sein des filiales étrangères, et sous le conseil d'un acteur de premier plan sur la place de Paris, a défini les volumes de change à couvrir, ainsi que les supports de couvertures. Les moyens mis en œuvre n'ont pas de vocation spéculative. Ainsi, le groupe a appliqué une stratégie de gestion destinée principalement à limiter l'impact négatif des fluctuations de change sur son activité ou ses investissements. Guy Degrenne dispose en outre de ligne de couvertures auprès de 3 partenaires bancaires portant sur le bath thaïlandais, le forint hongrois et le dollar.

Sensibilité aux variations des devises :

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, le montant des achats en devises du groupe s'est élevé à 11 777K€ versus 16 860 K€ en mars 2015. Ceci est le fruit de la création d'une filiale aux Etats Unis qui nous fait diminuer fortement notre risque par rapport à l'USD. Les achats d'USD ont diminué de près de 3M€ par rapport à 2015, diminuant par la même occasion notre sensibilité aux fluctuations du dollar américain :

	2015	2016
- USD	5 229 K€	2 302 K€
- HUF	6 000 K€	4 101 K€
- THB	5 631 K€	5 374 K€

Le groupe couvre ce risque d'une part par des ventes dans les mêmes devises ainsi que par sa politique de couverture.

Les opérations de couverture de change ont permis d'enregistrer un profit de 149 k€.

4.5.13.3. Risques de taux

Au 31 mars 2016, la dette du groupe se décompose de la manière suivante :

- Montant de la dette à taux fixe : 0,29 M€
- Montant de la dette à taux variable : 15,06 M€

Compte tenu du niveau de la dette à taux variable du Groupe, des instruments de couverture de taux ont été mis en place.

La couverture de taux mise en œuvre au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 : montant total couvert 2M€, swap traditionnel : garantis 0,83%

En M€	Passifs Financiers	Instruments Financiers de couverture
2015-2016	15,34	4,00
2016-2017	7,86	2,00
2017-2018*	3,97	2,00
2018-2019	2,28	
2019-2020	1,22	
> 31/03/2020	0,01	

* couverture à maturité au 19 avril 2017

Gestion et moyens alloués à la gestion des risques de taux

La direction administrative et financière du groupe, sous le conseil de ses banquiers et d'un acteur de premier plan sur la place de Paris, définit les volumes de dette à couvrir, ainsi que les supports de couvertures, au titre de chaque exercice. Les moyens mis en œuvre n'ont pas vocation spéculative. Ainsi, le groupe applique une stratégie de gestion destinée principalement à limiter l'impact négatif des fluctuations de taux sur son activité ou ses investissements. Le dispositif de couverture est présenté au Comité d'Audit lors des présentations des comptes annuels et des comptes intermédiaires.

4.5.13.4. Risques liés aux contrats d'affacturage

Les contrats d'affacturage ne sont pas déconsolidants : les créances cédées restent à l'actif du bilan, et le financement obtenu est inscrit dans les dettes financières au passif du bilan. Les impacts des contrats d'affacturage sont les suivants :

Sur le Bilan au 31 mars 2016

- Dette financière correspondant aux services d'affacturage : 3 650 K€
- Créances clients cédées en garanties : 6 865 K€

Sur le Compte de Résultat à fin mars 2016

- Frais financiers supportés durant l'exercice au titre des services d'affacturage : 186 K€

S'agissant des contrats :

Les principaux risques suivants restent à la charge de Guy Degrenne au titre des contrats d'affacturage :

- Le recouvrement des créances clients est assumé par Guy Degrenne ;
- Certaines cessions de créance sont stipulées sans recours à concurrence du montant indemnisables par les assureurs crédit ;
- Toute créance pour laquelle le versement d'une indemnité serait suspendu, différé, refusé ou annulé par l'assureur crédit est considérée comme non garantie ;

4.5.13.5. Risques sur matières premières

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016, le groupe était essentiellement exposé au risque de matières premières concernant ses achats d'inox et de gaz (essentiel dans le processus de production de la porcelaine).

Le groupe fabrique des produits à base de matériaux dont la demande mondiale fluctue rapidement en fonction de la croissance de l'économie mondiale. Afin de se couvrir partiellement sur les risques de hausse importante du cours de l'acier, le groupe a négocié, dans le cadre de ses partenariats avec les principaux fournisseurs mondiaux, une hausse progressive jalonnée de périodes de gel de hausse des prix d'approvisionnements pouvant aller jusqu'à 1 an.

Le groupe a élaboré une politique de couverture sur le nickel, élément le plus spéculatif entrant dans la composition de l'inox.

Au 31 mars 2016, 3 contrats de swap de nickel étaient mis en œuvre :

- 3 tonnes/mois échéance 31/12/2016 à 11 850 Eur/tonnes
- 3 tonnes/mois échéance 31/03/2017 à 9 050 Eur/tonnes
- 3 tonnes/mois échéance 30/09/2017 à 8 450 Eur/tonnes

La direction administrative et financière du groupe, sous le conseil de ses banquiers et d'un acteur de premier plan sur la place de Paris, et en accord avec la direction des achats, a défini les matières premières et leurs volumes à couvrir, ainsi que les supports de couvertures, au titre de chaque exercice. Les moyens mis en œuvre n'ont pas eu de vocation spéculative. Ainsi, le groupe a appliqué une stratégie de gestion destinée principalement à limiter l'impact négatif des fluctuations de matières premières sur son activité ou ses investissements. Une variation du nickel de 10% entraîne un impact sur le résultat opérationnel de 35k€ pour une période de 12 mois.

4.5.13.6. Risques sur actions

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, Guy Degrenne est amenée à intervenir sur son propre titre, dans le respect de la réglementation en vigueur. Dans ce cadre, Guy Degrenne a donné mandat à un intermédiaire financier en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres. Ce contrat est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement (A.F.E.I.).

En dehors du programme de rachat d'actions, la société n'intervient pas sur les actions émises par Guy Degrenne.

Guy Degrenne ne dispose d'aucun placement financier sous la forme de SICAV, d'OPCVM ou équivalent.

4.5.13.7. Risques de crédit et/ou de contrepartie

Vis-à-vis des clients

L'environnement économique et financier est particulièrement défavorable à certaines catégories de clients qui rencontrent des difficultés de paiements. Ceci reste cependant sans impact significatif au titre de la clôture de l'exercice 2015-2016.

Toutefois, à la clôture, le groupe constate l'évolution suivante des retards de paiement sur les créances clients échues à la date de clôture de l'exercice :

Créances échues en K€	Au 31 Mars 2016	Au 31 Mars 2015	Variation	
Entre 0 et 30 Jours	633	739	-	106
Entre 30 et 60 Jours	245	186		59
Au-delà de 60 jours	193	328	-	135
Total	1 071	1 253	-	182

Au titre de l'exercice le Groupe a enregistré une variation négative des provisions pour créances douteuses 35 k€ ainsi que des créances irrécouvrables pour 16 k€

Les ventes effectuées directement auprès des consommateurs (boutiques, magasins d'usine, concessions en grands magasins, e-shop) ne donnent pas lieu à un risque client.

En outre, le déréférencement par la SFAC et la COFACE de plusieurs clients, en France et à l'étranger, dans le contexte de crise économique, a mécaniquement transféré le risque de contrepartie sur Guy Degrenne, qui remplit désormais un rôle de propre assureur sur une quote-part non significative de son portefeuille de clientèle, sans impact sur la présentation des comptes à la clôture de

l'exercice. Toutefois, Guy Degrenne a mis en œuvre des mesures de suivi périodique des clients ainsi déréférencés, afin de limiter le risque de contrepartie y afférent.

Compte tenu de la répartition géographique du chiffre d'affaires du groupe (essentiellement France), la quasi-totalité des provisions pour créances douteuses se rapportent à des clients situés en France.

Enfin, le chiffre d'affaires réalisé avec les dix plus gros clients du groupe se présente ainsi qu'il suit :

En K€	31/03/2016	Poids cumulé dans CA groupe
CA réalisé avec le premier client	21 818	24%
CA réalisé avec les 5 premiers clients	30 167	33%
CA réalisé avec les 10 premiers clients	34 601	37%

Vis-à-vis des fournisseurs

Après, les opérations de refinancement d'octobre 2014 et de septembre 2015, les principaux assureurs crédits ont consenti des garanties aux fournisseurs du groupe.

Une partie du crédit fournisseur historique perdu auprès des assureurs crédit a été rétabli par les fournisseurs eux-mêmes, assurant cette quote-part de risque sur leurs fonds propres.

4.5.14. Risques opérationnels

4.5.14.1. **Risques liés à la concurrence**

La France reste et demeure le marché historique du groupe, il s'agit également du territoire au sein de l'Union Européenne pour lequel la concurrence sur le marché des arts de la table est la plus importante. Cependant, le groupe Guy Degrenne dispose toujours d'une notoriété inégalée, le développement du réseau contrôlé (boutiques, concessions, franchises, magasins d'usine, site e-commerce) participe au maintien de cette notoriété. L'attachement important des détaillants aux produits et à la marque nous permet de conserver des parts de marché importantes dans le commerce spécialisé, et ceci, malgré une perte de vitesse notable au sein de ce marché.

L'activité des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration est morcelée entre de nombreux acteurs, ce qui diminue fortement le risque de pertes significatives de parts de marché pour le groupe. De plus, la stratégie de maîtrise des réseaux de distribution, notamment pour le marché

CHR est un atout important pour le groupe quant à sa propension à renforcer ses parts de marché.

L'export est constitué de zones de conquête de parts de marché et de croissance importantes, particulièrement aux Etats-Unis et dans les pays avec une forte croissance. Historiquement, des marques allemandes sont implantées dans ces zones exposant le groupe à une concurrence accrue.

Afin de contrer ce dernier point, le groupe compte s'appuyer de plus en plus sur la marque « France » et la « French-Touch » qui continue de séduire un large public étranger. Le savoir-faire français et son art de vivre n'ont pas cessé d'exercer leur magie, et la prémiumisation de la marque accompagne cette volonté, de vendre au client bien plus qu'un produit.

4.5.14.2. **Risques d'image et de notoriété**

Le groupe est identifiable par ses marques, ses produits et son savoir-faire et surtout par l'image que ces éléments renvoient. Les marques du groupe jouissent d'une notoriété qui repose sur la qualité et l'exclusivité des produits, sur les modes de distribution, ainsi que sur les politiques de communication et promotion mises en place.

Certains éléments, s'ils étaient rendus publics pourraient porter préjudice à la marque, et affecter sa notoriété ainsi que ses ventes :

- Lancement d'un produit en inadéquation avec l'image de la marque ;
- Mise en place d'une politique de communication contraire à l'image de la marque ;
- Un comportement inapproprié d'une personne représentant la marque ;
- Circulation dans les médias d'information préjudiciable

Afin de parfaire la gestion des risques d'image et de notoriété, le groupe soutient et continue de développer la notoriété de ses marques ; grâce à des collaborations avec des professionnels innovants dans le domaine. Les membres du comité de direction sont impliqués dans les orientations stratégiques du groupe (collections/politique de distribution/politique de communication).

Des efforts spécifiques sont apportés à l'image de la marque sur internet, le community manager est en veille permanente afin de garantir la meilleure protection de la marque sur la toile.

Un référentiel charté est ainsi à la disposition des équipes de Guy Degrenne, dans le cadre de ces actions de veille.

À noter qu'au cours de l'exercice, dans l'optique de limiter ces risques, le groupe s'est doté d'une assurance : frais de réhabilitation d'image avec une agence spécialisée dans le domaine.

4.5.14.3. **Risques liés aux attentes des clients**

Le groupe est exposé en permanence à la contrainte de s'adapter sans cesse aux attentes des clients (particuliers et professionnels).

Le département marketing (produit et opérationnel) est l'acteur principal à l'adaptation des tendances de consommation et d'achat. Ce dernier, afin d'être le plus performant possible se fait régulièrement accompagner par des sociétés de conseil et de veille (comportements des consommateurs, typologies des consommateurs, tendances colorielles, veilles technologiques, vecteurs d'achat, etc.)

Les directions commerciale et supply chain ont également un rôle prépondérant, en effet le processus d'approvisionnement (temps entre la conception et la mise sur le marché du produit) peut être un élément clé de succès ou d'échec du lancement d'un produit.

4.5.14.4. **Risques liés à la présence internationale du groupe**

Les risques afférents à la présence à l'international du groupe sont divers :

- Evolution du pouvoir d'achat de la clientèle ;

- Diminution de la valeur des actifs d'exploitation situés à l'étranger ;
- Modification des conjonctures économiques ;

- Changement des réglementations en droit des sociétés, droit des douanes, ou terme de restriction à l'importation.

Actuellement le groupe est peu implanté dans des zones très instables politiquement, les cadres législatifs et

4.5.14.5. Risques liés aux produits du groupe

De nombreux produits du groupe sont soumis, en France comme dans l'Union Européenne ainsi que dans l'ensemble des pays dans lesquels le groupe exerce ses activités, à des réglementations spécifiques. Ces dernières portent aussi bien sur la fabrication des produits, les conditions de production, la sécurité du consommateur, le mode de distribution, l'étiquetage ou encore leur composition.

4.5.14.6. Risques liés à la saisonnalité

La plupart des activités du groupe sont soumises à un effet de saisonnalité, l'activité pendant la période de fin d'année et notamment celle des fêtes (correspond au troisième trimestre de l'exercice octobre/décembre) impacte directement les résultats du groupe. Ainsi, des événements imprévisibles peuvent venir détériorer les résultats de la société (attentats, grèves, intempéries).

Cette année, la France et plus particulièrement Paris ont été frappés par une vague d'attentats en plein milieu de cette période. Les conséquences ont été immédiates, baisse de l'affluence dans les grands magasins parisiens de près de

4.5.14.7. Risques de dépendance

Guy Degrenne n'est pas dépendant à l'égard de brevets ou de licences, de contrats d'approvisionnement ou de procédés nouveaux de fabrication, à l'égard de tiers. L'essentiel des contrats de sous-traitance auprès des fabricants tiers par rapport au groupe intègre l'exclusivité de commercialisation pour Guy Degrenne pour le monde entier en ce qui concerne les produits dont la propriété intellectuelle appartient aux sous-traitants, et lesdits contrats intègrent la licence du droit de fabriquer pour le

4.5.14.8. Risques industriels et environnementaux

Aucun événement environnemental exceptionnel n'est à rapporter au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016. A ce titre, il est précisé que la société n'a versé aucune indemnité au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire

réglementaires des pays dans le groupe est implanté sont stables.

Afin de limiter au maximum les risques de responsabilité et de maîtriser l'accès permanent et immédiat des produits du groupe aux territoires dans lesquels nous commercialisons ou souhaitons commercialiser la marque, une veille jurisprudentielle et législative (fiscale et douanière) est en place. Les directions juridique, logistique et qualité prennent part à cette veille.

50% (Galeries Lafayette Haussmann, Printemps Haussmann, BHV Marais). Le groupe est cependant parvenu à limiter l'impact de cette baisse de fréquentation, grâce aux performances de son réseau de boutiques, et des grands magasins (hors Paris) pour lesquels les conséquences des attentats furent moins conséquentes sur le chiffre d'affaires.

Au même titre, les concessions bruxelloises ont fortement vu également leur activité se dégrader à la suite des attentats dans la capitale belge.

compte de Guy Degrenne sous sa marque aux sous-traitants pour les produits dont la propriété intellectuelle appartient à Guy Degrenne.

Le groupe commercialise pour l'essentiel des produits qu'il a développé, et à de très rares occasions des produits sous licence de marques ou de dessins et modèles.

en matière d'environnement. Elle n'a pas non plus versé d'amendes dans le cadre d'aucune sanction administrative au cours de la même période.

4.5.15. Risques juridiques

4.5.15.1. Risques liés aux engagements contractuels

Dans le cadre de ses activités, le groupe s'engage envers ses partenaires et certains de ses fournisseurs sur des périodes pluriannuelles (contrats de locations, de distribution, d'approvisionnement en particulier). En cas d'interruption de ces contrats avant leur échéance, des indemnités sont généralement prévues au contrat, qui représenteraient des charges sans contrepartie immédiate.

L'ensemble des accords de développement, de coopération commerciale et marketing, de création sont soumis à la plus

grande confidentialité, et le groupe Guy Degrenne veille au strict respect de ce principe.

4.5.15.2. Risques de contrefaçon

Les marques, savoir-faire et méthodes de production du groupe peuvent être contrefaits ou copiés. Les produits du groupe peuvent être distribués, en dehors de la volonté de Guy Degrenne, dans des réseaux de distribution parallèles. La contrefaçon et la distribution parallèle ont un effet

défavorable immédiat sur le chiffre d'affaires et le résultat, et peuvent progressivement nuire à l'image de marque des produits concernés. Tous les moyens sont donc mis en œuvre pour lutter contre ces risques.

4.5.15.3. Risques liés à l'évolution des législations ou réglementations

S'agissant des législations ou réglementations applicables aux activités du groupe, il n'existe, à la connaissance de

Guy Degrenne, aucune évolution prévisible susceptible de remettre en cause ses activités.

4.5.15.4. Gestion et moyens alloués à la gestion des risques juridiques

La protection juridique des marques, des dessins & modèles ainsi que des brevets et des noms de domaine, est une nécessité absolue. L'ensemble des droits de propriété intellectuelle sont déposés ou enregistrés au sein de l'Union Européenne et dans les zone géographique où Guy Degrenne se développe, afin d'assurer cette protection.

Degrenne fait appel à un cabinet spécialisé, disposant d'un réseau international, permettant au groupe d'assurer la représentation de ces intérêts dans ce domaine dans l'ensemble des pays où il opère.

En matière de contentieux, la direction juridique du groupe utilise les conseils de divers conseils spécialisés.

En outre, pour agir contre la contrefaçon des produits, des plans d'actions ont été développés avec les douanes et les avocats spécialistes de ces questions. Le groupe est aussi très présent dans l'ensemble des organismes regroupant les principaux acteurs du secteur, afin de promouvoir des actions concertées et un message commun.

S'agissant enfin des contrats et partenariats, la direction juridique assure la veille de l'ensemble des engagements du groupe, ainsi que l'alerte auprès de l'ensemble des divisions opérationnelles et support concernées (échéances, risques, conseil, etc.).

Les opérations de protection sont pour l'essentiel, réalisées en interne par la direction juridique. Ponctuellement, Guy

4.5.15.5. Risques liés à des contentieux et à la fraude

Les principaux contentieux en cours sont les suivants au 31 mars 2016 :

- ❖ Contentieux opposant la société Guy Degrenne à Monsieur Patrick ROURE au titre de l'octroi de l'indemnité contractuelle de rupture :

Par arrêt du 7 avril 2011, la Cour d'appel de Paris a confirmé l'incompétence du Conseil de prud'hommes de Paris, saisi préalablement par Monsieur Patrick ROURE portant sur les demandes d'annulation de son licenciement, de sa réintégration au sein du Groupe Guy Degrenne et de l'octroi de dommages et intérêts, et a désigné le Tribunal de Commerce de Caen pour connaître des demandes de Monsieur ROURE. Le 8 janvier 2013, Monsieur Patrick ROURE a assigné la société devant le tribunal de commerce de Caen, pour obtention du versement d'une indemnité contractuelle de rupture alléguée à hauteur de 338 000€ en principal au titre d'un contrat de travail. Le Tribunal a considéré que Monsieur Patrick ROURE ne s'est pas vu reconnaître ni préciser des fonctions salariées lors de sa nomination en qualité de membre du directoire et de directeur général. Le Tribunal a outre considéré que l'acte ayant procédé à la nomination de Monsieur Patrick ROURE n'a fixé aucune indemnité contractuelle de licenciement, ni aucune autre décision du conseil de surveillance par la suite. Le principe de l'indemnité de rupture n'a en outre pas été repris lors de la novation du contrat de travail de directeur général de Monsieur Patrick ROURE par les mandats sociaux de membre du Directoire et directeur général ni par la suite. En conséquence, le Tribunal de Commerce de Caen a, par jugement en date du 14 mai 2014, débouté Monsieur Patrick ROURE de l'ensemble de ses demandes et l'a condamné au versement de la somme de 10 000€ au titre de l'article 700 du CPC. Monsieur Patrick ROURE a interjeté appel à l'encontre de ce jugement le 3 juin 2014. Par décision du 7 janvier 2016, la Cour d'appel de Caen a infirmé le jugement du 14 mai 2014 du Tribunal de commerce de Caen et a condamné la société Guy Degrenne à payer à Monsieur ROURE la somme de 338 000 € à titre d'indemnité contractuelle de rupture avec intérêts au taux légal à compter du 8 janvier 2013 (soit la somme de 3.806,15 €), ainsi que la somme de 20.000 € au titre de l'article 700 du CPC et les dépens de 1^{ère} et 2^{nde} instance. La société Guy Degrenne s'est pourvue en Cassation. La procédure est désormais pendante devant la Cour de cassation.

- ❖ Contentieux opposant la société Guy Degrenne à Monsieur Patrick ROURE au titre de son mandat social :

Le 27 mars 2009, Monsieur Patrick ROURE a assigné la société Guy Degrenne devant le Tribunal de commerce de Caen en paiement de dommages et intérêts pour révocation abusive et sans juste motif de ses fonctions de président et de membre du directoire de la société Guy Degrenne SA.

Le 21 juin 2012, la Cour d'appel de Caen a infirmé le jugement rendu le 1^{er} décembre 2010 par le Tribunal de commerce de Caen et a débouté Monsieur ROURE de toutes ses demandes. Monsieur ROURE s'est pourvu en Cassation à l'encontre de l'arrêt rendu par la Cour d'appel. Par décision en date du 9 juillet 2013, la Chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Monsieur ROURE, et l'a condamné au paiement de 3.000 € au titre de l'article 700 du CPC, ainsi qu'aux entiers dépens.

- ❖ Contentieux opposant la société Guy Degrenne à la société SARYA, devant le Tribunal de Commerce. :

La société SARYA a assigné la société Guy Degrenne S.A. pour rupture abusive de son contrat d'agent commercial en 2008. La société SARYA demande réparation de son préjudice Par jugement en date du 10 novembre 2011, le tribunal de commerce de Paris a condamné la société Distribution Guy Degrenne à verser la somme de 509 k€ en principal à la société SARYA au titre des indemnités compensatrices de clientèle et de rupture et commissions non versées et à condamner la société SARYA à verser à la société Distribution Guy Degrenne la somme de 100 k€ pour non respect de son obligation de non concurrence, soit une charge nette pour Distribution Guy Degrenne de 409 k€. Distribution Guy Degrenne a interjeté appel de cette décision, étant entendu que l'exécution provisoire ordonnée par le tribunal de commerce a été intégralement rejetée par la cour d'appel ayant favorablement répondu aux arguments mis en avant par Guy Degrenne. Aux termes de son arrêt du 28 novembre 2013, la Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement du Tribunal de commerce dans ses principales dispositions et réformé le jugement sur le point de la condamnation de la société SARYA à la violation de la clause de non concurrence. La société Guy Degrenne SA a donc été condamnée à verser la somme de 497k€ en principal à titre des indemnités compensatrices de clientèle et de rupture et commissions non versées et à la somme de 10 k€ au titre de l'article 700 CPC. La société Guy Degrenne SA a formé un pourvoi en date du 31 mars 2014 à l'encontre de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris Suite au pourvoi, la Chambre commerciale de la Cour de cassation de Paris a rendu un arrêt en date du 10 novembre 2015 censurant d'une part, l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris à l'encontre de la société Guy Degrenne et renvoyant d'autre part, l'affaire devant la même juridiction (autrement composée). La procédure est désormais pendante devant la Cour d'appel de Paris.

- ❖ Contentieux opposant les sociétés Guy Degrenne SA, Distribution Guy Degrenne et Boutiques GD au mandataire judiciaire désigné en qualité de liquidateur judiciaire de la société MARIE EN COULEURS et à Madame JOUFFROY, épouse JOUDRIER, sa gérante. Ces derniers ont introduit leur action le 18 août 2014 devant le Tribunal de commerce de PARIS aux fins de voir

principalement prononcer la nullité du contrat de franchise signé entre les parties le 28 septembre 2009 et caractériser des manœuvres dolosives et des actes de concurrence déloyales de la part des sociétés Boutiques GD et Guy Degrenne SA. Sur ces fondements, les demandeurs sollicitent la condamnation des sociétés Boutiques GD et Guy Degrenne SA à restituer les sommes versées par la société Marie en Couleurs au titre du droit d'entrée, soit la somme de 12.000 euros, et au versement provisionnel de la somme de 100.000 euros chacun (à Me Maître ès-qualités et à Madame Joudrier à titre personnel) à titre de dommages et intérêts. Enfin, les demandeurs sollicitent la nomination d'un expert avec pour mission « d'évaluer le montant des ventes auprès de la clientèle aux fins d'évaluer les préjudices de toute nature subis par la société Marie en Couleurs, représentée par Maître Philippe Maître ainsi que par Madame Joudrier, du fait desdits manquements ». L'affaire est pendante devant le Tribunal de Commerce de PARIS.

❖ Contentieux opposant les sociétés Distribution Guy Degrenne et Boutiques GD à la société Din'art :

En août 2014 les sociétés DISTRIBUTION GUY DEGRENNE et BOUTIQUES GD ont assigné DIN ART devant le Tribunal de commerce de Paris aux fins d'obtenir le paiement de factures restant dues par leur franchisé ainsi que réparation du préjudice subi du fait des manquements de ce dernier (fixation au passif de Din Art d'une créance de 204 867,33 € correspondant aux factures impayées et 7.500 € + 10.000 € pour DGD et Boutiques GD chacune en réparation du préjudice subi et au titre de

4.5.16. Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe est exposé au risque de défaillance de ses systèmes d'information, suite à un dysfonctionnement ou à une malveillance. La matérialisation de ce risque peut entraîner la perte ou la corruption de données sensibles, telles des informations relatives aux produits, aux clients, aux données financières. Un tel risque peut également se

4.5.17. Politique d'assurance

La politique de gestion des risques du Groupe s'inscrit dans une démarche dynamique et adaptative à l'évolution des activités du groupe, les principaux vecteurs sont :

- L'identification systématique et documentée des risques ;
- L'organisation de la prévention et de la protection des biens industriels et des personnes ;
- Un dispositif global de financement des risques visant à réduire les conséquences d'événements majeurs sur la situation financière du Groupe ;
- L'optimisation et la coordination des programmes d'assurances mondiaux et centralisés.

La politique de couverture des risques du Groupe s'appuie principalement sur le transfert de ses risques aux marchés de l'assurance à des conditions financières raisonnables, dans le cadre de l'offre disponible sur ces marchés en termes de nature, de garanties et de limites de couverture.

l'article 700 du NCPC). Les demandes reconventionnelles de DIN ART tendent à voir la société BOUTIQUES GD condamnée à (i) payer, en lieu et place de DIN ART, le montant de la dette de cette dernière à l'égard de DISTRIBUTION GUY DEGRENNE et à (ii) payer à DIN ART des dommages et intérêts correspondant au montant des pertes cumulées de cette dernière à hauteur de 121 615 euros et tendent à voir la société DISTRIBUTION GUY DEGRENNE condamnée à payer à DIN ART la somme de 7.500 euros à titre de dommages et intérêts et 15 000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile. L'affaire est pendante devant le Tribunal de Commerce de PARIS.

Aucun des contentieux visés ci-dessus n'est susceptible de générer des conséquences pénales pour Guy Degrenne, ni des pertes de marché, d'image ou de notoriété.

Outre les procédures en cours décrites ci-dessus, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

traduire par une indisponibilité partielle ou totale de certains systèmes, désorganisant les processus concernés. Afin de se prémunir contre ce risque, le groupe met en œuvre un ensemble de mesures permettant d'assurer la protection des données sensibles et des matériels sensibles.

Les limites des couvertures d'assurance résultent soit d'une quantification du sinistre maximum possible, soit des contraintes imposées par le marché de l'assurance.

Par rapport aux capacités financières du Groupe, le niveau d'auto-assurance des risques n'est pas significatif. Les franchises à la charge des sociétés du Groupe répondent notamment à une optimisation du rapport couverture / coût global du risque.

Les coûts de programmes d'assurance supportés par les sociétés du Groupe sont inférieurs à 0.7% du chiffre d'affaires consolidé (0.6 M€).

Les principaux programmes d'assurance coordonnés par le Groupe sont les programmes visant à couvrir les risques de dommages aux biens, pertes d'exploitation, aux transports, à la responsabilité civile et au retrait de produits.

La description ci-après des polices d'assurances souscrites par le Groupe est générale afin de préserver les impératifs

de confidentialité qui s'imposent en la matière et de protéger la compétitivité du Groupe.

4.5.17.1. Assurance de dommages aux biens et pertes d'exploitation

Au titre du contrat Multirisques Dommages aux biens et pertes d'exploitation

Les activités industrielles et logistiques du Groupe sont couvertes dans le cadre d'un programme mondial consolidé d'assurance de dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives. Les garanties de dommages aux biens sont délivrées à hauteur des capitaux exposés, les garanties de pertes d'exploitation couvrent la marge brute des sociétés du Groupe sur une période d'indemnisation d'une durée, selon l'exposition aux risques, de 3 à 12 mois consécutifs. La limite de garantie de ce programme est de 100M€ par sinistre, avec une franchise comprise entre 5K€ et 15k€ par sinistre.

Les garanties « catastrophes naturelles », accordées dans le cadre du programme mondial d'assurance de dommages du

Groupe, se montent à 100M€ par sinistre avec une franchise fixée au montant légal.

Dans le cadre de la signature du contrat de crédit bancaire de 4,5M€ et de la mise en place de la garantie associée (fiducie sûreté sur stock de produits finis situés sur le site de Vire en France), les principaux aménagements aux contrats visés ci-dessus ont été mis en œuvre :

Au titre du contrat d'assurance Dommage aux Biens, mise en œuvre d'une délégation d'assurance au profit du fiduciaire (EQUITIS), effective depuis le 27 mai 2013 ;

Au titre du contrat de responsabilité civile du fait des produits, signature d'un avenant le 27 mai 2013, prévoyant le transfert mécanique du bénéfice du contrat au profit du fiduciaire (EQUITIS), en cas de réalisation du stock de produits finis par ce dernier.

4.5.17.2. Au titre du contrat Multirisques Professionnelle Boutiques

Les activités commerciales du Groupe dans ses points de vente en France (boutiques et magasins d'usine) sont couvertes dans le cadre d'un programme d'assurance de dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives. Les garanties de pertes d'exploitation couvrent la marge brute des boutiques et les actifs engagés. La limite de garantie de ce programme est de 6M€ par sinistre, avec une franchise comprise entre 500€ et 1.5k€ par sinistre.

Les garanties « catastrophes naturelles », accordées dans le cadre du programme mondial d'assurance de dommages du Groupe, se montent à 6M€ par sinistre avec une franchise fixée au montant légal.

4.5.17.3. Assurance transport

L'ensemble des entités opérationnelles du Groupe sont couvertes par un contrat d'assurance « Marchandises transportées ». La limite de garantie du programme est de 750k€ et correspond au risque maximal pour les transports en cours à un instant donné.

4.5.17.4. Assurance responsabilité civile

Le groupe Guy Degrenne a mis en place un programme d'assurance responsabilité civile et retrait de produits. Ce programme a été conçu pour répondre au mieux, compte tenu de l'offre disponible sur les marchés mondiaux d'assurance des grandes entreprises aux risques identifiés par le Groupe.

Le programme global d'assurance responsabilité civile se décompose ainsi qu'il suit :

RC	Garanties	Montant maximum*
Générale	- RC exploitation - Produits livrés - Défense pénale - Frais de réhabilitation d'image	- 8M€ - 5M€ - 0.1M€ - 0.1M€
Dirigeants	Dommages-intérêts et défense	- 7M€
Franchiseur	- RC avant livraison - RC professionnelle - Archives - Protection pénale	- 8M€ - 2M€ - 0.03M€ - 0.03M€
Employeur	Dommages-intérêts et défense	- 1M€

*par sinistre

4.5.18. Parties liées

4.5.18.1. Rémunération des membres de la Direction Générale

Conformément aux Recommandations de l'AMF (22 décembre 2008), au Règlement Européen relatif au contenu des prospectus et aux recommandations AFEP/MEDEF, l'ensemble des informations relatives à la rémunération des dirigeants est présentée ci-après :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2015-2016		Exercice 2014-2015	
	Montant dus	Montant versé	Montant dus	Montant versé
Thierry VILLOTTE				
<i>Membre du Conseil d'Administration et Directeur Général</i>				
<i>(Révoqué par le Conseil d'Administration en date du 31 mai 2016)</i>				
<i>Rémunération annuelle fixe de référence</i>	200 000	200 000	200 000	200 000
Prime annuelle	5 000	5 000	0	0
Prime tri-annuelle	35 000	35 000	35 000	35 000
Prime Exceptionnelle	60 000	60 000	50 000	50 000
Jetons de présence		0		0
Avantages en nature	7 092	7 092	2 561	2 561
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		0		0
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		0		0
TOTAL	307 092	307 092	287 561	287 561
		0		0
Stéphane ZANCHET				
<i>Directeur Général Délégué</i>				
		0		0
		0		0
		0		0
<i>Rémunération annuelle fixe de référence</i>	188 000	188 000	188 000	188 000
Prime de mobilité	10 450	10 450	10 450	10 450
Prime annuelle	10 000	10 000	30 000	30 000
Prime tri-annuelle	25 000	25 000	25 000	25 000
Prime Exceptionnelle	60 000	60 000	20 000	20 000
Jetons de présence		0		0
Avantages en nature	7 092	7 092	2 561	2 561
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		0		0
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		0		0
TOTAL	300 542	300 542	276 011	276 011
		0		0
TOTAL GENERAL	607 634	607 634	563 572	563 572

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à aucun dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du groupe ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 ni au cours des exercices antérieurs.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par aucun dirigeant mandataire social au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Aucune action de performance n'a été attribuée à aucun dirigeant mandataire social ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 ni au cours des exercices antérieurs.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux tributaires et options levées par ces derniers

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie à aucun des dix premiers salariés non mandataires sociaux tributaires, et aucune levée d'option n'a été réalisée par eux, ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 ni au cours des exercices antérieurs.

Contrat de travail, retraite supplémentaire, autres indemnités et indemnité de non concurrence, pour les dirigeants mandataires sociaux

Contrat de travail, retraite supplémentaire, autres indemnités et indemnité de non concurrence, pour les dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataire sociaux	Contrat de travail		régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Thierry VILLOTTE <i>Membre du Conseil d'Administration et Directeur Général (révoqué par le Conseil en date du 31 mai 2016)</i> Date début mandat : 25/09/2015 Date fin mandat : 31/05/2016		X	X			X		X
Stéphane ZANCHET <i>Directeur Général Délégué</i> Date début mandat : 25/09/2015 Date fin mandat : AG statuant sur les comptes du 31/03/2021	X		X		X (1)		X (2)	

(1) Indemnités prévues à la Convention Collective Métallurgie - Cadres au titre du contrat de travail

(2) Indemnités prévues à la Convention Collective Métallurgie - Cadres au titre du contrat de travail

Montant des charges correspondant aux cotisations de retraite supplémentaire :

Stéphane ZANCHET : 29 k€

Thierry VILLOTTE : 29 k€

Intérêts des dirigeants mandataires sociaux dans le capital de Guy Degrenne

Actions	
Stéphane ZANCHET	66 546
Thierry VILLOTTE	298 210

4.5.18.2. Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration en fonction au cours de l'exercice 2015-2016 ont perçu les rémunérations suivantes :

Au titre de l'exercice 2014-2015 :

Christian HAAS	10 000 euros
Dominique LOISEAU	10 000 euros
Jean-Claude LAMBERT	10 000 euros
TOTAL	30 000 euros

Il a été notifié que Monsieur Philippe Spruch, ainsi que Diversita représentée par Michael Cahn ont renoncé à leurs jetons de présence.

Aucune autre rémunération, de quelque nature que ce soit, n'a été versée aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice.

4.5.18.3. Description des relations entre les entités liées

Il est précisé que :

- Aucune entité n'exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sur Guy Degrenne S.A.
- Toutes les autres parties liées sont des filiales au sens de la norme IAS 24 ;
- Il n'existe pas de coentreprise qui serait susceptible d'être considérée comme étant une partie liée à l'une ou l'autre des entités du groupe Guy Degrenne, conformément à la norme IAS 31 ;
- Aucune provision pour créance douteuse n'a été constatée sur aucune des transactions enregistrées entre les parties liées, ni aucune charge au titre de telles créances douteuses.

4.5.18.4. Description des principales fonctions assumées par les parties liées

L'objet du tableau ci-joint est de fournir une information sommaire sur les principales fonctions remplies par les entités du groupe les unes par rapport aux autres, mais n'exprime pas la totalité des fonctions et des risques assumés par chacune des entités.

Dénominations sociales	Fonctions
GUY DEGRENNE S.A.	Définition de la stratégie, Marketing Produits, Communication, Services Supports Groupe
<i>Filiales françaises</i>	
USINE J.SIMON	Sans activité
DISTRIBUTION GUY DEGRENNE	Distribution et développement B to B France & international, Supply Chain, Achats
PORCELAINES GUY DEGRENNE	Fabrication de porcelaine blanche au label Limoges
ETS THERIAS ET L'ECONOME	Fabrication de coutellerie
GUY DEGRENNE INDUSTRIE	Fabrication d'articles d'art de la table en inox pour le groupe et pour les tiers, fabrication d'article de haute technologie en inox pour des tiers, R&D
BOUTIQUES GD	Commercialisation des articles d'art de la table et de la cuisine dans les points de vente contrôlés français, B to C
<i>Filiales étrangères</i>	
SIAM TABLEWARE (THAÏLANDE)	Fabrication d'articles d'art de la table en inox pour le groupe et pour les tiers
ALFÖLD PORCELAN (HONGRIE)	Fabrication de porcelaine blanche et décoration
GUY DEGRENNE BELGIUM	Distribution en Belgique
TABLE DE FRANCE NORTH AMERICA (USA)	Distribution B to B aux Etats-Unis
DEGRENNE NORTH AMERICA	Distribution B to B aux Etats-Unis
FIDUCIE EQUITIS	Fiducie sur stock

4.5.18.5. Description des transactions entre les parties liées

L'objet du présent paragraphe est de fournir une information sommaire sur les principales transactions conclues entre les entités du groupe les unes par rapport aux autres. Aucune transaction de type « transfert de savoir faire, de recherche et développement » n'a été enregistrée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016.

L'ensemble des transactions conclues entre les parties le sont suivant le principe Arm's Length reconnu par l'OCDE, prenant notamment en considération les fonctions et les risques assumés par chacune des entités.

Management Fees

Guy Degrenne S.A. facture chaque année à ses filiales françaises des management fees (exceptées Therias), au titre de la rémunération des services de holding rendus au cours de l'exercice écoulé. Les services concernés sont les suivants :

- Services stratégiques et de direction générale
- Services financiers
- Services de gestion des ressources humaines
- Services de gestion des systèmes d'information
- Services juridiques et d'assurance

Le montant des facturations au titre des managements fees est négocié chaque début d'année entre Guy Degrenne S.A. et ses filiales françaises, aboutissant à la détermination des niveaux de facturation définis au titre du budget pour l'année à venir. La négociation ainsi intervenue ne prévoit pas de mécanisme d'ajustement à la hausse ou à la baisse, les montants définis étant forfaitaires, comme cela se pratique régulièrement avec les conseils et prestataires de services extérieurs au groupe.

A chaque typologie de service correspond une clé de répartition prévisionnelle du coût de chaque service, négocié entre les entités à l'occasion du budget, prenant ainsi en considération le poids des services à rendre par la holding à ses filiales. Dans ces conditions, la clé de répartition est amenée à évoluer chaque année en fonction de l'allocation des ressources nécessitées par la mise en œuvre de plans d'actions définis dans le cadre de l'avancement du Plan de Relance du groupe.

Loyers

S'agissant du site de Vire, Guy Degrenne Industrie facture chaque année aux sociétés françaises du groupe ayant leur siège social à Vire, un loyer correspondant à une quote part de mètres carrés.

S'agissant du site de Bièvres, Guy Degrenne S.A. facture chaque année aux sociétés françaises du groupe ayant leur siège social à Vire, un loyer correspondant à une quote part du loyer chargé par le bailleur du site.

Royalties

Guy Degrenne S.A. facture chaque année à ses filiales françaises des royalties calculées sur le chiffre d'affaires, dont le taux varie suivant l'activité. En particulier, des royalties sont désormais facturées par Guy Degrenne S.A. à Guy Degrenne Industrie, compte tenu de la non-affectation de la marque à l'UGT Holding-Commerce, et des motivations retenues pour cette non-affectation.

Comptes courants rémunérés

Les comptes courants qui peuvent exister entre les entités du groupe sont rémunérés à EURIBOR + un spread négocié .

Garanties octroyées entre les entités du groupe

Se reporter au paragraphe 5.11 relatif aux engagements hors bilan.

4.5.19. Information sectorielle

En application d'IFRS 8, le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du groupe.

4.5.19.1. **Analyse par activité**

Le reporting est construit en deux secteurs issus des systèmes internes d'organisation et qui sont suivit par le principal décideur opérationnel :

- La division "Activités Commerciales-Services support" qui regroupe :
 - les activités de commercialisation en France et à l'étranger, des produits d'arts de la table aux différentes marques du groupe, l'activité d'achats et de Supply Chain,
 - les services support du groupe tel que la stratégie, le marketing produits, la communication, la gestion des ressources humaines, la gestion des systèmes d'information, la gestion financière (y compris frais financiers du groupe) et la gestion juridique.
- La division "Activités Industrielles", qui regroupe :
 - les activités de fabrication en France et à l'étranger, des produits d'arts de la table aux différentes marques du groupe et pour le compte de tiers,
 - les activités de fabrication de produits hors arts de la table pour les tiers,
 - les activités de recherche et développement.

Chacune des colonnes du tableau ci-dessous reprend les chiffres propres à chaque secteur, compris comme une entité indépendante La colonne « Éliminations » regroupe la suppression des soldes de bilan et des opérations entre les différents secteurs.

Au 31 mars 2016				
en €	Commerce- Support	Industrie	Eliminations / Reconciliations	Total consolidé
CA hors groupe	57 471	34 355	-252	91 574
CA intragroupe *	12 905	17 851	-30 756	
Amortissements et dépréciations	-1 485	-1 900	-167	-3 552
Résultat opérationnel	-6 108	751	-32	-5 389
Résultat net	-6 607	542	-242	-6 307
Au 31 mars 2015				
en €	Commerce- Support	Industrie	Eliminations / Reconciliations	Total consolidé
CA hors groupe	55 312	30 218	384	85 914
CA intragroupe *	10 157	16 290	-26 447	
Amortissements et dépréciations	-1 513	-1 845	52	-3 306
Résultat opérationnel	-3 749	925	-70	-2 894
Résultat net	-6 168	1 997	-7	-4 178

Présentation de l'information sectorielle au Bilan

En l'absence d'un reporting interne unique permettant l'établissement de l'information sectorielle actif/passif les tableaux présentés ci après correspondent à la répartition du bilan consolidé par entité juridique. Chaque entité juridique réalise de manière prépondérante une activité commerciale-support ou industrielle ; certaines filiales à prépondérance industrielle réalisent une activité secondaire de nature commerciale qui ne fait pas l'objet d'un retraitement.

Au 31 mars 2016

en K€	Entité à prépondérance commerciale -	Entité à prépondérance industrielle	Inter-pôles	Consolidé
Actif immobilisé net	36 003	9 935	0	45 938
BFR	1 199	21 679	0	22 878
<i>Stocks</i>	14 821	8 675	0	23 496
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	12 182	7 998	-9 035	11 145
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	-11 781	-6 580	8 874	-9 487
<i>Autres créances et dettes</i>	-14 023	11 586	161	-2 276
Trésorerie nette	-11 013	-2 441	0	-13 454
<i>Disponibilité</i>	1 245	998	0	2 243
<i>Trésorerie passive</i>	-12 258	-3 439	0	-15 697
Capitaux Propres	-24 731	-26 567	0	-51 298
Provisions pour risques et charges	-1 528	-2 716	0	-4 244
IS +Impôts différés	70	110	0	180

AU 31 mars 2015

en K€	Entité à prépondérance commerciale - service support	Entité à prépondérance industrielle	Inter-pôles	Consolidé
Actif immobilisé net	38 003	8 986		46 989
BFR	-3 552	22 772		19 220
<i>Stocks</i>	14 199	7 358		21 557
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	7 932	8 371	-4 472	11 831
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	-8 471	-6 364	4 472	-10 363
<i>Autres créances et dettes</i>	-17 212	13 407		-3 805
Trésorerie nette	-10 371	-3 509		-13 880
<i>Disponibilité</i>	1 645	1 036		2 681
<i>Trésorerie passive</i>	-12 016	-4 545		-16 561
Capitaux Propres	-22 853	-26 026		-48 879
Provisions pour risques et charges	-1 329	-2 260		-3 589
IS +Impôts différés	101	37		138

4.5.19.2. Analyse par secteur géographique

Au 31 Mars 2016					
en k€	France	Europe	Hors Europe	Eliminations Intra-groupe	Total consolidé
CA hors groupe	84 434	3 425	3 715		91 574
CA intragroupe					
Résultat net	-5 362	-238	-707		-6 307
Actif immobilisé	43 443	1 456	1 038		45 937

Au 31 Mars 2015					
en k€	France	Europe	Hors Europe	Eliminations Intra-groupe	Total consolidé
CA hors groupe	80 927	3 877	1 111		85 915
CA intragroupe					
Résultat net	-4 385	71	136		-4 178
Actif immobilisé	44 519	1 211	1 259		46 989

4.5.20. Tableau des honoraires des commissaires aux comptes

en K€	KPMG		PTBG		Grant Thornton		THAI AUDIT	
	2015-2016		2014-2015		2015-2016		2014-2015	
	€	%	€	%	€	%	€	%
Audit 1 Commissariat aux comptes certification, examen des comptes								
a Emetteur	87	48%	95	46%	88	54%	95	54%
b Filiales intégrées globalement	96	52%	110	54%	75	46%	81	46%
2 Autres diligences et prestations directement liées à la mission du								
a Emetteur								
b Filiales intégrées globalement								
Sous total	183	100%	206	100%	163	100%	177	100%
les réseaux aux filiales intégrées globalement								
a Juridique, fiscal, social								
b Autres								
Sous total								
Total des honoraires	183		206		163		177	

4.5.21. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2016

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Guy Degrenne S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement encore incertain qui rend difficile l'appréhension de la réalisation des prévisions. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

La société procède systématiquement, à la clôture, à des tests de dépréciation des actifs immobilisés, selon les modalités décrites dans les notes 3.3. et 5.2. de l'annexe aux comptes consolidés.

La direction a apprécié les conséquences de l'environnement de marché tendu sur l'établissement des tests de dépréciation et a présenté une analyse de sensibilité dans la note 4.3.3. « Conclusions et analyse de sensibilité » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation des actifs immobilisés ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 3.3. et 4.5.2. de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Hérouville-Saint-Clair et Colombelles, le 22 septembre 2016

KPMG Audit

PTBG & Associés

Département de KPMG S.A.

Simon Lubais

François Dineur

Associé

Associé

5. Comptes et rapports sur les comptes sociaux

5.1. BILAN SOCIAL

5.1.1. Bilan social : Actif

en euros	Note	31/03/2016	31/03/2016	31/03/2016	31/03/2015
		Brut	Amortissement et Dépréciation	Net	Net
Immobilisations incorporelles	Notes 1, 2, 3	38 479 818	11 489 758	26 990 060	26 957 863
Immobilisations corporelles		1 322 021	978 839	343 182	178 357
Immobilisations financières :					
Titres de participation	Notes 1, 2, 3	53 822 068	19 896 140	33 925 928	31 267 432
Autres immobilisations financières	Notes 1, 2, 3	53 498		53 498	53 057
Actif immobilisé		93 677 404	32 364 737	61 312 668	58 456 708
Actif circulant					
Stock	Note 5				
Avances et comptes versés sur commandes	Note 5	3 232		3 232	1 016
Créances Clients et Comptes rattachés	Note 5	2 357 866		2 357 866	2 445 194
Autres créances	Note 5	16 035 349		16 035 349	11 495 926
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	Note 10	394 658	356 696	37 962	36 837
Disponibilités		32 283		32 283	14 436
Charges constatées d'avance		450 049		450 049	360 412
Actif circulant		19 273 436	356 696	18 916 741	14 353 822
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Ecarts de conversion Actif		52		52	643
Total général		112 950 893	32 721 432	80 229 461	72 811 173

5.1.2. Bilan social : Passif

en euros	Note	31/03/2016	31/03/2015
Capital social		7 527 079	5 322 160
Primes d'émission, de fusion, d'apport		72 189 442	64 238 627
Réserve et report à nouveau		-15 131 055	-11 975 146
Résultat de l'exercice		-1 778 671	-3 155 909
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		31 828	23 150
Capitaux propres	Note 8	62 838 623	54 452 882
Autres fonds propres			
Provisions risques et charges	Note 6	636 295	288 307
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès d'établissements de crédit		6 558 856	6 244 521
Emprunts et dettes financières diverses		5 175	5 260
Emprunts et dettes financières	Note 9	6 564 031	6 249 781
Avances et acomptes reçus sur commandes		918	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		903 881	1 179 640
Dettes fiscales et sociales		1 270 442	1 344 797
Dettes diverses		8 015 214	9 295 534
Produits constatés d'avance			
Dettes et régularisations		10 190 455	11 819 970
Ecarts de conversion Passif		57	233
Total général		80 229 461	72 811 173

5.1.3. Compte de résultat

en Euros	Note	31/03/2016	31/03/2015
Ventes de produits			
Autres ventes		5 101 247	4 687 595
Chiffre d'affaires net		5 101 247	4 687 595
Autres Produits d'exploitations		3 860 481	3 353 210
Produits d'exploitation		8 961 728	8 040 805
Achats de matières premières et autres approvisionnements		33 464	36 134
Approvisionnements			
Autres achats et charges externes		3 184 524	2 827 130
Impôts, taxes et versements assimilés		244 354	273 530
Salaires et Charges sociales		3 869 883	3 806 836
Dotations aux amortissements et aux provisions		912 729	1 035 441
Autres charges		83 637	130 844
Charges d'exploitation		8 328 593	8 109 914
Résultat d'exploitation		633 136	-69 109
Résultat financier	Note 16	-1 988 695	-3 026 268
Résultat courant		-1 355 560	-3 095 377
Résultat exceptionnel	Note 17	-736 835	-85 367
Participation des salariés aux résultats			-2 063
Impôts sur les bénéfices (a)		-313 723	-22 772
Résultat net		-1 778 671	-3 155 909

(a) Par convention, un produit d'impôt est négatif.

5.1.4. Variations de Trésorerie

Libellés	Exercice 2016	Exercice 2015
I. OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat Net	-1 778 671	-3 155 909
Dotations aux amortissements	951 512	967 927
Dotations et Reprises des provisions (hors actif circulant)	2 285 009	-1 664 184
Transfert de Charges à répartir		
Charges Financières sur ORA		
Plus ou moins values de cession	88	370
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	A	-3 851 796
Variation des stocks et en-cours		
Variation des créances clients et comptes rattachés	-87 328	-256 355
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	275 758	-320 449
Variation des autres créances et dettes	5 985 742	6 932 924
Variation du besoin en fonds de roulement liés à l'activité	B	6 356 121
Dépréciation des actifs circulants	B2	
Variation nette du besoin en fonds de roulement liés à l'activité (B1 + B2)	B	6 356 121
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A - B)	C	-10 207 917
II. OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Variation du Capital non appelé		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-922 825	-708 023
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-225 709	-73 624
Acquisitions de titres immobilisés / prêts	-4 587 371	-367 830
Subvention		
Prix de cession sur actifs immobilisés		
Remboursements des autres immobilisations financières		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	D	-1 149 477
III. OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentations de capital en numéraire	10 155 734	19 295 392
Émission ORA		
Dividendes versés dans l'exercice		
Avances conditionnées		
Souscriptions d'emprunts et dettes financières	651 239	5 396 901
Remboursements d'emprunts et dettes financières		-13 333 616
Variations diverses sur le financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	E	11 358 677
Flux de trésorerie (C+D+E)	354 833	1 283
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	-342 501	13 153
Reclassement dettes financières court terme		-356 937
Trésorerie à la clôture de l'exercice	12 335	-342 501
	354 836	1 283

Les dettes financières à court terme financent l'activité courante du groupe : elles sont donc présentées en déduction de la trésorerie à la clôture.

1. REGLES & METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des normes comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendances des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentés ci-après :

Le 18 septembre 2015, Guy Degrenne a annoncé le succès de sa seconde augmentation de capital consécutive d'un montant de 10 millions d'euros. À la suite de cette augmentation Diversita détient 75,6% du capital de la société.

Cette deuxième augmentation de capital doit permettre d'accélérer la mise en œuvre du plan industriel et commercial (financer des besoins complémentaires d'exploitation, des projets de croissance externe, des investissements d'accroissement de productivité et des investissements dans des développements de nouvelles familles de produits), le groupe a d'ailleurs fait l'acquisition de la société Thérias & l'Econome au cours du premier semestre.

Les financements à disposition du groupe permettent à la Direction Générale d'estimer que la convention comptable de continuité d'exploitation n'est pas remise en cause pour l'arrêté des comptes au 31 mars 2016.

1.1. IMMOBILISATIONS

1.1.1. Immobilisations incorporelles

Les principaux éléments des actifs incorporels sont constitués par la marque et les fonds de commerce de la société. La marque constitue une immobilisation à durée indéfinie.

Les frais de développement engagés avant la commercialisation de nouveaux produits sont comptabilisés en immobilisations incorporelles

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif puis amortis en fonction de leur durée d'utilité. Les frais de recherche appliquée sont comptabilisés en charge. En cas de difficulté à distinguer la phase de recherche de la phase de développement, les dépenses sont constatées en charges. Tous les frais de recherche, d'étude ou de développement qui ne satisfont pas aux critères d'activation conformément au règlement 2004-06 sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses immobilisées englobent les coûts du personnel affectés aux projets, le coût des prototypes, ainsi que les frais de prestataires externes facturés au titre du projet. Depuis le 1er juillet 2007, l'ensemble des temps est suivi de manière individuelle et précise par projet.

Les frais de développement sont amortis sur une durée de 3 ans.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou de production.

1.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou d'apport, sans incorporation de frais financiers, ou à leur coût de production pour les travaux effectués par l'entreprise pour elle-même.

1.1.3. Amortissements et Provisions.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif (dérogatoire) selon les dispositions fiscales et en fonction de la durée de vie prévue :

* Constructions à usage industriel, commercial / composants : 6 à 10 ans

* Matériel de production, transport, bureau, outillage : 3 à 7 ans

* Installations, mobilier de bureau : 3 à 10 ans

Dès que des indicateurs de perte de valeur le justifient, le groupe procède à la réalisation d'un test de dépréciation. Dans le cas où la valeur recouvrable ainsi déterminée serait inférieure à la valeur nette comptable des actifs immobilisés, le groupe comptabilise une dépréciation exceptionnelle des immobilisations, conformément au règlement 2002-10 du CRC.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016 le Groupe a actualisé les hypothèses économiques par la méthode d'évaluation des discounted cash flow pour tenir compte de l'évolution du contexte économique et des axes du plan commercial et industriel.

Cette méthode est une méthode d'évaluation par actualisation des flux de trésorerie futurs. La valeur des actifs est évaluée sur la base des estimations de flux opérationnels après déduction de la rémunération de toutes les charges contributives d'actifs, comme celles liées au besoin en fonds de roulement et aux actifs corporels.

Les prévisions sont fondées sur le business plan élaboré par la Direction Générale sur une durée de cinq ans.

L'évolution du BFR a été estimée par le management du groupe selon une approche normative appliquée à chaque poste.

Dans le cas de Guy Degrenne, cette analyse a été conduite en distinguant le marché du Retail et le marché du CHR au sein de l'UGT « Holding-Commerce ».

Cette approche justifie la valeur des actifs immobilisés qui concerne la valeur de la marque et des actifs incorporels à durée de vie illimitée.

Le taux d'actualisation après impôts est retenu pour 8.8%.

La valeur dite « terminale » correspond à la valeur actuelle des flux postérieurs à l'horizon explicite des prévisions

Le taux de croissance à long terme est de 1,5 %.

Au vu des résultats de ce test, il n'y a aucune dépréciation complémentaire à provisionner ou à reprendre pour cette société.

1.1.4. Immobilisations financières

Le portefeuille titres est inscrit au bilan à son coût d'acquisition ou d'apport. D'une façon générale, une provision pour dépréciation est constatée pour les titres dont la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable s'appréciant au regard de différents critères : situation nette, rentabilité, perspectives d'avenir, valeur probable de réalisation.

Au 31 mars 2016, la société a réalisé une évaluation de ses participations.

La valeur des titres est appréciée au regard de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie, qui représente la capacité des actifs à générer des profits et de la trésorerie. Le taux d'actualisation retenu est de 8.8%. L'évaluation tient compte de la dette bancaire de chaque entité ainsi que des autres actifs et passifs non inclus dans l'approche des flux de trésorerie.

Si cette valeur actualisée est inférieure à la valeur des titres, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La provision est limitée à hauteur des capitaux propres sociaux de chaque filiale.

Les autres immobilisations financières sont également inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport. Une provision a été constituée pour celles dont la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

1.2. CREANCES (CLIENTS ET AUTRES CREANCES)

Les créances sont retenues en comptabilité pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

1.3. VALEURS MOBILIERES

Les titres acquis sont comptabilisés à leur cours d'achat. A la fin de chaque d'exercice, ils sont évalués au cours moyen de Bourse du dernier mois. Si le cours moyen est inférieur au cours d'achat, cette différence fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les actions auto détenues par Guy Degrenne SA sont affectées aux programmes de rachat successifs, autorisés par les différentes Assemblées Générales et visés par l'Autorité des Marchés Financiers. Les objectifs de ces programmes de rachat sont principalement :

- l'achat et la vente d'actions Guy Degrenne en vue de la régularisation du cours de l'action Guy Degrenne, par l'intervention d'un prestataire dans le cadre du contrat de liquidité établi conformément à la Charte AFEI,
- l'attribution potentielle d'options d'achat d'actions aux salariés du groupe.

Les produits et charges de cession des actions d'autocontrôle sont imputés en résultat financier.

1.4. OPERATIONS EN DEVISES

Les créances et dettes en devises hors zone Euro figurent au bilan pour leur contre-valeur en Euros calculée d'après les cours officiels du 31 Mars entre l'Euro et ces devises.

Les différences résultant de l'actualisation des créances et dettes en devises sont portées au bilan en écart de conversion.

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

1.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En fonction des informations disponibles à la date de clôture des comptes, la société estime et traduit dans ses comptes annuels les risques potentiels identifiés, notamment par le biais des provisions pour risques et charges (en application du règlement CRC n° 2000-06).

1.6. INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les engagements en matière de retraite pour les salariés des sociétés françaises sont provisionnés en fonction du nombre d'années de présence dans l'entreprise à la date d'arrêté.

Ces engagements sont calculés individuellement pour l'ensemble des salariés et sont évalués en tenant compte des critères et hypothèses suivants :

- Les conventions collectives applicables aux différentes sociétés ;
- Taux d'actualisation selon l'indice BLOOMBERG AA pour la France (1,035% au 31 mars 2016 contre 0,93 % au 31 mars 2015);
- Taux de rotation calculé en fonction des catégories de salariés.
- Taux d'augmentation des salaires en fonction de l'évolution réelle constatée et des catégories de salariés
- Age de départ en retraite : Il est calculé par hypothèse en fonction de la date connue de début d'activité de chaque salarié et du temps d'activité nécessaire correspondant à son année de naissance.
- Probabilité de survie selon les statistiques INSEE Homme et Femme.
- Politique comptable de gestion des écarts actuariels :

Les écarts actuariels concernant la mise à jour des taux de rotation, de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, et de l'âge de départ en retraite, ont été comptabilisés en résultat.

en k€	31/03/2016	31/03/2015	Variation
Provision pour médaille de travail	9	9	0
Provision pour indemnités de départ en retraite	235	258	-23
	244	267	-23

1.7. MEDAILLES DU TRAVAIL

Les gratifications allouées à l'occasion de l'octroi de la médaille du travail sont provisionnées conformément à la recommandation comptable du CNC (Avis n°2004-05).

La provision est calculée en retenant les mêmes critères énoncés ci-dessus au paragraphe § 2.6 Indemnités de départ en retraite.

1.8. COUVERTURE DES RISQUES DE CHANGE

Les pertes et profits de change sont comptabilisés en résultat financier.

Le risque de change résultant des transactions commerciales est apprécié et couvert dans le respect des règles de prudence et en fonction des anticipations de marché. La société utilise principalement des achats/ventes de devises à terme.

Les gains ou pertes non réalisés résultant des contrats de change à terme sont compensés par les gains ou pertes non réalisés sur des actifs ou passifs couverts.

1.9. INTEGRATION FISCALE

Dans le cadre de l'article 68 de la loi n° 87-1060 du 30 Décembre 1987 concernant les groupes de sociétés, notre Société a opté pour le régime d'intégration fiscale de ses résultats imposables pour une période de cinq exercices fiscaux à compter du 1^{er} janvier 1993.

Les filiales françaises détenues à plus de 95 % sont intégrées fiscalement avec la société mère GUY DEGRENNE SA. Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale, que ces charges résultent de l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, au taux réduit (plus-values à long terme). En contrepartie de ces charges, un produit d'impôt est comptabilisé dans la société tête de groupe.

Le déficit reportable du groupe d'intégration fiscale est de 60.789.023 euros.

Le déficit reportable serait de 33.909.565 euros en l'absence d'intégration.

1.10. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Chiffre d'affaires de GUY DEGRENNE SA est essentiellement constitué de facturation de management fees aux autres sociétés du Groupe.

2. Notes explicatives sur les comptes

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS BRUTES

en k€ Nature des immobilisations	Valeur	Acquisitions	Diminutions		Valeur
	Brute au 01/04/2015	ou créations	Virement de poste à poste	Cession tiers ou mise hors service	Brute au 31/03/2016
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Total I	37 600	923	0	43	38 480
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains	0				0
Constructions	0				0
Installations des constructions	0				0
Matériel, outillages industriels	38	2			40
Autres Immobilisations corporelles	1 058	224			1 282
Immobilisations corporelles en cours	0				0
Avances et acomptes	0				0
Total II	1 097	226	-	-	1 323
<i>Immobilisations financières</i>					
Autres participations	49 235	4 587			53 822
Prêts, autres immobilisations financières	53			0	53
Total III	49 288	4 587	0	0	53 875
Total Général I+II+III	87 985	5 736	0	43	93 678

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles concernent principalement les postes suivants :

Développement nouveaux modèles et design	763k€
- Logiciels (Finances, ERP, Divers)	162 k€

NOTE 2 : AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au 01/04/2015	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions	Montant des amortissements au 31/03/2016
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Total I	6 269	891	44	7 116
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Constructions	0			0
Installations des constructions				-
Matériel, outillages industriels	37	1		38
Autres Immobilisations corporelles	881	60		941
Total II	918	61		979
Total Général I+II	7 187	952	44	8 095
Résultat d'exploitation		908		
Résultat exceptionnel		44		
		<u>952</u>		

NOTE 3 : PROVISIONS SUR ACTIF IMMOBILISE

<i>En milliers d'euros</i>	Montant au 31/03/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant au 31/03/2016
Dépréciations immobilisations incorporelles	4 373				4 373
Dépréciations immobilisations corporelles	0				0
Dépréciations titres de participation	17 968	1 928			19 896
	22 341	1 928	0	0	24 269
Résultat d'exploitation					
Résultat Financier		1 928	0		
Résultat Exceptionnel		0	0		
		<u>1 928</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	

Les dépréciations sur titres de participation, au 31 mars 2016, concernent une filiale nord-américaine sans activité et en cours de liquidation, pour 0,5M€ et les titres de Boutique Guy Degrenne, pour 1,4 M€ afin de refléter la stratégie de repositionnement de certaines des boutiques du groupe.

NOTE 4 : SYNTHÈSE DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

<i>En milliers d'euros</i>	31 mars 2016			
	Valeur brute	Amort.	Dépr.	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	38 480	7 116	4 373	26 991
Immobilisations corporelles	1 323	979	0	343
Immobilisations financières	53 875		19 896	33 979
	93 678	8 095	24 269	61 313
<i>Cumul dépréciation et amortissement =</i>		32 365		

NOTE 5 : PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS SUR L'ACTIF CIRCULANT

<i>En milliers d'euros</i>	Montant au 31/03/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant au 31/03/2016
Dépréciation stocks et encours					
Dépréciation comptes clients					
Dépréciation autres créances					
Provisions pour dépréciation titres GD	350	7			357
	350	7			357
Résultat d'exploitation					
Résultat Financier			7		
Résultat Exceptionnel					
			7		

Au 31 mars 2016, une dotation aux provisions sur les titres auto-détenus a été comptabilisée pour 7 k€ ce qui porte le montant de la provision à 357 k€ ramenant ainsi la valeur unitaire des titres à 0,52 € soit le cours moyen de l'action au mois de mars 2016 (au 30 Juin 2016 le dernier cours coté était de 0,54€).

NOTE 6 : PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>En milliers d'euros</i>	Montant au 31/03/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant au 31/03/2016
<i>Provisions réglementées</i>					
Provisions pour hausse de prix					
Provisions pour investissements	7				7
Amortissements dérogatoires	16	20	11		25
Total I	23	20	11		32
<i>Provisions pour risques et charges</i>					
Provisions pour pertes de change	0				0
Provisions pour litiges	22	13	0		35
Provisions pour plan sauvegarde emploi					
Provisions pour pension et oblig.	267		23		244
Provisions risques filiales		300			300
Provisions pour impôts / fusion					
Autres provisions pour risques et charges		58			58
Total II	288	371	23		637
TOTAL	312	391	34		669
Résultat d'exploitation		5	23		
Résultat Financier			1		
Résultat Exceptionnel		386	12		
		391	35		

Provisions pour risques et charges :

Les principales dotations de l'exercice concernent les frais de liquidation d'une filiale nord-américaine sans activité, pour 300 K€, et un ajustement de la provision pour pénalités Urssaf : 58 k€

Autres Contentieux :

Il n'existe pas à ce jour de contentieux d'autres natures susceptibles d'avoir un impact significatif sur le bilan et le compte de résultat de la société et du groupe. Toutefois, il est rappelé les principaux contentieux suivants :

- ❖ Contentieux opposant la société Guy Degrenne à Monsieur Patrick ROURE au titre de l'octroi de l'indemnité contractuelle de rupture :

Par arrêt du 7 avril 2011, la Cour d'appel de Paris a confirmé l'incompétence du Conseil de prud'hommes de Paris, saisi préalablement par Monsieur Patrick ROURE portant sur les demandes d'annulation de son licenciement, de sa réintégration au sein du Groupe Guy Degrenne et de l'octroi de dommages et intérêts, et a désigné le Tribunal de Commerce de Caen pour connaître des demandes de Monsieur ROURE. Le 8 janvier 2013, Monsieur Patrick ROURE a assigné la société devant le tribunal de commerce de Caen, pour obtention du versement d'une indemnité contractuelle de rupture alléguée à hauteur de 338 000€ en principal au titre d'un contrat de travail. Le Tribunal a considéré que Monsieur Patrick ROURE ne s'est pas vu reconnaître ni préciser des fonctions salariées lors de sa nomination en qualité de membre du directoire et de directeur général. Le Tribunal a outre considéré que l'acte ayant procédé à la nomination de Monsieur Patrick ROURE n'a fixé aucune indemnité contractuelle de licenciement, ni aucune autre décision du conseil de surveillance par la suite. Le principe de l'indemnité de rupture n'a en outre pas été repris lors de la novation du contrat de travail de directeur général de Monsieur Patrick ROURE par les mandats sociaux de membre du Directoire et directeur général ni par la suite. En conséquence, le Tribunal de Commerce de Caen a, par jugement en date du 14 mai 2014, débouté Monsieur Patrick ROURE de l'ensemble de ses demandes et l'a condamné au versement de la somme de 10 000€ au titre de l'article 700 du CPC. Monsieur Patrick ROURE a interjeté appel à

l'encontre de ce jugement le 3 juin 2014. Par décision du 7 janvier 2016, la Cour d'appel de Caen a infirmé le jugement du 14 mai 2014 du Tribunal de commerce de Caen et a condamné la société Guy Degrenne à payer à Monsieur ROURE la somme de 338 000 € à titre d'indemnité contractuelle de rupture avec intérêts au taux légal à compter du 8 janvier 2013 (soit la somme de 3.806,15 €), ainsi que la somme de 20.000 € au titre de l'article 700 du CPC et les dépens de 1ère et 2nde instance. La société Guy Degrenne s'est pourvue en Cassation. La procédure est désormais pendante devant la Cour de cassation.

❖ Contentieux opposant la société Guy Degrenne à Monsieur Patrick ROURE au titre de son mandat social :

Le 27 mars 2009, Monsieur Patrick ROURE a assigné la société Guy Degrenne devant le Tribunal de commerce de Caen en paiement de dommages et intérêts pour révocation abusive et sans juste motif de ses fonctions de président et de membre du directoire de la société Guy Degrenne SA. Le 21 juin 2012, la Cour d'appel de Caen a infirmé le jugement rendu le 1er décembre 2010 par le Tribunal de commerce de Caen et a débouté Monsieur ROURE de toutes ses demandes. Monsieur ROURE s'est pourvu en Cassation à l'encontre de l'arrêt rendu par la Cour d'appel. Par décision en date du 9 juillet 2013, la Chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Monsieur ROURE, et l'a condamné au paiement de 3.000 € au titre de l'article 700 du CPC, ainsi qu'aux entiers dépens.

❖ Contentieux opposant la société Guy Degrenne à la société SARYA, devant le Tribunal de Commerce. :

La société SARYA a assigné la société Guy Degrenne S.A. pour rupture abusive de son contrat d'agent commercial en 2008. La société SARYA demande réparation de son préjudice Par jugement en date du 10 novembre 2011, le tribunal de commerce de Paris a condamné la société Distribution Guy Degrenne à verser la somme de 509 k€ en principal à la société SARYA au titre des indemnités compensatrices de clientèle et de rupture et commissions non versées et à condamner la société SARYA à verser à la société Distribution Guy Degrenne la somme de 100 k€ pour non respect de son obligation de non concurrence, soit une charge nette pour Distribution Guy Degrenne de 409 k€. Distribution Guy Degrenne a interjeté appel de cette décision, étant entendu que l'exécution provisoire ordonnée par le tribunal de commerce a été intégralement rejetée par la cour d'appel ayant favorablement répondu aux arguments mis en avant par Guy Degrenne. Aux termes de son arrêt du 28 novembre 2013, la Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement du Tribunal de commerce dans ses principales dispositions et réformé le jugement sur le point de la condamnation de la société SARYA à la violation de la clause de non concurrence. La société Guy Degrenne SA a donc été condamnée à verser la somme de 497k€ en principal à titre des indemnités compensatrices de clientèle et de rupture et commissions non versées et à la somme de 10 k€ au titre de l'article 700 CPC. La société Guy Degrenne SA a formé un pourvoi en date du 31 mars 2014 à l'encontre de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris Suite au pourvoi, la Chambre commerciale de la Cour de cassation de Paris a rendu un arrêt en date du 10 novembre 2015 censurant d'une part, l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris à l'encontre de la société Guy Degrenne et renvoyant d'autre part, l'affaire devant la même juridiction (autrement composée). La procédure est désormais pendante devant la Cour d'appel de Paris.

❖ Contentieux opposant les sociétés Guy Degrenne SA, Distribution Guy Degrenne et Boutiques GD au mandataire judiciaire désigné en qualité de liquidateur judiciaire de la société MARIE EN COULEURS et à Madame JOUFFROY, épouse JOUDRIER, sa gérante.

Ces derniers ont introduit leur action le 18 août 2014 devant le Tribunal de commerce de PARIS aux fins de voir principalement prononcer la nullité du contrat de franchise signé entre les parties le 28 septembre 2009 et caractériser des manœuvres dolosives et des actes de concurrence déloyales de la part des sociétés Boutiques GD et Guy Degrenne SA. Sur ces fondements, les demandeurs sollicitent la condamnation des sociétés Boutiques GD et Guy Degrenne SA à restituer les sommes versées par la société Marie en Couleurs au titre du droit d'entrée, soit la somme de 12.000 euros, et au versement provisionnel de la somme de 100.000 euros chacun (à Me Maître ès-qualités et à Madame Joudrier à titre personnel) à titre de dommages et intérêts. Enfin, les demandeurs sollicitent la nomination d'un expert avec pour mission « d'évaluer le montant des ventes auprès de la clientèle aux fins d'évaluer les préjudices de toute nature subis par la société Marie en Couleurs, représentée par Maître Philippe Maître ainsi que par Madame Joudrier, du fait desdits manquements ». L'affaire est pendante devant le Tribunal de Commerce de PARIS.

Aucun des contentieux visés ci-dessus n'est susceptible de générer des conséquences pénales pour Guy Degrenne, ni des pertes de marché, d'image ou de notoriété.

Outre les procédures en cours décrites ci-dessus, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

NOTE 7 : ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES (HORS FINANCIER)

<i>Etat des créances en milliers d'euros</i>	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Avances, acomptes versés sur commandes	3	3	
Client douteux et litigieux			
Autres créances clients	2 358	2 358	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociales et organismes sociaux			
Etat impôt sur les sociétés	2 389	593	1 796
Etat Taxe sur la valeur ajoutée	84	84	
Etat autres impôts et taxes	25	25	
Groupe et associés	13 458	13 458	
Autres créances	79	79	
Charges constatés d'avance	450	450	
Total	18 846	17 050	1 796

<i>Etat des dettes en milliers d'euros</i>	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Avance et Acomptes reçus sur commandes		-	
Fournisseurs et comptes rattachés	904	904	
Personnel et comptes rattachés	571	571	
Sécurité sociales et organismes sociaux	399	399	
Etat impôt sur les sociétés			
Etat Taxe sur la valeur ajoutée	236	236	
Etat autres impôts et taxes	65	65	
Dettes sur Immobilisations	15	15	
Groupe et associés	7 949	7 949	
Autres dettes	51	51	
Produits constatés d'avance			
Total	10 190	10 190	-

Les charges constatées d'avance sont constituées de charges annuelles comptabilisées sur les premiers mois de l'année civile, il s'agit notamment des dépenses d'assurances, de maintenances et des actions de publicités qui ne seront réalisées que sur les trimestres suivants.

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	Au 01/04/2015	Affectat. Résultat 2015	Augmentation du capital social 12e résolution AG 4 septembre 2013	Augmentation du capital social 13e résolution AG 30 septembre 2014	Frais d'augmentation de capital	Mouvements exercice	Au 31/03/2016
Capital social	5 322		2 141	64			7 527
Prime d'émission	64 239		7 920	161	-130		72 190
Réserve légale	1 692						1 692
Réserves Indisponibles	64						64
Réserves diverses	1 430						1 430
Report à nouveau	-15 161	-3 156					-18 317
Résultat exercice 2014 / 2015	-3 156	3 156					
Résultat exercice 2015 / 2016						-1 779	-1 779
<i>Provisions réglementées</i>							
Provision amort. Dérogat.	23					9	32
Total	54 453	-	10 061	225	-	1 770	62 839

A. Composition du capital social

Le capital social est de 7 527 079 €, divisé en 75 270 790 actions d'une valeur de 0,1€ chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

B. Evolution du capital social

	<i>En €</i>	<i>en nombre d'actions</i>	<i>Valeur nominale</i>
Situation au 31 décembre 2002	42 638 576	2 664 911	16
Situation au 31 décembre 2003	42 638 576	2 664 911	16
Réduction Capital	-31 978 932		
Augmentation Capital	3 553 212	888 303	4
Situation au 31 décembre 2004	14 212 856	3 553 214	4
Exercice de bons de souscription	80	20	4
Situation au 31 décembre 2005	14 212 936	3 553 234	4
Exercice de bons de souscription	1 163 856	290 964	4
Situation au 31 décembre 2006	15 376 792	3 844 198	4
Exercice de bons de souscription	35 336	8 834	4
Situation au 31 Mars 2008	15 412 128	3 853 032	4
Exercice de bons de souscription	0	0	4
Situation au 31 Mars 2009	15 412 128	3 853 032	4
Conversion d'ORA	201 168	50 292	4
Situation au 31 Mars 2010	15 613 296	3 903 324	4
Conversion d'ORA	131 112	32 778	4
Situation au 31 Mars 2011	15 744 408	3 936 102	4
Conversion d'ORA	63 816	15 954	4
Situation au 31 Mars 2012	15 808 224	3 952 056	4
Conversion d'ORA	20 153 408	5 038 352	4
Situation au 31 Mars 2013	35 961 632	8 990 408	4
Réduction Capital 10 eme résolution de l'AG du 04 septembre 2013	-16 109 913		2,21
Réduction Capital 11 eme résolution de l'AG du 04 septembre 2013	-18 952 678		0,10
Situation au 31 Mars 2014	899 041	8 990 408	0,10
Augmentation du capital social 11 eme résolution AG du 30 septembre 2014	1 338 095	13 380 951	0,10
Augmentation du capital social 12 eme résolution AG du 30 septembre 2014	2 285 714	22 857 143	0,10
Augmentation du capital social 13 eme résolution AG du 30 septembre 2014	13 595	135 954	0,10
Augmentation du capital social 14 eme résolution AG du 30 septembre 2014	214 286	2 142 857	0,10
Augmentation du capital social 15 eme résolution AG du 30 septembre 2014	571 429	5 714 285	0,10
Situation au 31 Mars 2015	5 322 160	53 221 598	0,10
Augmentation du capital social 13 eme résolution AG du 30 septembre 2014	64 450	644 502	0,10
Augmentation du capital social 12 eme résolution AG du 04 septembre 2013	2 140 469	21 404 690	0,10
Situation au 31 Mars 2016	7 527 079	75 270 790	0,10

NOTE 9 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

A. Echancier

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31/03/2016	Au 31/03/2015	Variation
A moins d'un an	1 088	383	705
De un à cinq ans	5 481	5 867	-386
A plus de cinq ans			
Total	6 569	6 250	319

B. Nature

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31/03/2016	Au 31/03/2015	Variation
Autres Emprunts obligataires			
- Emprunts obligataires			
- Intérêts courus			
Total	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :			
- Emprunts	6 519	5 862	657
- Concours bancaires courants	20	349	-329
- Intérêts courus	24	34	-10
Total	6 563	6 245	318
Emprunts et dettes financières divers			
- Participation	5	5	0
- Autres			
- Intérêts courus	0		0
- comptes courants d'actionnaires			
Total	5	5	0

NOTE 10 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31 Mars 2016, la Société détient 37 457 de ses propres actions soit environ 0.05 % du capital. Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 74490 actions et les ventes à 64989 actions.

Ces actions ont été acquises dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée générale du 25 septembre 2015.

Au 31 mars 2016, une dotation aux provisions sur les titres auto-détenus a été comptabilisée pour 7 k€ ce qui porte le montant de la provision à 357 k€ ramenant ainsi la valeur unitaire des titres à 0,52 € soit le cours moyen de l'action au mois de mars 2016 (au 30 Juin 2016 le dernier cours coté était de 0,54€).

NOTE 11 : ENTREPRISES LIEES

Postes inscrits au bilan & compte de résultat	Montant
Participations	53 822
Créances clients et comptes rattachés	2 356
Autres créances	13 506
Avances et acomptes reçus sur commandes	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167
Autres dettes	7 950
Charges financières	222
Produits financiers	351

Il n'est pas présenté de liste détaillé de transactions significatives effectuées par la société avec des parties liées car celles-ci sont conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 12 : ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

Garanties accordés par Guy Degrenne SA

Au profit de la filiale	Tiers	Montant
Siam Tableware	BOA	1 268 K €
Alföld Porcelan	Unicredit Bank	1 146 K €
Alföld Porcelan	Raiffensen	1 639 K €

Nantissement Guy Degrenne SA

Tiers	Actif concerné	Montant	Échéance
-------	----------------	---------	----------

Instruments financiers

Guy Degrenne SA a souscrit un contrat de couverture du risque de taux dont les caractéristiques sont les suivantes :

Swap traditionnel du 19/10/2012 au 19/04/2017 (2M€) Euribor 3Mois contre 0.83 %

La valorisation de cet instrument financier passif est de 27 k€ euros au 31 mars 2016.

NOTE 13 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

Ventilation de l'impôt (en K d'euros)

	Résultat avant Impôt	Impôt	Résultat Net
Résultat courant	-1 356		-1 356
Résultat exceptionnel	-737		-737
Participation des salariés			0
Profit d'impôt (1)		314	314
Total	-2 093	314	-1 779

(1) le Profit d'impôt correspond aux crédits d'impôts obtenus sur l'exercice à savoir :

- ✓ Crédit d'impôt Métier d'Art : 26 k€
- ✓ Crédit d'impôt Recherche : -16 k€
- ✓ IS sur filiale Usine Jean Simon : 2 k€
- ✓ IS sur filiale Guy Degrenne Industrie : 278 k€
- ✓ IS sur filiale Porcelaines Guy Degrenne : 24 k€

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts d'investissement, d'innovation, de formation et de prospection de nouveaux marchés.

Le CICE est comptabilisé en salaires et charges sociales et représente un montant de 48 k€ pour l'exercice clos au 31 mars 2016.

NOTE 14 : VENTILATION DE L'FFECTIF

Cadres	25
ETAM	<u>21</u>
Total	46

NOTE 15 : IMPOTS DIFFERES

A. Accroissements de la charge fiscale future (en K€)

Situation et mouvements	Situation au 31/03/2016
Decalages certains	
Amortissements dérogatoires	3
Sous total	3
Elements à imputer	
Sous total	-
Elements de Taxation éventuelle	
Plus values sur éléments d'actif non amortissable	9 664
Sous total	9 664
Total	9 667

B. Allégements de la charge fiscale future (en K€)

Situation et mouvements	Situation au 31/03/2016
<u>Decalages certains</u>	
Provision pour taxe solidarité et entraide	
Provision pour dépréciation des immobilisations	1 458
Provision pour risques et charges	78
Sous total	1 536
<u>Elements à imputer</u>	
Deficit reportable fiscalement	20 263
Sous total	20 263
<u>Elements de Taxation éventuelle</u>	
Sous total	-
Total	21 799

Le déficit reportable serait de 33 909 565 euros (en base) en l'absence d'intégration.

NOTE 16 : RESULTAT FINANCIER

en milliers d'euros	31/03/2016	31/03/2015
Produits financiers de participations	351	1 640
Produits des autres valeurs mobilières	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	1	1 785
Différences positives de change	6	7
Produits nets/cessions valeurs mobil.	8	0
Produits financiers	365	3 433
Dotations aux amortissements et provisions	1 935	4
Intérêts et charges assimilées	410	6 454
Différences négatives de change	8	-2
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	3
Charges financières	2 354	6 459
Résultat financier	-1 989	-3 026

Au 31 mars 2016, les dotations aux provisions pour dépréciation de titres de participation représentent 1,9M€, dont 0,5M€ concernant les titres d'une filiale nord-américaine en cours de liquidation et 1,4M€ concernant les titres de Boutique GD en attente du déploiement de la nouvelle stratégie de développement décrite dans le plan industriel et commercial.

NOTE 17 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Produits exceptionnels en milliers d'euros	Total	Opérations de gestion	Reprises de prov.	Opérations sur capital
Cession d'éléments d'actifs				
Reprise de provision sur actifs immobilisés				
Provisions réglementées	12		12	
<i>Sous total - actif immobilisé</i>	12		12	
Produits sur remboursement litiges	80	80		
<i>Sous total - divers</i>	80	80		
Autres licenciements				
Produits sur remboursement litiges sociaux				
Provision pour investissement				
<i>Sous total - Produits d'ordre social</i>				
Total	92	80	12	

Charges exceptionnelles en milliers d'euros	Total	Opérations de gestion	Dotations aux prov.	Opérations sur capital
Cession d'éléments d'actifs				
Amortissement dérogatoires	20		20	
Dépréciation des immobilisations	44		44	
<i>Sous total - actif immobilisé</i>	64		64	
Litiges, avoirs, etc à caractère commercial/juridique	392	392		
Amortissements des Charges à répartir				
Divers	359	59	300	
<i>Sous total Divers</i>	751	451	300	
Autres licenciements	14	14		
Provision pour investissement (participation)				
<i>Sous total charges d'ordre social</i>	14	14		
Total	829	465	364	

Une provision de 300K€ a été constituée afin de faire face aux frais de liquidation d'une filiale nord-américaine.

Le litige provisionné concerne le contentieux opposant la société à Mr Roure : . Par décision du 7 janvier 2016, la Cour d'appel de Caen a infirmé le jugement du 14 mai 2014 du Tribunal de commerce de Caen et a condamné la société Guy Degrenne à payer à Monsieur ROURE la somme de 338K€ à titre d'indemnité contractuelle de rupture avec intérêts au taux légal à compter du 8 janvier 2013 (soit la somme de 3,8K€), ainsi que la somme de 20K€ au titre de l'article 700 du CPC et les dépens de 1^{ère} et 2^{nde} instance. La société Guy Degrenne SA s'est pourvue en Cassation. La procédure est désormais pendante devant la Cour de cassation

NOTE 18 : REMUNERATION DES DIRIGEANTS SOCIAUX

Conformément aux Recommandations de l'AMF (22 décembre 2008), au Règlement Européen relatif au contenu des prospectus et aux recommandations AFEP/MEDEF, l'ensemble des informations relatives à la rémunération des dirigeants est présentée ci-après :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2015-2016		Exercice 2014-2015	
	Montant dus	Montant versé	Montant dus	Montant versé
Thierry VILLOTTE				
<i>Membre du Conseil d'Administration et Directeur Général</i>				
<i>(Révoqué par le Conseil d'Administration en date du 31 mars 2016)</i>				
<i>Rémunération annuelle fixe de référence</i>	200 000	200 000	200 000	200 000
Prime annuelle	5 000	5 000	0	0
Prime tri-annuelle	35 000	35 000	35 000	35 000
Prime Exceptionnelle	60 000	60 000	50 000	50 000
Jetons de présence				0
Avantages en nature	7 092	7 092	2 561	2 561
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				0
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice				0
TOTAL	307 092	307 092	287 561	287 561
Stéphane ZANCHET				
<i>Directeur Général Délégué</i>				
<i>Rémunération annuelle fixe de référence</i>	188 000	188 000	188 000	188 000
Prime de mobilité	10 450	10 450	10 450	10 450
Prime annuelle	10 000	10 000	30 000	30 000
Prime tri-annuelle	25 000	25 000	25 000	25 000
Prime Exceptionnelle	60 000	60 000	20 000	20 000
Jetons de présence				0
Avantages en nature	7 092	7 092	2 561	2 561
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				0
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice				0
TOTAL	300 542	300 542	276 011	276 011
		0		0
TOTAL GENERAL	607 634	607 634	563 572	563 572

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à aucun dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du groupe ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 ni au cours des exercices antérieurs.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par aucun dirigeant mandataire social au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Aucune action de performance n'a été attribuée à aucun dirigeant mandataire social ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 ni au cours des exercices antérieurs.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie à aucun des dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires, et aucune levée d'option n'a été réalisée par eux, ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 ni au cours des exercices antérieurs.

Contrat de travail, retraite supplémentaire, autres indemnités et indemnité de non concurrence, pour les dirigeants mandataires sociaux

Contrat de travail, retraite supplémentaire, autres indemnités et indemnité de non concurrence, pour les dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataire sociaux	Contrat de travail		régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Thierry VILLOTTE <i>Membre du Conseil d'Administration et Directeur Général (révoqué par le Conseil en date du 31 mai 2016)</i> Date début mandat : 25/09/2015 Date fin mandat : 31/05/2016		X	X			X		X
Stéphane ZANCHET <i>Directeur Général Délégué</i> Date début mandat : 25/09/2015 Date fin mandat : AG statuant sur les comptes du 31/03/2021	X		X		X (1)		X (2)	

(1) Indemnités prévues à la Convention Collective Métallurgie - Cadres au titre du contrat de travail

(2) Indemnités prévues à la Convention Collective Métallurgie - Cadres au titre du contrat de travail

Montant des charges correspondant aux cotisations de retraite supplémentaire :

Stéphane ZANCHET : 29k€

Thierry VILLOTTE : 29k€

Intérêts des dirigeants mandataires sociaux dans le capital de Guy Degrenne

	<u>Actions</u>
Stéphane ZANCHET	66 546
Thierry VILLOTTE	298 210

Les membres du Conseil d'Administration en fonction au cours de l'exercice 2015-2016 ont perçu les rémunérations suivantes :

Au titre de l'exercice 2015-2016 :

Christian HAAS	10 000 euros
Dominique LOISEAU	10 000 euros
Jean-Claude LAMBERT	10 000 euros
TOTAL	30 000 euros

Il a été notifié que Monsieur Philippe Spruch, ainsi que Diversita représentée par Michael Cahn ont renoncé à leurs jetons de présence.

Aucune autre rémunération, de quelque nature que ce soit, n'a été versée aux membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice.

Aucune autre rémunération, de quelque nature que ce soit, n'a été constatée au profit des membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice.

NOTE 19 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATION

Dénomination - Siège Social			Capital Autres Capitaux Propres en devises	Quote-part Dividendes	Val.brute Titres Val.nette Titres	Prêts,avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat en devises
<i>Filiales</i>							
Porcelaine Guy Degrenne			98 663	100,00%	2 642 093	158 027	2 497 545
			172 847		271 000		100 840
Guy Degrenne Industrie			5 233 660	100,00%	8 123 698	47 510	35 865 686
			3 295 414		8 123 698		925 806
Distribution Guy Degrenne			786 498	100,00%	15 091 294		50 019 895
			1 339 596		15 091 294		-742 687
Boutiques GD			199 952	100,00%	17 402 702	12 293 553	11 721 463
			1 606 467		360 794		-5 328 723
Usines J.Simon			168 675	100,00%	260 691		0
			102 113		260 691		4 574
Thérias et l'Econome			152 576	100,00%	1 514 256	475 030	2 351 457
			715 008		1 514 256		-584 436
TDF North America	(a)	USD	250 000	100,00%	483 139	117 191	1 513 527
			1 046 150		0		-323 181
Siam Tableware	(b)	THB	81 500 000	100,00%	4 390 609	43 977 €	207 266 817
			263 639 238		4 390 609	1 436 327	-4 603 837
Alföld Porcelan	(c)	HUF	505 600 000	100,00%	3 843 002		2 976 511 419
			322 081 375		3 843 002	2 922 219 €	12 523 214
Degrenne North America	(a)	USD	40 000	100,00%	70 586		3 444 668
			0		70 586		-244 087

Taux de conversion au 31 Mars 2016

(a) USD = 0.8783 (b) THB = 0.0254, (c) HUF = 0.00314

NOTE 20 : EVENEMENT POST CLOTURE

❖ Révocation du Directeur Général :

Le Conseil d'Administration de Guy Degrenne tenu le 31 mai 2016 a décidé de révoquer Monsieur Thierry Villotte, Directeur Général de la Société Guy Degrenne SA avec effet immédiat. Le groupe est dirigé, par intérim, par son Directeur Général Délégué, Monsieur Stéphane Zanchet. Le poste de Directeur Général sera pourvu dans les meilleurs délais.

5.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Exercice clos le 31 mars 2016

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Guy Degrenne S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement encore incertain qui rend difficile l'appréhension de la réalisation des prévisions. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Votre société procède à chaque clôture à des tests de dépréciations des actifs immobilisés, selon les modalités décrites dans la note 2.1.3 « Amortissements et Provisions » du chapitre « Règles et méthodes comptables » et la note 3 « Provisions sur actif immobilisé » du chapitre « Notes explicatives sur les comptes » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation des actifs immobilisés ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées. Nous avons également vérifié que la note 2.1.3 « Amortissements et Provisions » du chapitre « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

- Titres de participation :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 mars 2016 s'établit à 33 925 928 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition ou d'apport et dépréciés sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 2.1.4 « Immobilisations financières » du chapitre « Règles et méthodes comptables » et la note 3 « Provisions sur actif immobilisé » du chapitre « Notes explicatives sur les comptes » de l'annexe aux comptes annuels.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs recouvrables, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé d'établir l'attestation relative à la présence dans le rapport de gestion de toutes les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L.225-102-1 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Hérouville-Saint-Clair et Colombelles, le 22 septembre 2016

KPMG Audit

PTBG & Associés

Département de KPMG S.A.

Simon Lubais

François Dineur

Associé

Associé

5.3. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Ces conventions et engagements sont présentés dans le tableau I-A du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau II du présent rapport.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions et engagements sont présentés dans le tableau I-B du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau II du présent rapport.

Tableau I : Conventions et engagements

Sociétés / Personnes concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Montant HT en Euros	
		Engagés	Comptabilisés Chez Guy Degrenne SA
<u>A – Conventions / engagements autorisés préalablement et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale</u>			
DIVERSITA	<p>Convention d'avance en compte courant octroyée sur l'exercice à Guy Degrenne par Diversita.</p> <p>Taux de rémunération : Euribor 3 mois + 2.75%</p> <p>Montant de l'avance au 31 mars 2016 : 0€</p> <p>Autorisation du Conseil de Surveillance du 3 juillet 2015.</p>		<p>20 944 €</p> <p>(charges)</p>
<u>B – Conventions / engagements antérieurement approuvés</u>			
SIAM	<p>Convention de trésorerie autorisée par le Conseil de Surveillance du 3 avril 2003 pour une durée illimitée. Cette convention concerne notamment la société SIAM</p>		<p>Total des produits concernant SIAM : 1 326 €</p>

	Taux de rémunération : Euribor 3 mois + 3%		
SIAM	Caution accordée par Guy Degrenne à Bank Of Asia - ABN AMRO pour un montant à l'origine de 50 000 000 THB Autorisation du conseil d'administration du 4 février 2000	1 268 231 €	
SIAM	Rémunérations des cautions accordées par Guy Degrenne.		6 257 € (produits)

Tableau II : Personnes concernées par les conventions et engagements

	Société DIVERSITA	Société GUY DEGRENNÉ	Monsieur Stéphane ZANCHET	Monsieur Philippe SPRUCH	Société GUY DEGRENNÉ
SA GUY DEGRENNÉ	Administrateur et Actionnaire à plus de 10 %		Directeur Général Délégué	Président du Conseil d'Administration	
SIAM TABLEWARE		Actionnaire à plus de 10%	Member of the Board of Directors		Actionnaire à plus de 10%
SARL DIVERSITA				Gérant	

Hérouville-Saint-Clair et Colombelles, le 22 septembre 2016

KPMG Audit

PTBG & Associé

Département de KPMG S.A.

Simon Lubais

François Dineur

Associé

Associé